

L'AVENIR S'ÉCLAIRE

**UNE SOCIÉTÉ
EN CRISE PEUT
ÊTRE UNE
OPPORTUNITÉ.**

C'est une opportunité si elle nous permet de construire sans peurs, avec détermination et imagination, une nouvelle société de bien-être partagé.

C'est ouvrir la possibilité pour chacun de choisir librement sa voie, sa vie, de se bâtir un destin et de contribuer au réenchantement du monde et à la réhabilitation de l'espoir.

Le cap pour demain est clair : Que nos enfants vivent dans un monde apaisé, épanouissant, et de libertés.

C'est dès aujourd'hui notre responsabilité de travailler, d'innover, de bousculer afin de s'affranchir de règles excessives et de libérer l'esérance.

C'est dès aujourd'hui, l'obligation de procéder à toutes les réformes avec l'exigence du résultat, la clairvoyance stratégique, l'ambition généreuse et la conviction qui bouleverse tous les immobilismes.

Aujourd'hui l'optimisme est notre volonté, le sens du devoir notre responsabilité.

Bâtir aujourd'hui une école qui encourage l'effort, le développement personnel et collectif, qui utilise tous les outils de la connaissance et fait franchir les étapes par le mérite **pour que demain** chacun de nos enfants, éduqué, émancipé, choisisse son destin. Apprendre, c'est s'ouvrir au monde et prendre sa vie en main.

Consacrer dès aujourd'hui une neutralité intransigeante de notre Etat afin de dresser un mur contre tous les communautarismes **pour que demain** la tolérance et l'égalité des chances soient réelles. Ne bradons jamais nos valeurs libérales.

Entretenir aujourd'hui la santé psychique et physique des plus jeunes aux plus âgés, organiser la prévention, offrir les mêmes soins partout **pour que demain** chacun vive la meilleure des vies, avec légèreté et confiance. La santé est la condition élémentaire de la tranquillité et du bien-être.

Réussir aujourd'hui le défi du climat avec sécurité, science et innovation tant dans les énergies renouvelables que dans le déploiement du nucléaire **pour que demain les générations futures** bénéficient d'une énergie fiable, accessible dans un monde décarboné. Notre réalisme éteindra le climat d'angoisse.

Combattre aujourd'hui toutes les insécurités qui assaillent notre quotidien et mettent en péril nos-enfants et institutions **pour que demain** chaque femme, chaque homme, chaque ado, chaque personne âgée vive

sans crainte dans une société apaisée. La réelle liberté se nourrit de sécurité et de respect.

Valoriser aujourd'hui l'envie de faire, l'esprit d'entreprendre, mieux récompenser l'effort et le travail qui offrent du sens à la vie là où l'assistantat enferme, réformer l'impôt, atteindre les 80% de taux d'emploi en Wallonie et à Bruxelles **pour que demain** cohésion sociale, bien-être et solidarité soient assurés. Il n'y a pas de société heureuse sans travail, c'est un fait.

Plus que jamais notre détermination est portée par notre volonté d'un avenir meilleur. Nous sommes tous responsables, tous acteurs, tous reliés pour faire aboutir ce projet, **réconcilier aujourd'hui et demain car demain, c'est déjà aujourd'hui.**

La Belgique aura à peine 200 ans en 2030. Des dizaines de milliers de nos enfants auront tout juste 20 ans. Pour vous, pour elles, pour eux, notre mission est de transformer ce merveilleux pays, authentique, chaleureux, travailleur, dont les talents et l'art de vivre rayonnent autour du globe, en une terre de constantes opportunités et de multiples bonheurs au sein d'une Europe volontaire, qui aura appris à s'aimer et à voguer, fière et puissante. Nombre de nos concitoyens, jeunes comme aînés, veulent retrouver le souffle de la liberté, de confiance dans le progrès et foi en l'avenir.

Notre projet est clair.

Demain, c'est déjà aujourd'hui.

Rendez-vous le 9 juin.

SOMMAIRE

AXE 1. PLUS DE POUVOIR D'ACHAT POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DANS UNE ÉCONOMIE REDYNAMISÉE	12
1.1. PLUS DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES GENS QUI TRAVAILLENT	12
1.1.1. GAGNER PLUS QUAND ON TRAVAILLE	12
1.1.1.1. Aucun impôt payé en dessous d'un montant égal au revenu d'intégration sociale	12
1.1.1.2. Une augmentation du différentiel entre les revenus du travail et les revenus d'allocations sociales (au moins 500 € nets par mois)	13
1.1.1.3. Un relèvement des tranches d'imposition, indexées de la même manière que les salaires	13
1.1.1.4. Un bouclier fiscal de maximum 50% des revenus du travail	14
1.1.2. PROTÉGER LE PATRIMOINE, FRUIT DU TRAVAIL	14
1.1.2.1. Une fiscalité qui tend vers la suppression du précompte immobilier sur l'habitation principale, moyennant un plafonnement	14
1.1.2.2. Une fiscalité qui encourage l'accès à la propriété	14
1.1.2.3. Une fiscalité qui encourage la transmission du patrimoine via la réduction des droits de succession	14
1.1.2.4. Une charte des droits des contribuables pour plus de transparence et d'équité	15
1.1.2.5. Une meilleure formation des agents de l'administration fiscale pour lutter contre la fraude	15
1.2. UNE ÉCONOMIE REDYNAMISÉE	16
1.2.1. ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE ET L'INVESTISSEMENT	16
1.2.1.1. Une réduction de l'impôt des sociétés pour les PME	16
1.2.1.2. Une déduction pour investissement dans les PME	16
1.2.1.3. Un renforcement de la sensibilisation et de la formation à l'entrepreneuriat	17
1.2.1.4. L'amélioration de l'accès au financement pour les entrepreneurs	17
1.2.1.5. Accompagner les indépendants et les entreprises pour se développer	18
1.2.1.6. La valorisation de l'entrepreneuriat féminin	18
1.2.1.7. Booster le soutien aux entreprises afin de favoriser les investissements	19
1.2.2. ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT	19
1.2.2.1. Une réduction du précompte mobilier	19
1.2.2.2. Le renforcement de la déduction fiscale pour les prêts de proximité	19
1.2.3. STIMULER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	20
1.2.3.1. Le soutien financier à la recherche scientifique	20
1.2.3.2. Des moyens dédiés à la recherche stratégique et industrielle	20
1.2.3.3. Une réforme des centres de recherche	20

1.2.4. LA TRANSITION DIGITALE ET NUMÉRIQUE, OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE ET DÉFI DÉMOCRATIQUE	21
1.2.4.1. Une formation aux métiers numériques, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie	21
1.2.4.2. Un accès minimal garanti à Internet	22
1.2.4.3. La suppression des zones blanches et grises	22
1.2.4.4. Un soutien à la numérisation de nos commerces de proximité	22
1.2.4.5. Un soutien au développement de l'Intelligence Artificielle	23
1.2.4.6. Notre vie privée protégée grâce à la cybersécurité	23
1.2.4.7. Le numérique au service de la simplification administrative	23
1.2.5. DES AGRICULTEURS ACTEURS DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	24
1.2.5.1. Des revenus agricoles générés dans les différents secteurs et filières de production	24
1.2.5.2. Valoriser la diversification, la valorisation et la transformation des produits agricoles	24
1.2.5.3. La lutte contre les normes et procédures excessives	24
1.2.5.4. L'amélioration de l'accès au métier d'agriculteur	25
1.2.5.5. Une communication positive au sujet de l'agriculture	25
1.2.5.6. Le développement de l'agriculture urbaine	26
1.2.6. LE TOURISME ET LE PATRIMOINE, DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	26
1.2.6.1. Un soutien encadré au développement de l'hébergement touristique	26
1.2.6.2. Un taux de TVA à 6% pour les travaux sur les biens classés	26
1.3. LES INDÉPENDANTS, MOTEURS DE NOTRE ÉCONOMIE	27
1.3.1. UNE MEILLEURE VALORISATION DU TRAVAIL DES INDÉPENDANTS	27
1.3.1.1. La revalorisation des pensions des indépendants	27
1.3.1.2. Un cadre stable pour le second pilier de pensions	27
1.3.1.3. Une valorisation des cotisations sociales payées par les indépendants à titre complémentaire	28
1.3.1.4. Une réduction pendant trois ans des cotisations minimum des indépendants starter	28
1.3.2. UN MEILLEUR SOUTIEN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	28
1.3.2.1. Un système de cotisations sociales plus flexible	28
1.3.2.2. Un renforcement du droit passerelle en cas de crise	28
1.3.2.3. Une meilleure couverture sociale en cas d'incapacité de travail	28
1.3.2.4. Des étudiants entrepreneurs et travailleurs soutenus	29
1.3.2.5. Soutenir les commerçants et les artisans	29
1.4. DAVANTAGE DE PERSONNES AU TRAVAIL POUR RENFORCER LA SOLIDARITÉ	31
1.4.1. OBJECTIF 80% DE TAUX D'EMPLOI	31
1.4.1.1. Un incitant pour combler les métiers en pénurie	31
1.4.1.2. Des avantages sociaux prolongés de six mois pour les allocataires sociaux qui retournent au travail	31
1.4.1.3. Des allocations de chômage limitées à deux ans	32
1.4.1.4. Une augmentation des allocations de chômage durant les six premiers mois	32
1.4.1.5. Le retrait des allocations de chômage en cas de refus d'emploi convenable ou de formation dans un métier en pénurie de niveau équivalent	32
1.4.1.6. Des CPAS qui réintègrent leurs bénéficiaires dans le monde du travail	32
1.4.1.7. Un accompagnement plus rapide et plus efficace des demandeurs d'emploi	33
1.4.1.8. Une politique de l'emploi incitative pour les travailleurs de plus de 55 ans	33

1.4.2. BOOSTER LA CRÉATION D'EMPLOIS	34
1.4.2.1. Une incitation à l'embauche de personnel moins qualifié	34
1.4.2.2. La réduction du taux facial des cotisations patronales à 20 % pour les PME	34
1.4.2.3. Un soutien à l'embauche dans les PME à travers un amortissement du capital humain	34
1.4.2.4. L'octroi de la personnalité juridique aux syndicats et le paiement des allocations de chômage confié à l'ONEM	34
1.4.2.5. Une modernisation des modes de participation à la vie de l'entreprise	35
1.4.2.6. Un panel dynamique de formations, des formateurs issus du monde du travail et un soutien à l'alternance	35
1.4.2.7. Un financement des services de l'emploi lié à leurs résultats	36
1.4.3. UN ÉQUILIBRE INDISPENSABLE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE	36
1.4.3.1. Priorité aux parents qui travaillent pour les places en crèche	36
1.4.3.2. Des titres-services pour l'accueil et le transport d'enfants de 3 à 12 ans	36
1.4.3.3. Un droit encadré à la démission	36
1.4.3.4. Une meilleure mobilité entre les différents statuts professionnels pour faciliter les changements de carrière	37
1.4.3.5. Une meilleure intégration professionnelle des personnes en situation de handicap	37
1.4.3.6. Télétravail et compte-carrière : davantage de liberté dans l'organisation de son travail	37
1.4.3.7. Une meilleure prise en compte des besoins des familles monoparentales dans l'organisation du travail	38
1.5. DES PENSIONS QUI RÉCOMPENSENT LE TRAVAIL	39
1.5.1. AUGMENTER LES PENSIONS DES PERSONNES QUI ONT EFFECTIVEMENT TRAVAILLÉ	39
1.5.1.1. Un relèvement du montant net des pensions grâce à la hausse de la quotité exemptée d'impôt	39
1.5.1.2. Une adaptation des pensions aux évolutions de la société via par exemple le partage volontaire des droits de pension du premier pilier	39
1.5.1.3. L'instauration d'une pension à mi-temps	39
1.5.1.4. Une prise en compte de la pénibilité dans la détermination des droits de pension	40
1.5.1.5. Une revalorisation du travail effectif dans le calcul de la pension	40
1.5.2. UN TAUX DE REMPLACEMENT DE 75% DU DERNIER SALAIRE GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DES PENSIONS COMPLÉMENTAIRES	40
1.5.3. GARANTIR L'AVENIR DE NOTRE SYSTÈME DE PENSIONS	41

AXE 2 DES DÉFIS ÉCONOMIQUE, CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE RELEVÉS AVEC OPTIMISME ET RÉALISME **42**

2.1. UNE ÉNERGIE PROPRE, SÛRE ET ABORDABLE	42
2.1.1. LA PROLONGATION OU LE REDÉMARRAGE DE NOS RÉACTEURS NUCLÉAIRES ET LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES UNITÉS	42
2.1.2. DES INVESTISSEMENTS EFFICACES ET RENTABLES DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, EN PRIORITÉ DANS L'ÉOLIEN EN MER ET LE PHOTOVOLTAÏQUE	43
2.1.3. L'EXPLOITATION DE L'HYDROGÈNE COMME ALTERNATIVE AUX ÉNERGIES CARBONÉES	43
2.1.4. UN RENFORCEMENT ET UNE MODERNISATION DE NOS RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	43

2.2.	DES BÂTIMENTS MIEUX ISOLÉS	44
2.2.1	UN RECENTRAGE DE LA POLITIQUE DE RÉNOVATION SUR LES BÂTIMENTS LES MOINS PERFORMANTS	44
2.2.2	L'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION PEB	44
2.2.3	UN GUICHET UNIQUE POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET LA SIMPLIFICATION DRASTIQUE DES AIDES RÉGIONALES	44
2.2.4	UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PRIVÉES ACTIVES DANS LA RÉNOVATION	44
2.2.5	UN SOUTIEN FISCAL POUR SOUTENIR L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT	45
2.3.	L'INNOVATION AU SERVICE DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT	46
2.3.1	UNE VÉRITABLE STRATÉGIE D'EXPANSION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	46
2.3.2	LA VALORISATION DE LA BIOMASSE	46
2.3.3	DES INCITANTS POUR DÉVELOPPER ET VALORISER LA CAPTATION DE CO ₂ DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL	47
2.3.4	DÉVELOPPER ET SOUTENIR LA TRANSITION INDUSTRIELLE	47
2.4.	UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ	48
2.4.1	UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE QUI LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'ARTIFICIALISATION DES TERRES, TOUT EN ASSURANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	48
2.4.2	DE L'ESPACE POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	48
2.4.3	UNE RURALITÉ MIEUX PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	48
2.4.4	UNE VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ	48
2.4.5	GARANTIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL	49
	2.4.5.1. Une lutte renforcée contre les maltraitements animaux	49
	2.4.5.2. L'interdiction de l'abattage sans étourdissement à Bruxelles	50
2.5.	UNE MOBILITÉ SÛRE, FLUIDE, DURABLE ET NON PÉNALISANTE	51
2.5.1	UNE MOBILITÉ DURABLE ET PROPRE ENCOURAGÉE GRÂCE À LA FISCALITÉ	51
2.5.2	LE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES	51
2.5.3	LA LIBERTÉ DE CHOIX DE SON MOYEN DE TRANSPORT	52
2.5.4	DES ALTERNATIVES À LA VOITURE DE SOCIÉTÉ	52
2.5.5	UNE MOBILITÉ EN SÉCURITÉ, AXÉE SUR LE PARTAGE DE LA ROUTE ET LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE	53
2.5.6	UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE MOBILITÉ	53
2.5.7	L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN	53
2.5.8	DES AÉROPORTS MOTEURS DE NOTRE DÉVELOPPEMENT, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RIVERAINS	54
2.5.9	LA RÉDUCTION DES NUISANCES CAUSÉES PAR LE TRAFIC AÉRIEN	55

AXE 3. UN ETAT EXEMPLAIRE, EFFICACE ET QUI PROTÈGE

56

3.1. UNE AUTORITÉ PUBLIQUE QUI GARANTIT LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE

56

3.1.1 LA SÉCURITÉ ASSURÉE PARTOUT ET POUR TOUS

56

3.1.1.1 Une police renforcée

56

3.1.1.2 Zéro impunité

58

3.1.1.3. Une lutte renforcée contre le radicalisme et le terrorisme

59

3.1.2 UNE JUSTICE RAPIDE POUR UN ETAT DE DROIT EFFECTIF

60

3.1.2.1 Une justice moderne, plus efficace et plus rapide

60

3.2. DES SOINS DE SANTÉ ACCESSIBLES, EFFICACEMENT FINANCÉS ET QUI PLACENT LE PATIENT AU CENTRE

62

3.2.1 L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SOINS DE SANTÉ

62

3.2.1.1 Un encouragement à l'installation de médecins là où il en manque

62

3.2.1.2 Un médecin référent pour chaque patient

62

3.2.1.3 Un soutien aux traitements innovants et aux nouvelles technologies médicales

63

3.2.2 LA VALORISATION DES MÉTIERS DE LA SANTÉ

63

3.2.2.1 La revalorisation de la médecine générale, à travers la reconnaissance de l'importance du temps passé avec le patient

63

3.2.2.2 La reconnaissance de la pénibilité de certains métiers infirmiers

63

3.2.2.3 Des investissements dans la santé mentale pour améliorer l'accès aux soins et assurer une meilleure coordination entre les services

63

3.2.3 UNE SIMPLIFICATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SANTÉ

64

3.2.3.1 Des collaborations entre hôpitaux encouragées, en mettant le patient au centre des préoccupations

64

3.2.3.2 La redéfinition des missions des mutuelles pour les recentrer sur leur rôle de remboursement des soins

64

3.2.4 LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

64

3.2.4.1 La refédéralisation de la politique de prévention de la santé

64

3.2.4.2 Une valorisation des capacités des malades de longue durée

65

3.2.4.3 Une lutte contre les certificats de complaisance

65

3.3 GÉRER L'ASILE ET RENFORCER LES RÈGLES ENCADRANT LA MIGRATION

66

3.3.1 GÉRER L'ACCUEIL

66

3.3.1.1 L'accueil dans la région d'origine pour lutter contre le trafic d'êtres humains

66

3.3.1.2 Une vraie politique de retour pour les personnes en situation irrégulière et l'augmentation du nombre de places en centres fermés

66

3.3.1.3 Une meilleure prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

66

3.3.2 RÉGULER L'IMMIGRATION

67

3.3.2.1 Des conditions de revenus renforcées pour bénéficier du regroupement familial

67

3.3.2.2 La lutte contre l'exploitation des travailleurs en séjour irrégulier

67

3.3.3 RÉUSSIR L'INTÉGRATION

67

3.3.3.1 Un parcours d'intégration renforcé et des allocations sociales liées à sa réussite

67

3.3.3.2 Un renforcement des conditions d'accès à la nationalité pour promouvoir la citoyenneté belge

68

3.4	DES DÉPENSES PUBLIQUES SOUS CONTRÔLE	69
3.4.1	DES FINANCES PUBLIQUES SOUTENABLES	69
3.4.1.1	Des dépenses publiques dans la moyenne européenne endéans les dix ans	69
3.4.1.2	Des balises de déficit et d'endettement dans la Constitution	69
3.4.2	LE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, GRÂCE À UN ORGANISME ISSU DE LA FUSION DE L'ENSEMBLE DES OUTILS D'ÉVALUATION ACTUELS	69
3.5	DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES EFFICACES ET LÉGITIMES	71
3.5.1	L'ÉLECTION DIRECTE DES CHEFS DE GOUVERNEMENT AU SEIN D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE OU RÉGIONALE	71
3.5.2	DES COMPÉTENCES MIEUX RÉPARTIES ET UNE RESPONSABILISATION DES ENTITÉS	71
3.5.2.1	Des compétences mieux réparties	71
3.5.2.2	La responsabilisation financière des entités	72
3.5.2.3	Une simplification institutionnelle de Bruxelles et une amélioration de la coopération entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles	72
3.5.2.4	Le Sénat, une assemblée de décision rassemblant les différentes entités du pays	73
3.5.2.5	La protection des grands équilibres qui fondent notre pays	73
3.5.3	MOINS D'ÉLUS POUR PLUS DE DÉMOCRATIE	74
3.5.3.1	Une réduction du nombre de mandataires à tous les niveaux de pouvoir	74
3.5.3.2	Une démocratie revitalisée, notamment grâce au référendum	74
3.5.4	UNE FONCTION PUBLIQUE MODERNE	75
3.5.3.1	Un statut attractif pour la fonction publique	75
3.5.3.2	Une réduction de la taille des cabinets ministériels en redonnant à la fonction publique le rôle de haute administration au service de l'Etat	75

AXE 4 : UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ QUI PERMET L'ÉMANCIPATION **76**

4.1.	L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	77
4.1.1.	UNE ÉCOLE PLUS AUTONOME	77
4.1.1.1.	Des professionnels de l'enseignement autonomes, responsables et mieux récompensés	77
4.1.1.2.	La fusion des réseaux officiels et l'accentuation des synergies entre les réseaux d'enseignement	77
4.1.1.3.	L'harmonisation des rythmes scolaires pour une meilleure coordination entre les communautés	78
4.1.2	UNE ÉCOLE D'AVANTAGE RESPECTÉE	78
4.1.2.1.	L'inscription de la lutte contre le harcèlement scolaire comme obligation légale	78
4.1.2.2.	Une réforme du rythme scolaire journalier pour y intégrer de la remédiation et des activités culturelles, sportives et numériques	78
4.1.3	UNE ÉCOLE OÙ CHACUN EXCELLE	78
4.1.3.1.	Une obligation scolaire de 3 ans à 18 ans pour permettre à nos enfants d'entrer plus tôt à l'école, de les socialiser au mieux et de leur offrir une réelle égalité des chances	78
4.1.3.2.	La généralisation de l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et du codage dès l'enseignement primaire	79
4.1.3.3.	D'avantage d'évaluations externes certificatives, avec un seuil de réussite rehaussé à 60%	79

4.1.3.4. Un test d'orientation obligatoire en fin de secondaire pour une meilleure orientation	79
4.1.3.5. Un plan d'équipement numérique et de connectivité des écoles	79
4.2. LA FORMATION EN ALTERNANCE	80
4.2.1. L'ALTERNANCE COMME MODÈLE DE RÉFÉRENCE POUR LE QUALIFIANT	80
4.2.2. LE MODÈLE DE L'ALTERNANCE COMME MODÈLE DE RÉFÉRENCE ET D'EXCELLENCE	80
4.2.3. GÉNÉRALISER LES STAGES EN ENTREPRISE DANS L'ENSEMBLE DES CURSUS	81
4.3. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	82
4.3.1 UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONNECTÉ AU MONDE DU TRAVAIL	82
4.3.2 UNE MOBILITÉ ÉTUDIANTE FAVORISÉE	82
4.4. DE LA PROMOTION SOCIALE À L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES	83
AXE 5 : FAIRE SOCIÉTÉ	84
5.1. LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT, GARANTE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LIBERTÉ	84
5.1.1 L'INSCRIPTION DE LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT DANS LA CONSTITUTION	84
5.1.2 L'INTERDICTION DE SIGNES CONVICTIIONNELS DANS LA FONCTION PUBLIQUE	85
5.1.3 DES PRESCRITS RELIGIEUX QUI N'ONT PAS LEUR PLACE À L'ÉCOLE	85
5.2. UNE SOLIDARITÉ SANS FAILLE	86
5.2.1. DES AIDANTS PROCHES MIEUX ACCOMPAGNÉS ET SOUTENUS	86
5.2.2. UN NOUVEAU PLAN DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ INFANTILE	86
5.2.3. DES LIEUX DE VIE POUR DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ET L'INCLUSION DANS LA SOCIÉTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	86
5.2.4. UN SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE	86
5.2.5. UN MEILLEUR ACCUEIL DES AÎNÉS DANS LES MAISONS DE REPOS	87
5.3. UNE PLACE POUR CHACUN	88
5.3.1. DES JEUNES À QUI L'ON DONNE LES CLÉS DE LA CITOYENNETÉ	88
5.3.2. DES SENIORS LIBRES DE LEURS CHOIX DE VIE	88
5.3.3. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, UN OBJECTIF TRANSVERSAL	89
5.4. UNE LUTTE EFFICACE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS	90
5.5. UN ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX MÉDIAS	91
5.5.1. L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS	91
5.5.2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES ARTS DANS L'ENSEIGNEMENT	91
5.5.3. DE NOUVEAUX OUTILS POUR SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE	91

5.5.4. UNE AMÉLIORATION DU NOUVEAU STATUT DES ARTISTES	92
5.5.5 L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MUTATION DE LA RTBF EN RÉDUISANT SES COÛTS	92

AXE 6 : ASSURER LA PLACE DE LA BELGIQUE ET DE L'EUROPE DANS LE MONDE 94

6.1. GARANTIR NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET RÉINDUSTRIALISER L'EUROPE 94

6.1.1. UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE AMBITIEUSE POUR RENFORCER NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AINSI QUE LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS RÉGIONS, DE LA BELGIQUE ET DE L'UNION EUROPÉENNE	94
---	----

6.1.2. LE DÉVELOPPEMENT DU LIBRE-ÉCHANGE	95
--	----

6.1.3. UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) AU SERVICE DE LA PUISSANCE EUROPÉENNE	95
---	----

6.2. UNE POLITIQUE DE DÉFENSE AMBITIEUSE 96

6.2.1 L'AUGMENTATION DE NOS DÉPENSES MILITAIRES POUR FAIRE FACE AUX MENACES MONDIALES	96
---	----

6.2.3. UN PERSONNEL MILITAIRE RECRUTÉ ET FIDÉLISÉ VIA UN STATUT ATTRACTIF	96
---	----

6.3. UNE EUROPE FORTE ET À L'ÉCOUTE DE SES CITOYENS 97

Avertissement : ce document est une version réduite du programme général du MR. Ce document plus synthétique n'en est cependant pas un résumé. Il reprend une sélection des propositions les plus impactantes contenues dans le programme général, mettant ainsi en évidence la cohérence du projet politique que nous portons et la direction que nous voulons donner à notre pays pour les cinq prochaines années.

NB : Dans le texte de ce programme, le recours à la forme masculine pour certains métiers et fonctions (enseignant, indépendant, sportif, policier...) vise à assurer la lisibilité du texte et désigne des ensembles mixtes. Pour le surplus, les termes neutres sont privilégiés.



1. PLUS DE POUVOIR D'ACHAT POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DANS UNE ÉCONOMIE REDYNAMISÉE

1.1. PLUS DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES GENS QUI TRAVAILLENT

Travailler doit toujours rapporter plus que ne pas travailler. Pour augmenter le pouvoir d'achat des Belges, il faut avant tout baisser les impôts. La fiscalité belge est trop lourde, elle n'encourage pas le travail, réduit le pouvoir d'achat des citoyens et nuit finalement à notre économie en freinant les investissements. Réduire la pression fiscale qui pèse sur les travailleurs et les entrepreneurs de 10 milliards d'euros doit permettre de donner davantage de liberté et de pouvoir d'achat. Cela incite également les personnes inactives à retrouver le chemin de l'emploi et cela permet à nos entreprises de se développer. De manière générale, nous voulons une fiscalité qui libère plutôt qu'une fiscalité qui punit. Il faut également préserver le fruit du travail en allégeant la fiscalité sur l'habitation principale ou sur la transmission de son patrimoine.

1.1.1. GAGNER PLUS QUAND ON TRAVAILLE

1.1.1.1. Aucun impôt payé en dessous d'un montant égal au revenu d'intégration sociale, soit 15 156€ par an

Les impôts sur le travail sont trop élevés en Belgique. Les revenus du travail sont soumis à des taux qui ne sont pas suffisamment progressifs : un travailleur belge est taxé à un taux marginal de 50% dès qu'il gagne plus de 3587€ (brut) par mois ! De plus, le fait que les allocations sociales soient largement exonérées d'impôts et que les bas salaires sont rapidement taxés à des taux élevés a pour conséquence que celui qui travaille ne voit pas de différence suffisante entre ce qu'il gagne en net et ce qu'il recevrait s'il ne travaille pas. Enfin, la fiscalité belge est déjà un mécanisme de redistribution qui fonctionne très (trop) largement. 10% des plus hauts revenus paient presque la moitié des impôts des personnes physiques. Nous sommes de ce fait l'un des pays les plus redistributeurs au monde. Nous ne pouvons pas augmenter davantage la pression fiscale sur ceux qui contribuent déjà très largement à la solidarité nationale.

Pour permettre à ceux qui travaillent de conserver un salaire net supérieur à ce que touchent les allocataires sociaux, le MR propose de rehausser la quotité exemptée d'impôt au niveau du revenu d'intégration sociale (RIS), soit 15 156€ par an. Cela signifie donc qu'un taux de taxation de 0% s'appliquerait aux revenus jusqu'au niveau du RIS.

1.1.1.2. Une augmentation du différentiel entre les revenus du travail et les revenus d'allocations sociales (au moins 500 € nets par mois)

La proposition précédente s'inscrit dans un engagement plus large d'offrir une différence d'au moins 500 € nets par mois entre les revenus du travail et les revenus d'allocations sociales. C'est un incitant puissant pour que ceux qui souhaitent améliorer leur condition de vie et contribuer à la collectivité en recherchant activement un emploi. C'est une mesure gagnante pour tous.

Cette mesure suppose également de revoir les mécanismes fiscaux permettant aux allocataires sociaux d'échapper à l'impôt qui frappe les travailleurs. Aujourd'hui, une personne qui travaille et qui gagne 18 540 € par an paiera EUR 1115 € d'impôts alors qu'une personne qui gagne le même montant au chômage ne paiera pas d'impôts. Ce n'est pas acceptable. Le travail ne peut jamais être plus taxé que l'inactivité.

De plus, aujourd'hui, les allocations sociales sont ajustées de plusieurs manières. Elles bénéficient d'une part de l'indexation automatique, qui ajuste leur montant en fonction de l'inflation. D'autre part, l'enveloppe bien-être, négociée dans le cadre des accords interprofessionnels, permet des augmentations tous les deux ans d'au moins 2% des allocations minimales de sécurité sociale et d'aide sociale. Ces augmentations sont complémentaires à l'indexation automatique.

En raison de ces multiples possibilités de revalorisation, les allocations sociales évoluent plus rapidement que les salaires. Cette situation, outre qu'elle est inéquitable au regard de la situation des personnes qui travaillent, engendre de manière structurelle des pièges à l'emploi. Le MR veut maintenir un équilibre plus juste entre les revenus issus du travail et ceux provenant des aides sociales, en prenant garde que les allocations augmentent au maximum à un rythme comparable à celui des salaires.

Le MR propose également de doper le pouvoir d'achat des travailleurs en instaurant un bonus d'activité pour les bas et moyens salaires. Ce bonus d'activité (qui pourra le cas échéant prendre la forme d'une augmentation du forfait de frais déductibles) se traduira par un gain d'au moins 200 € net par mois et doit bénéficier à toutes les personnes qui gagnent moins que certains salaires de référence (par exemple le salaire d'un enseignant ou d'une infirmière avec 10 ans d'ancienneté). Ce bonus doit profiter à tous les travailleurs, quel que soit leur statut (salarié, indépendant, fonction public, dirigeant d'entreprise, etc.).

Précisons enfin que le MR souhaite préserver le mécanisme d'indexation automatique des salaires. Celui-ci fait partie d'un équilibre avec la loi de 1996 sur la formation des salaires, qui garantit la compétitivité de nos entreprises par rapport aux pays voisins.

1.1.1.3. Un relèvement des tranches d'imposition, indexées de la même manière que les salaires

Le MR propose d'entamer une large réflexion sur les tranches d'imposition à partir desquelles des taux supérieurs s'appliquent, avec un focus clair sur les bas et moyens salaires. Ces tranches d'imposition doivent être indexées de la même manière que les salaires, pour éviter que l'inflation n'aboutisse par défaut à augmenter le niveau de prélèvement fiscal.

En particulier pour les bas et moyens salaires, ces mesures doivent permettre de conserver un revenu net plus important et d'augmenter leur pouvoir d'achat. A nouveau, il s'agit de redonner une plus grande partie du fruit de leur travail à ceux qui contribuent à la richesse du pays par leur travail et leur activité. Nous veillerons à éviter tout effet de seuil défavorable (gagner moins en net alors même qu'on viendrait d'obtenir une augmentation de salaire, ce qui peut malheureusement se produire dans le système actuel). Le MR s'engage à ramener la fiscalité sur le travail dans la ligne des taux en vigueur dans les pays voisins.

1.1.1.4. Un bouclier fiscal de maximum 50% des revenus du travail

Nul ne devrait avoir à donner plus de 50% des revenus de son travail à l'Etat. Le MR propose d'instaurer dans la loi un bouclier fiscal de maximum 50% des revenus du travail, ce qui veut dire que la tranche d'imposition de 50% sera supprimée. Ce bouclier sera assorti des mécanismes nécessaires pour répartir cette limitation entre les différents niveaux de pouvoirs taxateurs afin de les responsabiliser.

Cette mesure et les mesures précédentes constituent pour le MR des politiques nouvelles fondamentales pour rétablir l'équité fiscale en Belgique compte tenu de l'évolution des modes de vie dans notre société (personnes vivant seules, divorcées, veuves, parents solos etc.), pour augmenter significativement le pouvoir d'achat et pour donner le signal clair que le travail doit être mieux récompensé et valorisé, avec un accent prépondérant mis sur les bas et les moyens salaires. Elles seront financées par l'augmentation du taux d'activité et par la réduction des dépenses publiques inutiles. Le MR souhaite qu'une enveloppe budgétaire significative lui soit affectée : 10 milliards €. Les mesures devront être étalées durant la législature à venir pour que les sources de financement (augmentation du taux d'activité et réduction des dépenses publiques) aient le temps de sortir leurs effets, de sorte que les trajectoires budgétaires que nous nous imposons puissent être respectées.

1.1.2. PROTÉGER LE PATRIMOINE, FRUIT DU TRAVAIL

1.1.2.1. Une fiscalité qui tend vers la suppression du précompte immobilier sur l'habitation principale, moyennant un plafonnement

Aujourd'hui, le précompte immobilier est notamment dû sur l'immeuble d'habitation principale. Autrement dit, les Belges doivent payer chaque année un prix de plus en plus élevé à l'Etat pour habiter dans leur propre logement !

Le MR veut geler le montant du précompte immobilier pour qu'il cesse d'augmenter et tendre vers sa suppression pour le logement d'habitation principal, en particulier pour les logements moyens et modestes.

Cette mesure aura un impact financier pour Régions, les provinces et les communes – des mesures compensatoires seront mises en place pour accompagner la transition vers une fiscalité positive sur le logement.

1.1.2.2. Une fiscalité qui encourage l'accès à la propriété

Le MR souhaite encourager l'investissement immobilier. Nous voulons poursuivre la réduction des droits d'enregistrement, qui sont un frein à l'acquisition de son logement. Rien ne justifie un taux en Wallonie et à Bruxelles plus de quatre fois plus élevé que le taux le plus bas en Flandre (3%). Le MR simplifiera les différents régimes existants et proposera un taux de 3% pour l'acquisition d'une habitation propre et unique.

Comme pour la suppression du précompte immobilier, des mesures compensatoires seront mises en place pour accompagner la transition vers une fiscalité positive sur le logement.

1.1.2.3. Une fiscalité qui encourage la transmission du patrimoine via la réduction des droits de succession

Les droits de succession sont actuellement très élevés à Bruxelles et en Wallonie. Les taux peuvent aller jusqu'à 80% en ligne indirecte à Bruxelles, ce qui *de facto* empêche de transmettre véritablement le travail d'une vie.

Afin d'encourager la transmission du patrimoine, le MR propose de rendre les droits de donation et de succession plus progressifs, de réduire les taux maximums qui sont dans de trop nombreux cas de nature confiscatoire, d'assouplir la condition d'exonération de l'immeuble familial et les conditions de saut de génération, et de faciliter la transmission d'entreprises.

Pour le MR, la logique est la même quels que soient les impôts : il n'est pas normal que l'Etat ponctionne plus de 50% de ce qui est perçu.

1.1.2.4. Une charte des droits des contribuables pour plus de transparence et d'équité

Le MR veut renforcer les droits des contribuables face à l'administration fiscale, notamment en adoptant une charte des contribuables, inscrite dans la loi, dont la violation par l'administration fiscale serait sanctionnée. Cette charte doit reprendre les droits fondamentaux des contribuables : droit d'être entendu par le fonctionnaire à l'occasion d'un contrôle, droit à l'erreur, quand cette erreur est de bonne foi, droit au respect de la vie privée, inviolabilité du domicile sans justification précise ou encore la limitation des contrôles dans le temps. L'administration fiscale doit également veiller aux respects de ses obligations. Ceci passe par la suppression de la jurisprudence dite Antigone, qui permet à l'administration fiscale d'utiliser des preuves obtenues illégalement.

1.1.2.5. Une meilleure formation des agents de l'administration fiscale pour lutter contre la fraude

La fraude fiscale est un fléau qui doit être combattu. Le combat sera gagné si l'administration dispose d'agents hautement qualifiés capables de détecter les situations à risque, sans entraver les activités des contribuables de bonne foi.

Ces dernières années, de multiples mesures anti-fraude fiscales ont été insérées dans la législation fiscale. Pour le MR, ajouter de nouvelles mesures est inefficace, tant que l'on n'a pas la certitude que les mesures actuelles sont correctement appliquées et permettent effectivement de lutter contre les comportements fiscaux illégaux. Le MR entend donc proposer une évaluation des mesures existantes, afin de comprendre si elles atteignent leur objectif de lutte contre la fraude fiscale et une modification de ces mesures pour leur permettre d'atteindre mieux leur objectif le cas échéant.

C'est dans ce contexte que le MR entend également améliorer la formation des agents de l'administration fiscale pour permettre une lutte efficace contre la fraude fiscale. A cet égard, une collaboration avec les universités pourrait être envisagée pour créer des pôles d'excellence au sein de l'administration fiscale. Une réflexion devra être menée pour garder et attirer les meilleurs talents au sein de l'administration, notamment via une revalorisation salariale. Le MR entend également améliorer la collaboration entre administrations fiscales des pays de l'Union européenne via la mise en place de cellules de contrôles inter-Etats, plus à même de lutter contre la grande fraude fiscale internationale.

En outre, le MR souhaite mettre en place une nouvelle procédure légale de régularisation permanente pour assurer la sécurité juridique et l'égalité de traitement des contribuables concernés. En l'absence d'un tel dispositif, les contribuables belges qui disposent de biens à l'étranger sont amenés à négocier avec les autorités fiscales en dehors d'un cadre légal. De tels accords qui ne couvrent pas les risques pénaux sont source d'insécurité juridique et de discriminations dans la répression de la fraude. Le MR entend également améliorer la collaboration entre administrations fiscales des pays de l'Union européenne via la mise en place de cellules de contrôles inter-Etats, plus à même de lutter contre la grande fraude fiscale internationale.

1.2. UNE ÉCONOMIE REDYNAMISÉE

Il n'y a aucune prospérité et aucun bonheur partagé sur un désert économique. Le MR veut redynamiser notre économie nationale et régionale pour une plus grande prospérité partagée. Il faut libérer les initiatives, simplifier les structures, stimuler la création d'emplois, soutenir la recherche et l'innovation. Le MR soutient également le développement des nouvelles technologies qui sont à la base d'une véritable révolution, notamment dans le secteur des services. Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'aménager un cadre légal cohérent, permettant de favoriser le déploiement de ces services et leur accessibilité, avec une attention particulière aux publics à besoins spécifiques. Vu que l'économie numérique est collaborative et interactive, il importe de simplifier et moderniser des réglementations trop rigides, obsolètes voire corporatistes. En parallèle, l'innovation et l'émergence de nouveaux acteurs technologiques offrent un nombre considérable d'opportunités pour faciliter la vie des citoyens et des entreprises. L'Etat doit jouer son rôle en la matière tout en garantissant la protection des données personnelles.

1.2.1. ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE ET L'INVESTISSEMENT

1.2.1.1. Une réduction de l'impôt des sociétés pour les PME

99,4% des employeurs de Belgique sont des PME ou des TPE. Ces entreprises sont un rouage essentiel de notre économie. Afin de leur permettre de se développer et d'accompagner leur croissance, le MR souhaite mettre en place des incitants fiscaux spécifiques.

Une PME doit avoir les reins solides pour faire face aux imprévus et être capable de rebondir en cas de crise ou de ralentissement de la croissance. Nous voulons permettre aux PME d'accumuler des fonds propres pour garantir leur pérennité et leur développement ainsi que la conquête de nouveaux marchés. L'exportation est un enjeu crucial pour nos entreprises.

Le MR propose donc de réduire l'impôt des sociétés à 15% pour les PME. Aujourd'hui, une tranche d'imposition réduite de 20% existe mais cette tranche est soumise à des conditions strictes, notamment en ce qui concerne la limite des revenus. Une PME qui réussit et qui contribue ainsi à la création d'emplois ne doit pas être pénalisée. Le MR entend simplifier et généraliser un taux réduit de 15% pour les PME.

Les indépendants personnes physiques ne seront pas oubliés. Grâce à la déduction entrepreneur, un montant de 20 000 € sera déduit chaque année des bénéfices des indépendants avant application de l'impôt. Cette déduction profitera à tous les indépendants personnes physiques.

Nous proposons des mesures spécifiques destinées à soutenir des secteurs à fort potentiel de croissance. A titre d'exemple, le MR entend confirmer l'application du régime des droits d'auteur au secteur des technologies de l'information (IT), afin d'étendre la prévisibilité et l'accessibilité de cette mesure existante. Le MR entend également continuer son action en matière de prise de participation dans des PME belges par des particuliers moyennant un avantage fiscal proportionnel à cette participation. Nous voulons maintenir la mesure « zéro cotisation sur le premier emploi », ainsi que renforcer et élargir le Tax Shelter PME.

1.2.1.2. Une déduction pour investissement dans les PME

Afin de soutenir l'activité économique des PME ainsi que la création d'emplois, le MR veut porter la déduction pour investissement à 25 % pour les PME de manière pérenne.

Cette mesure permettra de doper durablement les investissements des PME. La mesure ne viserait que les PME comptant jusqu'à 50 équivalents temps plein.

1.2.1.3. Un renforcement de la sensibilisation et de la formation à l'entrepreneuriat

Le MR souhaite que la Belgique puisse développer un écosystème plus favorable à l'éclosion de nouvelles idées et de nouvelles entreprises. Notre pays doit devenir une vraie nation entrepreneuriale.

Cela passe notamment par un renforcement de l'éducation à l'entrepreneuriat pour tous les élèves et étudiants (en ce compris sur les différentes sources de financement disponibles et leurs avantages et contraintes respectives). Afin d'assurer la connaissance des réalités actuelles du métier par les apprenants et les enseignants, des contacts plus directs entre écoles et entreprises doivent devenir automatiques et naturels grâce à des programmes de sensibilisation aux métiers, des stages d'orientation ou des stages pour les enseignants.

Le MR souhaite que deux périodes de stages soient automatiquement fixées dans les programmes scolaires entre 15 et 18 ans. Ces contacts doivent également permettre une meilleure réactivité du système d'enseignement et de formation aux métiers en pénurie et émergents.

Les étudiants universitaires doivent aussi pouvoir s'immerger de façon plus systématique dans la vie d'une entreprise. Pour le MR, il n'est plus possible que des étudiants diplômés n'aient jamais connu d'immersion entrepreneuriale. Nous soutenons donc l'automatisation de périodes de stage au sein de toutes les filières dès le bachelier universitaire. Les entreprises doivent être encouragées à accueillir davantage de stagiaires au sein de leurs équipes.

Au-delà des entreprises, les secteurs et les acteurs institutionnels de référence (Wallonie-Entreprendre, hub.brussels, les incubateurs étudiants, UCM, BECI, etc.) doivent d'avantage collaborer avec les écoles en vue de développer l'esprit d'entreprendre. Le MR souhaite étendre les actions portées par les institutions ayant développé des méthodologies efficaces à l'accompagnement des élèves et des étudiants à l'esprit entrepreneurial : jeux de rôles et témoignages d'entrepreneures et entrepreneurs, mini-entreprises. Car développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes c'est susciter l'envie de créer des activités, de stimuler l'intrapreneuriat au sein des entreprises, mais c'est avant tout développer les compétences utiles pour qu'ils puissent entreprendre dans tous les registres de leur vie.

Le MR soutient également la mise en place d'une 7^e année préparatoire à l'enseignement supérieur ou à l'entrepreneuriat, en partenariat avec les Fédérations de Pouvoirs Organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement et les opérateurs régionaux concernés (Wallonie entreprendre, hub.brussels, etc.).

Le MR souhaite renforcer le statut d'étudiant entrepreneur afin de le populariser plus largement et de le rendre plus attractif en réduisant notamment la fiscalité sur celui-ci.

Les publics féminins doivent être davantage sensibilisés aux opportunités d'entrepreneuriat et aux soutiens publics existants. L'entrepreneuriat des femmes doit être encouragé car il est un levier de croissance certain pour notre pays. Le soutien aux réseaux de femmes entrepreneures doit perdurer et les campagnes de sensibilisation à l'entrepreneuriat mais aussi aux métiers STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), dans lesquelles la part des femmes est encore trop faible, doit s'intensifier. Les mesures telles que le relais managérial, qui permet aux entrepreneures qui donnent naissance à leur enfant de ne pas s'inquiéter de la poursuite temporaire de leurs activités, doivent être peaufinées et amplifiées. La communication sur ce type de mesure doit se développer.

1.2.1.4. L'amélioration de l'accès au financement pour les entrepreneurs

L'accès au financement peut parfois prendre les airs d'un parcours du combattant. Trop souvent, les entrepreneurs sont confrontés à des refus de financement de la part de banques elles-mêmes refroidies par une réglementation trop abondante ou un manque de visibilité sur les fondamentaux économiques de notre pays et nos régions. Ces difficultés sont encore plus importantes lorsque l'on se lance dans un projet entrepreneurial pour la première fois.

Nous souhaitons en conséquence prévoir une obligation pour les banques de rediriger automatiquement l'entrepreneur vers des sources alternatives de financement en cas de refus d'octroi de crédit de sa part et lorsque le projet apparaît sain.

Par ailleurs, un échec ne doit pas signifier la fin de la route. Nous voulons attribuer un nouveau numéro BCE, et donc aussi de TVA, à une personne physique après une faillite afin de favoriser la relance d'une activité, et ainsi la deuxième chance.

En Wallonie, ces dernières années, de nombreux nouveaux types de financement ont vu le jour de telle sorte que l'offre est devenue large et recouvre tout un tas de domaine. L'ensemble des différents financements doit être mieux structuré afin d'en améliorer la visibilité. Le recours au 1890 en Wallonie et au 1819 à Bruxelles pour les entrepreneurs en recherche de financements doit devenir un automatisme.

1.2.1.5. Accompagner les indépendants et les entreprises pour se développer

Tout projet entrepreneurial valable, qu'il porte sur la création ou le développement d'activité, doit pouvoir trouver un organisme d'accompagnement adéquat. L'offre publique d'accompagnement doit être rationalisée afin d'amplifier son impact. La collaboration entre les structures publiques et privée doit être améliorée afin que chaque projet entrepreneurial, en fonction de ses spécificités, puisse être accompagné par l'opérateur le plus adéquat. Le système de financement au livrable instauré en Wallonie en 2022 pour plus d'efficacité et d'harmonisation des services d'accompagnement doit être évalué.

La transmission d'entreprise auprès des cédants et des repreneurs doit être amplifiée, il s'agit en effet d'une réelle voie à l'entrepreneuriat qui permet de réduire les coûts initiaux.

Pour cela, il est nécessaire d'agir sur la sensibilisation des repreneurs et des cédants mais aussi sur une baisse des charges administratives et fiscales sur les cessions et acquisitions des TPE et PME. La transmission d'entreprises, qui rencontre moins de risque d'échec que la création d'entreprise, doit devenir une réelle alternative à la création d'entreprise. Le MR soutient un meilleur maillage des conseillers locaux en transmission d'entreprise afin d'amplifier le nombre de TPE et de commerces locaux transmis.

L'accompagnement des start-ups ayant le potentiel de devenir scale-up doit être affiné et amplifié. Le MR souhaite que le soutien aux initiatives privées perdure, notamment dans les domaines stratégiques de la Tech ou du Pharma. Les initiatives publiques doivent être rationalisées afin qu'elles soient exercées par les partenaires les plus adéquats et pertinents possibles. La priorité devant toujours être cédée aux initiatives privées, potentiellement soutenues par les pouvoirs publics.

Le recours au 1890 en Wallonie doit devenir le point focal de l'information. Pour ce faire, le MR soutient une amplification de la communication sur l'existence de cet outil, véritable plaque tournante informationnelle pour les entrepreneurs.

Un accompagnement et un soutien plus impactant pour les entreprises passe par une baisse des démarches administratives des entreprises qui entrent en contact avec l'administration. Le principe du Only Once, concrétisé par le passeport Entreprise en Wallonie, doit être généralisé. L'automatisation de nombreuses démarches administratives doit être mise en place.

L'administration doit redevenir le partenaire privilégié des entreprises. A ce titre, le MR défend le principe d'immersion des agents d'administrations publiques au sein des entreprises privées au moins une fois lors des 5 premières années de carrière dans l'administration. Cette immersion permet aux agents de l'administration de mieux appréhender les besoins et les difficultés des entreprises. Elle permet aussi de créer du lien entre le secteur public et le secteur privé, trop souvent mis en concurrence.

1.2.1.6. La valorisation de l'entrepreneuriat féminin

Au Royaume-Uni, le gouvernement a lancé en 2019 l'initiative Investing in Women Code, un engagement des sociétés de services financiers et du Trésor britannique à améliorer l'accès aux outils, ressources et financement pour les femmes qui entreprennent. Les signataires (privés) s'engagent non seulement à améliorer l'accès au financement mais aussi à fournir des données au Trésor britannique sur les entreprises dirigées par des femmes ou des équipes mixtes à des fins de recherche. L'initiative privée SISTA en France fonctionne sur une dynamique similaire d'engagements d'acteurs à fournir des données pour son baromètre.

Nous souhaitons développer des initiatives comparables en appelant les établissements de crédit et les investisseurs privés à s'engager à favoriser le financement des entrepreneures en publiant des données genrées de façon uniformisée, en utilisant une communication plus inclusive prenant en considération les entrepreneures dans leurs efforts de promotion de leurs programmes de financement et finalement en veillant à impliquer les CEO pour ce faire.

La sensibilisation est une des clés, la différence d'activités hommes/femmes étant une des raisons principales de la différence d'accès au crédit bancaire.

1.2.1.7. Booster le soutien aux entreprises afin de favoriser les investissements

Un mécanisme Fast-Track commun à l'ensemble des administrations publiques en contact avec les entreprises ayant des projets d'investissements stratégiques doit être institué. Il s'agit de favoriser, au travers d'une cellule spécifique la concrétisation des projets sur le sol wallon et d'éviter leur fuite vers d'autres Régions intra ou hors Belgique. Il s'agira de détecter, en partenariat avec la Cellule Monitoring et Stratégies de Wallonie-Entreprendre, les projets de développement ou d'installations d'entreprises jugés stratégiques pour la Wallonie et surtout, de faciliter l'accès aux différentes administrations afin de ne pas freiner, retarder ou empêcher les investissements majeurs, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

Par ailleurs, le soutien aux entreprises doit être revu globalement afin de davantage cibler celui-ci.

Le dispositif d'aides de premier niveau chèques-entreprises, qui est le premier programme de soutien financier direct des entreprises en Wallonie, doit être revu dans sa globalité afin de mieux calibrer le soutien public et de diminuer les charges administratives pesant sur les PME. Au sein de celui-ci, des thématiques doivent être ciblées comme prioritaires telle la cybersécurité ou la transmission d'entreprises.

Les délais de traitement des dossiers d'aides à l'investissement, récemment réformées, doivent être raccourcis. Les procédures administratives doivent être automatisées et digitalisées au maximum afin d'accélérer les investissements des entreprises.

Les solutions de financement de Wallonie-Entreprendre (prêts, garanties, capital) soutenues par la Wallonie doivent être organisées autour d'axes majeurs : la réindustrialisation, la transition numérique, la transition énergétique et la croissance via l'exportation. Les programmes de financement via l'épargne privée tels que le Prêt Coup de Pouce doivent être généralisés et amplifiés.

1.2.2. ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT

1.2.2.1. Une réduction du précompte mobilier

Aujourd'hui, en matière de fiscalité mobilière, il existe de nombreux taux (30%, 15% ou 0%). Il existe également toute une série de régimes dérogatoires et d'aides aux investissements qui ne sont pas toujours clairs et prévisibles dans leur application. La complexité est telle que l'investisseur n'a plus une vue précise sur la manière dont sera taxée son épargne. Les cryptomonnaies n'échappent pas à cette zone grise, qui crée de l'insécurité et des inégalités entre les citoyens. Celui qui est contrôlé paie plus d'impôt que celui qui échappe aux contrôles.

Le MR propose de rationaliser la fiscalité de l'épargne en créant un taux unique et standard de 15% de précompte mobilier. Certains régimes ponctuels pourront être maintenus, s'ils font leur preuve dans le soutien à l'investissement, mais un effort de rationalisation sera mené.

1.2.2.2. Le renforcement de la déduction fiscale pour les prêts de proximité

Le MR veut confirmer le mécanisme d'incitant fiscal du Prêt Coup de Pouce en Région wallonne, lequel a pour objectif de permettre aux particuliers d'investir une partie de leur épargne au bénéfice du financement des projets de création, de croissance et de transmission des PME et des indépendants, moyennant un avantage fiscal en retour.

Ce mécanisme présente l'avantage de stimuler l'esprit d'entreprise en rapprochant les particuliers de l'écosystème entrepreneurial, tout en favorisant l'accès au financement des entreprises. Depuis 2019, on dénombre 6869 demandes d'enregistrement de prêts Coup de Pouce pour un montant levé par les entreprises de 58,62 millions €.

1.2.3. STIMULER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

1.2.3.1. Le soutien financier à la recherche scientifique

En Belgique, la compétence en matière de recherche scientifique est partagée entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. La recherche scientifique menée au sein des établissements d'enseignement supérieur dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les résultats de la recherche qu'elle finance représentent une source de connaissances précieuse et bénéfique pour l'innovation.

Environ 10 000 chercheurs travaillent dans les universités francophones belges et 400 dans les 19 hautes écoles. Le financement de ces activités est substantiel, avec un budget annuel de 233 millions pour l'année 2023, dont 172 millions qui transitent par le FRS-FNRS. De plus, plus de 25 % des dotations attribuées aux universités, soit plus de 200 millions par an, sont spécifiquement dédiés à la recherche. Citons également le rôle important joué par la Fédération Wallonie Bruxelles au Jardin Botanique de Meise, au musée de Mariemont, au sein de L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, du Collège de Belgique et de l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Durant cette législature, la Fédération Wallonie Bruxelles a notamment refinancé les fonds spéciaux de recherche des universités, aligné le barème des boursiers sur celui des aspirants FNRS, doublé le Fonds de recherche en hautes écoles et le Fonds pour la recherche artistique ou débloqué un budget annuel pour les alternatives à l'expérimentation animale. D'autres projets sont en cours, comme la reconnaissance officielle de l'enseignant-chercheur au sein des hautes écoles. Nous souhaitons poursuivre ce travail pour soutenir et promouvoir les activités de recherche.

La Région wallonne est compétente en matière de recherche appliquée et finance les universités, hautes écoles, Centres de recherche et entreprises à cet effet. En 2021, elle finançait la Recherche et Développement (R&D) à hauteur de 3,6% de son PIB. Depuis 2019, la Wallonie a doublé les moyens dédiés. Le Plan de Relance de la Wallonie dédie un montant de 758,29 millions € et c'est plus de 260 millions € par an qui viennent compléter ces moyens.

1.2.3.2. Des moyens dédiés à la recherche stratégique et industrielle

Le MR souhaite poursuivre le dialogue, au niveau fédéral, pour le maintien d'une dispense de versement du précompte professionnel pour les chercheurs et son élargissement aux chercheurs en hautes écoles. Le MR souhaite également maintenir la déduction en matière de revenus d'innovation. C'est essentiel pour que la Belgique conserve sa place de leader européen dans ce domaine.

Au-delà de ce soutien fiscal, le soutien financier actuellement dédié tant au niveau de la Région wallonne qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit pouvoir être à minima conservé.

1.2.3.3. Une réforme des centres de recherche

La Wallonie compte 19 centres de recherche. Ce nombre conséquent fait l'objet de régulières remises en question, notamment de la part des fédérations professionnelles. La plus-value des centres de recherche agréés n'est bien sûr pas remise en cause mais le paysage wallon souffre d'un manque de lisibilité, de visibilité et d'efficacité. Le fait que près de la moitié des centres de recherche agréés travaillent sur des thématiques proches, voire similaires, aboutit par ailleurs à une dispersion des ressources induisant l'absence d'une réelle force de frappe.

Nous déplorons également la présence mitigée des centres de recherche agréés wallons dans les programmes-cadres de recherche et d'innovation européens alors qu'à l'instar de ce qui se produit dans d'autres Régions ou Etats membres de l'Union européenne, ils pourraient y jouer un rôle d'intermédiaire efficace pour relayer les avancées technologiques de notre région et entraîner dans leur sillage les PME wallonnes, garantissant par la même occasion une plus grande crédibilité sur la scène internationale et un impact économique fort.

De son côté, la Flandre a mis en place quatre centres de recherche stratégiques dans des thématiques prioritaires pour son développement économique. L'Allemagne ou la Norvège ont fait le même choix, avec l'impact positif que l'on connaît sur leur tissu économique. Le Mouvement Réformateur souhaite donc placer les centres de recherche wallons au cœur de l'échiquier européen, en poursuivant le travail de massification et de rationalisation du paysage entrepris durant cette législature autour des thématiques du digital ainsi que des matériaux innovants et circulaires. Nous devons donc concentrer les centres de recherche autour de domaines stratégiques clés pour la Wallonie pour leur permettre d'atteindre l'excellence et les rendre incontournables tant au niveau européen - afin d'en capter les financements - qu'au niveau international.

A Bruxelles, il existe trois centres de recherche. Nous pensons que davantage de centres de recherche bruxellois pourrait être mis sur pied dans le domaine de la santé, de la biotechnologie, de l'énergie et du développement durable, etc. Les subsides liés au développement de l'innovation doivent être prioritairement attribués à ces acteurs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

1.2.4. LA TRANSITION DIGITALE ET NUMÉRIQUE, OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE ET DÉFI DÉMOCRATIQUE

1.2.4.1. Une formation aux métiers numériques, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

Le MR souhaite promouvoir l'éducation numérique dès le plus jeune âge, en particulier dans les écoles, pour préparer les élèves à devenir des citoyens compétents dans la société numérique de demain. Cela comprend notamment l'apprentissage de la programmation, de la cybersécurité, des dangers liés à ces outils et d'autres compétences en technologies de l'information et de la communication essentielles à la fois sur le plan personnel et sur le plan professionnel.

Parallèlement, au sein même du parcours scolaire, il est impératif de renforcer l'intérêt des élèves pour les matières liées par exemple aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, et ce dès l'école primaire. Dans ce cadre, le MR souhaite mettre en œuvre un plan d'équipement numérique et de connectivité des écoles. Le MR souhaite ainsi la généralisation de la politique du « 1 pour 1 », politique qui garantit qu'un ordinateur portable puisse être fourni à chaque élève entrant en première année du secondaire. Ceci doit forcément s'accompagner de professeurs mieux formés, des élèves accompagnés par des conseillers techno-pédagogiques, de matériel de qualité dans les écoles mais surtout la fixation d'un niveau de compétences numériques minimal à atteindre pour les élèves de 10 à 15 ans via l'enseignement à inscrire dans les référentiels. Cela passe par la poursuite et l'amplification du Programme Wallon Digital Wallonia For Education (anciennement « Ecoles numériques ») qui va permettre d'équiper les établissements scolaires en matériel et en connectivité interne.

Le numérique doit être un levier pour stimuler l'emploi en Belgique en guidant les personnes inactives vers des secteurs d'avenir. L'acquisition de compétences en programmation informatique doit faciliter l'intégration rapide des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, comblant ainsi les lacunes de main-d'œuvre qualifiée, freinant le développement économique du pays. Au-delà de l'informatique, la formation professionnelle peut également s'étendre aux domaines stratégiques de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle, créant une opportunité tangible d'accéder à des secteurs porteurs pour les demandeurs d'emploi et de favoriser la croissance des entreprises.

En lien, il est important de développer massivement les filières STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) afin de disposer de davantage de diplômés / formés dans des matières numériques de pointe qui répondent aux besoins grandissants en la matière. Ceci doit nécessairement être réalisé en complémentarité avec le volet « formation » (formation professionnelle, en alternance, continue en entreprise, etc.).

1.2.4.2. Un accès minimal garanti à Internet

Le MR veut garantir un accès minimal à Internet, afin de lutter contre la fracture numérique et pour permettre à chaque citoyen de bénéficier d'une connexion et de remplir des tâches de base comme consulter des sites gouvernementaux, d'écoles, d'administrations, d'information, ainsi qu'échanger via des messageries ou des e-mails.

Un certain nombre de personnes éprouvent encore des difficultés à entrer dans le numérique et à profiter de ses services. La transformation numérique ne sera un succès que si on ne laisse personne au bord du chemin. Des services indispensables se font maintenant en ligne (les services bancaires mais également certains services publics) : il est important de pouvoir accompagner les citoyens les moins connectés, notamment les seniors. Pouvoir bénéficier d'un accompagnement est essentiel pour apprivoiser tous les aspects du numérique et maintenir son autonomie. C'est pourquoi nous proposons d'aider les pouvoirs locaux à développer des plans locaux d'action pour l'inclusion numérique des citoyens via des Espaces Publics Numériques (EPN) accessible à tous pour permettre à l'ensemble des générations d'avoir accès à ces opportunités nouvelles.

Cet accès sera également renforcé par l'instauration d'un taux réduit de TVA pour les services internet, qui peuvent aujourd'hui être considérés comme des services de première nécessité.

1.2.4.3. La suppression des zones blanches et grises

Il est impératif d'éradiquer les zones insuffisamment couvertes, en particulier dans les régions rurales, afin de garantir une connectivité équitable pour tous les citoyens. Il est également nécessaire de développer un réseau très haut débit accessible à l'ensemble de la population, en mettant l'accent sur les besoins des entreprises pour favoriser leur croissance et leur compétitivité. Enfin, il est impératif d'accélérer le déploiement de la technologie 5G tant pour les citoyens que pour ses applications industrielles, en rejetant catégoriquement toute forme de conservatisme rétrograde. Ce triptyque de mesures est incontournable pour assurer le développement socio-économique optimal de la société moderne prônée par le MR.

1.2.4.4. Un soutien à la numérisation de nos commerces de proximité

Parmi les compétences nécessaires pour le développement de l'activité commerciale, le numérique est un enjeu primordial. Malheureusement, nous constatons qu'encore trop d'entreprises continuent à se lancer en ligne sans être correctement informées et formées, en optant pour des stratégies inadaptées et en commettant des erreurs qui les amènent assez vite à jeter l'éponge. Le MR souhaite donc poursuivre les actions menées durant cette législature pour soutenir le développement du commerce local.

Au niveau fédéral, le MR a également encouragé le développement de l'e-commerce. De trop nombreuses PME n'envisagent en effet pas encore de se lancer dans l'e-commerce alors que cela pourrait être pertinent, ou se sont lancées sans atteindre une réelle rentabilité. Nos entrepreneurs restent à ce jour mal informés et n'ont pas encore intégré les bons réflexes pour entreprendre en ligne. Depuis 2023, une boîte à outils aide les PME à démarrer une activité commerciale en ligne ou à améliorer leur activité existante. L'outil permet aux PME de se poser les bonnes questions pour examiner d'un œil critique leur projet d'e-commerce.

En Wallonie, ce soutien se concrétise à travers l'un des cinq axes définis dans le cadre du Plan Horizon Proximité qui vise l'économie, le digital, la formation, l'aménagement du territoire et le tourisme. Pour faire face à la concurrence des géants de l'e-commerce et répondre à l'augmentation des achats en ligne, la stratégie poursuivie en Wallonie est de soutenir les petites entreprises afin qu'elles se familiarisent avec les meilleures pratiques de l'e-commerce et qu'elles franchissent les différents obstacles sous peine d'être totalement marginalisées et de voir leur part de marché diminuer, ce qui pourrait nuire à la diversité économique et à l'innovation dans notre Région.

C'est en poursuivant cet objectif, dans le cadre du Plan Horizon Proximité et du Plan de Relance, que l'action Digital Commerce a été amplifiée, offrant aux commerçants, mais également aux acteurs de l'HoReCa, du tourisme et aux professions libérales, des webinaires et des formations sur des sujets prioritaires en matière digitale comme la conquête de nouveaux marchés, la proposition de produits plus performants ou encore la montée en compétence en matière de cybersécurité. Ce dispositif doit pouvoir être maintenu et amplifié.

A Bruxelles, le MR plaide pour une évaluation régulière des aides à la consultance et au développement d'un site internet ou d'une plateforme d'e-commerce afin de concentrer le soutien financier sur celles qui donnent le meilleur résultat. La plateforme MyMarket mise en place par le gouvernement bruxellois n'a pas fonctionné. Pour le MR, un tel projet n'est pas le rôle des pouvoirs publics, mais bien du privé, ce qui n'exclut pas un soutien public pour favoriser cet investissement.

1.2.4.5. Un soutien au développement de l'Intelligence Artificielle

Le MR défend une vision politique tournée vers l'innovation, où la technologie amplifie la compétitivité des entreprises. Au cœur de cette perspective, l'intelligence artificielle (IA), en particulier l'IA générative, émerge comme un moteur essentiel d'innovation et de modernisation. L'IA doit générer une valeur tangible pour les entreprises, améliorant à la fois leurs produits, services et processus internes. Parallèlement, elle doit permettre d'automatiser les tâches répétitives, libérant ainsi les travailleurs pour des missions à forte valeur ajoutée.

Le MR accorde également une attention particulière à la composante éthique de l'IA, en alignement avec les régulations en cours au niveau Européen, tout en restant vigilant pour garantir que ces régulations ne compromettent pas la capacité des entreprises à innover et prospérer.

Pour réaliser ces objectifs, il est essentiel d'éviter la dispersion des efforts. Le MR plaide donc en faveur de la convergence des initiatives au sein d'un plan national clair et ambitieux.

Il est important d'accompagner les entreprises, les universités, les centres de recherche à accélérer l'adoption de l'IA bien sûr mais aussi à booster la formation : notre pays et nos Régions ont besoin de compétences élevées en la matière.

1.2.4.6. Notre vie privée protégée grâce à la cybersécurité

La cybersécurité est un pilier essentiel de la stratégie numérique contemporaine que le MR défend à travers la mise en œuvre d'un plan d'action dédié à la cybersécurité. Deux dimensions doivent être simultanément renforcées. D'une part, il est impératif de consolider nos capacités de cyberdéfense pour assurer une protection robuste contre les attaques étrangères, préservant ainsi notre souveraineté nationale. D'autre part, il est tout aussi crucial de favoriser le développement de la cybersécurité en orientant nos efforts vers la formation et l'accompagnement des entreprises face à l'évolution constante des menaces.

Le MR défend l'idée que chaque citoyen doit pouvoir pleinement exploiter les opportunités offertes par la technologie, sans craindre les risques potentiels pour ses données personnelles. Notre vision s'articule autour d'une société où l'accès aux avantages technologiques se conjugue avec une garantie rigoureuse de la sécurité individuelle.

1.2.4.7. Le numérique au service de la simplification administrative

Le MR insiste sur la nécessité de promouvoir l'utilisation du numérique en vue de simplifier les procédures administratives et d'améliorer considérablement les services offerts aux citoyens. Il est impératif de renforcer l'adoption de la facturation électronique, mais aussi de simplifier de manière significative les démarches administratives pour les entreprises, favorisant un environnement propice à leur croissance et à leur développement. Dans cette optique, le MR plaide également en faveur du déploiement accru de services en ligne, offrant aux citoyens des moyens pratiques pour accéder à l'information et réaliser diverses démarches administratives. Tout en soutenant la transition numérique, il est primordial de maintenir la possibilité d'un contact humain, préservant ainsi une relation personnalisée et attentive avec chaque citoyen.

Plus généralement, le numérique peut contribuer à développer de nombreux secteurs comme la construction, l'agriculture ou les entreprises manufacturières dans un objectif de relocaliser de l'emploi industriel grâce au gain en productivité qui améliore la compétitivité de nos entreprises.

1.2.5. DES AGRICULTEURS ACTEURS DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

1.2.5.1. Des revenus agricoles générés dans les différents secteurs et filières de production

Les agriculteurs ont particulièrement subi l'inflation ces derniers mois et le coût de ses produits a pesé dans le budget des ménages et des entreprises. En 2022, les volumes des ventes ont baissé de 3% dans les entreprises alimentaires. Ce secteur agroalimentaire est l'un des principaux du pays avec un chiffre d'affaires de 75,9 milliards d'euros (21% de l'industrie belge), 2,1 milliards d'investissement (22% de l'industrie belge) et 100 546 emplois directs (21% de l'industrie belge). Le secteur participe à rendre la balance commerciale de la Belgique positive avec 4,9 milliards de bénéfices et constitue environ 9 à 10% des importations/exportations des produits de la Belgique avec l'extérieur.

Il s'inscrit dans le cadre d'une politique industrielle forte. Les initiatives de clarification des normes, de la maîtrise des coûts salariaux et énergétiques sont incontournables pour que les agriculteurs soient soutenus et justement valorisés pour leur travail. A côté de cela, les spécificités du secteur – notamment sanitaires – nécessitent une attention des autorités publiques compétentes et il faut accompagner l'optimisation des ressources souhaitées par le secteur. En effet, il faut pouvoir optimiser les processus pour réduire les volumes d'eau utilisés, promouvoir le recours à des emballages plus durables ou encore réduire la consommation d'énergie dans les processus de transformation.

Nous plaidons également pour maintenir une exigence sanitaire optimale dans toute la chaîne alimentaire. Il importe également que le consommateur puisse facilement être informé de la provenance de sa nourriture et de comment elle a été produite. Nous plaidons pour plus de transparence sur l'impact climatique et environnemental, l'impact économique sur les producteurs ou les processus de transformation qui sont intervenus dans le produit.

Il faut enfin pouvoir élaborer avec les autorités une politique commerciale forte qui favorise l'implantation de nos entreprises dans des marchés étrangers. Nos terroirs et nos produits qui sont principalement produits par des PME méritent d'être connus à l'international. L'AFSCA ou encore les agences d'exportations régionales ont un rôle à jouer pour accompagner nos entreprises. Il faut améliorer la souplesse de la relation entre l'AFSCA et les petits producteurs qui alimentent les circuits courts via la transformation locale.

1.2.5.2. Valoriser la diversification, la valorisation et la transformation des produits agricoles

Ces dernières années, la Wallonie a soutenu des projets de filières de circuits-courts qui sont en cours de déploiement ou de finalisation. Il faut maintenant un audit avant d'entamer de nouvelles initiatives et des critères clairs d'octroi de subsides qui accompagnent une logique économique plutôt qu'une filière artificielle.

Toutes les initiatives visant à diversifier la chaîne alimentaire et mettre en avant nos produits locaux sont les bienvenues. Toutefois, elles doivent tenir compte des impératifs économiques et sanitaires qui pèsent sur la filière et pouvoir atteindre une rentabilité (ou tout au mieux une neutralité financière si elles sont sans but lucratif ou de l'économie sociale) pour ne pas dépendre abusivement d'argent public. Le rôle de l'Etat est de permettre l'émergence de ces entreprises, pas de les maintenir artificiellement en vie en décourageant d'autres initiatives non subsidiées.

Dans cet état des lieux, nous pourrions mettre en avant les initiatives qui fonctionnent très bien déjà aujourd'hui – les exemples de circuits-courts qui sont des réussites sont nombreux – et qui méritent d'être développées pourvu qu'elles puissent évoluer de manière indépendante à terme. Les initiatives sans but lucratif ou d'économie sociale sont parfaitement légitimes à s'inscrire dans le paysage alimentaire à condition qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale.

1.2.5.3. La lutte contre les normes et procédures excessives

Le MR plaide pour rationaliser considérablement les structures qui régissent le secteur de l'agriculture et qui sont subsidiées par de l'argent public. Il faut opérer un état des lieux de ce qui est existant, nécessaire et qui constitue la meilleure manière de répondre aux besoins du secteur.

Il faudra pour ce faire simplifier considérablement la législation (Politique Agricole Commune, plan stratégique etc.). Comme développé plus largement dans le chapitre de ce programme consacré à l'Europe, nous préconisons également que les normes imposées soient davantage des résultats à atteindre plutôt que des prescriptions bureaucratiques aveugles très peu adaptées à la réalité de terrain.

Il faut pour cela rendre accessibles les outils de mesure aux exploitants afin qu'ils puissent définir la meilleure manière d'améliorer leurs pratiques. Il faut à tout prix sortir de « l'agriculture de dates » imposée par l'Union européenne qui ne rencontre absolument pas la réalité agronomique du terrain dès lors que les conditions de travail de la terre peuvent très fortement varier d'une année à l'autre en fonction de la météo.

Notre stratégie doit être guidée par quelques objectifs clairs (revenu décent, souveraineté agricole, compétitivité du secteur, durabilité accrue) et les moyens pour y parvenir doivent être inscrits dans une stratégie à long terme. Les différents gouvernements doivent pouvoir défendre les intérêts de notre secteur agricole auprès de l'Union Européenne.

1.2.5.4. L'amélioration de l'accès au métier d'agriculteur

Être agriculteur est un métier essentiel mais qui est confronté à de nombreuses difficultés. Celles-ci éloignent les jeunes ou les candidats aux lancements et reprises d'exploitations. Le MR veut pérenniser l'agriculture familiale et ses valeurs tout en professionnalisant le métier pour faire face aux mutations.

Le MR veut d'abord améliorer l'accès au métier d'agriculteur et à son outil. Il faut dans un premier temps mieux informer les agriculteurs cédants des possibilités qui s'offrent à eux. Ils sont les transmetteurs et sont à ce titre aussi importants que les nouveaux agriculteurs entrants.

Les agriculteurs doivent non seulement être bien formés en ayant accès à davantage de possibilités d'études supérieures et universitaires en horaire décalé mais aussi à des formations continues de haute qualité et rigoureuses scientifiquement. Il faut mettre de l'ordre dans celles qui n'ont qu'un intérêt limité et celles qui sont absolument nécessaires pour mener une exploitation. Il faut remettre à plat ce qui existe et que les autorités publiques jouent un rôle d'accompagnateur ou d'agrément avant de vouloir tout prendre en charge elles-mêmes. La validation du contenu des formations doit être rigoureuse et tenir compte de la réalité du secteur. Ce contrôle doit également être fait au niveau des écoles, où les formations à destination des professeurs et des élèves avec du contenu orienté par des associations militantes ont trop souvent été constatées. Les centres de recherche et les institutions publiques doivent jouer un rôle actif dans la qualité de ces formations, même si ces dernières peuvent être données par d'autres acteurs.

Nous souhaitons également préciser la qualification d'agriculteur actif. Il faut que les aides puissent atteindre les exploitants qui en ont besoin pour produire de la nourriture et qui font vivre le secteur agricole. Ainsi, il faut une réflexion sur la dégressivité des aides pour les très grandes exploitations qui peuvent être rentables sans une partie d'entre elles. Nous pensons qu'il faut également renforcer l'arsenal législatif permettant d'exclure les non-exploitants ou les sociétés de gestion qui ne tirent pas leurs revenus du travail de productions agricoles.

Nous souhaitons enfin que des formes innovantes de gestion puissent être permises pour les exploitations agricoles, sur le modèle, par exemple, des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) qui existent en France.

1.2.5.5. Une communication positive au sujet de l'agriculture

L'agribashing est une menace réelle pour notre agriculture. Beaucoup de choses sont dites sur l'agriculture dans les médias et peu sont avérées. Le MR plaide pour une meilleure valorisation du secteur auprès du grand public, ainsi que pour une information juste sur sa réalité.

Nous soutenons le développement des missions de l'Agence pour la promotion d'une agriculture de qualité (Apaq-W) - comme avec l'observatoire de la consommation par exemple - et considérons que la promotion des produits de tous les modèles d'agriculture est un avantage pour tout le secteur. Nous pensons qu'il faut maintenir cette unité et également mettre en exergue les acteurs du métier au-delà des fermes ouvertes et des foires.

Nous devons soutenir le secteur agricole pour lui permettre d'être proactif dans sa communication, sa transparence et la lutte contre les inexactitudes voire les fake news qui vivent dans la population et les médias.

1.2.5.6. Le développement de l'agriculture urbaine

En ville, le MR veut soutenir les initiatives de productions locales de maraichages et d'apiculture, les fermes pédagogiques, l'hydroponie ou l'aquaponie, etc. Nous pensons que le soutien des autorités doit davantage se matérialiser par de l'accès à l'information et la possibilité de se conformer autant que possible aux normes visant à produire une alimentation sans danger (normes sanitaires minimales, analyses de sols) pour les consommateurs. Un soutien via des projets concrets dans les centres de recherche en pointe sur le sujet est aussi un élément que nous promouvons.

Des initiatives intéressantes comme des potagers communautaires ou des fermes sur toiture sont déjà bien en place dans la Région de Bruxelles-Capitale. Nous plaçons pour dupliquer les succès et les bonnes pratiques dans les villes et les centralités wallonnes en utilisant au mieux l'expérience du centre de recherche de Gembloux Agro Bio-Tech qui travaille sur ce sujet depuis de nombreuses années.

1.2.6. LE TOURISME ET LE PATRIMOINE, DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.2.6.1. Un soutien encadré au développement de l'hébergement touristique

L'intérêt des touristes belges et étrangers pour le tourisme de séjour en Wallonie va croissant. Notre capitale retrouve également son attractivité après des années compliquées en raison de la crise sanitaire.

Le MR veut notamment mieux collaborer avec les plateformes de réservation en ligne qui sont devenues des acteurs du tourisme incontournables pour développer ce secteur créateur de valeur ajoutée et d'emplois non délocalisables. Celles-ci sont encore trop souvent ignorées par les services publics.

Le MR veut permettre aux propriétaires d'hébergements de bénéficier de la visibilité qu'offrent ces plateformes et encadrer le développement des hébergements touristiques, facilité ces dernières années grâce à ces plateformes. Le développement touristique doit être soutenable pour les populations locales – notamment en matière de logement – et garantir une juste concurrence avec les autres gestionnaires, qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes ou d'hôtels.

Par ailleurs, l'activité touristique reste pour beaucoup d'acteurs une opportunité de diversification et d'activité complémentaire. Le MR veut donc permettre à ces acteurs de bénéficier du régime de franchise TVA accordé aux structures dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 25 000 € par an.

1.2.6.2. Un taux de TVA à 6% pour les travaux sur les biens classés

Le MR veut faire bénéficier le patrimoine classé du taux réduit ce qui aura pour effet de faciliter son entretien et sa restauration, tant pour les propriétaires publics que privés. Ce taux permettrait aux Régions de récupérer des moyens d'action, tant pour les travaux qu'elles effectuent sur leurs propriétés classées que sur les subventions qu'elles octroient.

Cette mesure nécessite un accord avec le fédéral et les autres entités, notamment en vue de la révision des législations européennes sur la TVA et les taux réduits pour certains produits et activités.

1.3. LES INDÉPENDANTS, MOTEURS DE NOTRE ÉCONOMIE

Véritable moteur de notre économie, l'activité des travailleurs indépendants à titre principal ou complémentaire doit être mieux soutenue et valorisée, l'objectif étant de favoriser l'entrepreneuriat et d'inciter à la création d'activité ou d'entreprises en Belgique. Nous devons garder à l'esprit que les travailleurs indépendants représentent au total 1 263 541 personnes, dont 795 262 le sont à titre principal.

Durant cette législature, outre les mesures prises pendant les différentes crises successives, des réformes importantes pour les indépendants ont été mises en œuvre telles que le renforcement de leur statut, la création d'un trajet de retour au travail ou encore la réforme des pensions. Pour le MR, le travail n'est cependant pas terminé et il faut continuer à mettre en œuvre certains grands chantiers indispensables.

En effet, il importe que la fiscalité à laquelle les indépendants sont soumis soit juste et pragmatique. Il faut également réformer davantage le système des pensions des indépendants pour valoriser le travail et rendre les fins de carrière plus équitables. En outre, il faut garantir une meilleure couverture sociale aux indépendants. Il est ainsi primordial de renforcer le droit passerelle en cas de crise, d'améliorer la couverture en cas de maladie de longue durée et de mettre en place un meilleur accompagnement en cas de problème de santé avec un retour au travail plus souple et plus adapté aux spécificités du régime. Par ailleurs, il devient essentiel et urgent de développer un volet préventif afin de garantir le bien-être au travail de ces indépendants souvent passionnés par leur travail au travers notamment d'actions de prévention du burn-out.

1.3.1. UNE MEILLEURE VALORISATION DU TRAVAIL DES INDÉPENDANTS

1.3.1.1. La revalorisation des pensions des indépendants

La préoccupation première des travailleurs indépendants reste le montant de leur pension jugée trop faible.

En matière de pension, le MR estime qu'il est primordial que le travail rapporte plus que le fait de ne pas (ou peu) travailler, d'assurer la pérennité du système de pensions notamment par l'augmentation du taux d'emploi, d'accompagner au mieux les fins de carrière mais également d'assurer une meilleure convergence entre les régimes. Il est en effet important que toutes les différences dans le calcul de la pension entre les travailleurs indépendants et les salariés soient supprimées. Le MR a déjà fortement contribué à cet objectif ces dernières années en supprimant le coefficient de correction et en alignant le montant de la pension minimum entre ces régimes.

Dans ce souci de convergence et d'une meilleure pension pour les indépendants, nous proposons d'aligner les coefficients de revalorisation dans le régime indépendant sur ceux du régime salarié pour les années de carrière à partir de 1994. Ces coefficients ont pour objectif de tenir compte, au moment du calcul de la pension proportionnelle, de l'évolution du coût de la vie entre l'année de carrière prise en considération et le moment où la pension est réellement prise. Il n'est pas normal que cette réévaluation se fasse de manière différente entre les régimes.

De même, la prime bien-être pour les pensionnés indépendants doit être harmonisée par rapport au pécule de vacances dans le régime salarié.

Par ailleurs, nous estimons que les périodes pour lesquelles l'indépendant a sollicité une dispense de paiement de cotisations sociales doivent compter pour le calcul de la pension pour un maximum d'une année (4 trimestres).

Nous proposons également de garantir aux indépendants qui ont atteint l'âge légal de la pension et travaillent toujours que les cotisations qu'ils paient puissent leur ouvrir des droits supplémentaires, et donc augmenter leur pension.

1.3.1.2. Un cadre stable pour le second pilier de pensions

Le MR promeut un cadre stable en ce qui concerne la fiscalité et la parafiscalité des pensions complémentaires qui sont des politiques à long terme. Pour le MR, toute modification brutale apportée à cette fiscalité et parafiscalité nuirait à la confiance des indépendants dans le second pilier. Notre objectif est le développement des pensions complémentaires et cela ne peut se produire que si on ne porte pas atteinte aux attentes légitimes des citoyens en la matière.

1.3.1.3. Une valorisation des cotisations sociales payées par les indépendants à titre complémentaire

Le MR souhaite valoriser les cotisations payées par les indépendants à titre complémentaire en leur octroyant une compensation à définir, au regard des montants de cotisations versés.

Cette mesure poursuit l'objectif de mieux récompenser le travail et d'augmenter la pension des travailleurs qui se lancent dans une activité d'indépendant en complément de leur activité principale. Il faut également tenir compte du fait que les parcours professionnels sont aujourd'hui de plus en plus diversifiés et mixtes. Notre protection sociale doit donc évoluer en conséquence.

1.3.1.4. Une réduction pendant trois ans des cotisations minimum des indépendants starter

Nous proposons de prolonger à trois ans le mécanisme de cotisations avantageuses pour les indépendants starter, contre un an (quatre trimestres) aujourd'hui. En effet, ces derniers peuvent bénéficier d'une cotisation sociale minimale réduite si leurs revenus sont limités. Cette mesure vise à soutenir celles et ceux qui font le choix d'une activité indépendante dans les premières étapes de leur parcours entrepreneurial. Le paiement de cotisations élevées est un frein pour une personne qui souhaite se lancer comme indépendant. Il s'agit d'encourager tout le monde : les personnes en transition d'un emploi salarié ou de fonctionnaire vers le statut d'indépendant, ainsi évidemment que celles qui entreprennent pour la première fois. L'objectif est double : encourager l'esprit d'entreprendre et assurer à l'État des rentrées fiscales et sociales à long terme en permettant l'épanouissement de chacun.

1.3.2. UN MEILLEUR SOUTIEN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

1.3.2.1. Un système de cotisations sociales plus flexible

Actuellement, les cotisations sociales d'un indépendant sont calculées et payées trimestriellement. Ce calcul pose des problèmes concrets, par exemple quand un indépendant tombe malade à la fin d'un trimestre mais est redevable d'une cotisation trimestrielle pleine ou dans le cas d'un indépendant qui démarre son activité durant le troisième mois d'un trimestre. Il est proposé de mensualiser le calcul des cotisations sociales. Le paiement continuerait toutefois à se faire par trimestre.

Par ailleurs, le MR souhaite mettre en œuvre un système de majoration plus juste en cas de non-paiement des cotisations sociales. En effet, en cas de paiement tardif des cotisations sociales, une majoration de 3 % est imputée sur la partie impayée. Tant que la cotisation n'a pas été payée entièrement, une nouvelle majoration de 3 % est appliquée chaque trimestre. En outre, une augmentation supplémentaire et unique de 7 % est due si des cotisations sont restées impayées pour l'année concernée, en date du 31 décembre. Le MR considère que ces majorations sont trop élevées et souhaite réduire ces taux de 3% à 2% et de 7% à 4%.

1.3.2.2. Un renforcement du droit passerelle en cas de crise

Le droit passerelle de crise a été mis en place sous l'impulsion du MR. Ce droit passerelle a même été pérennisé de sorte qu'il puisse être activé rapidement en cas de crise. Néanmoins, le MR souhaite qu'il soit renforcé afin d'offrir une couverture sociale plus adaptée en termes de droit à la pension de sorte, et ainsi protéger l'indépendant face aux aléas de la vie.

1.3.2.3. Une meilleure couverture sociale en cas d'incapacité de travail

Ces 20 dernières années, le nombre d'indépendants en incapacité de travail a augmenté. Il s'agit d'une évolution comparable à celle des travailleurs salariés. Ce groupe d'indépendants a besoin d'une meilleure protection sociale et d'un meilleur accompagnement avant et après la maladie.

Plusieurs enquêtes démontrent que, lorsque les indépendants tombent malade, leur priorité est la continuité de leur activité. Ils veulent reprendre leur travail le plus vite possible. On constate que les travailleurs indépendants retournent généralement au travail plus vite que les travailleurs salariés. Cependant, ils ont plus de risques de rechuter. De plus, les travailleurs indépendants continuent souvent à travailler et attendent trop longtemps pour demander l'aide dont ils ont besoin en cas de maladie. Cela augmente considérablement le risque d'échec à long terme.

Il est donc essentiel d'améliorer le soutien aux travailleurs indépendants en incapacité de travail.

Le MR souhaite étudier la possibilité d'introduire une indemnité de maladie proportionnelle. L'indemnité de maladie serait donc calculée sur base des derniers revenus avec l'introduction d'un montant minimum et un maximum. Le montant du minima serait ainsi fixé au niveau des indemnités forfaitaires de maladie existantes.

Le MR souhaite également mettre en place un accompagnement plus large et plus proactif relatif au trajet de retour au travail de l'indépendant. Il s'agit de réduire la charge administrative en cas de maladie pour que le travailleur indépendant puisse se concentrer sur sa guérison. Les coordinateurs au Retour au travail et les médecins conseils seront mieux formés pour tenir compte de la réalité de l'entrepreneuriat, où la survie de l'entreprise en cas de maladie est cruciale pour l'indépendant. Les travailleurs indépendants en incapacité de travail ont besoin d'un accompagnement spécialisé lors de l'évaluation de leur lieu de travail, lors de l'adaptation de celui-ci, pour la détermination d'un travail adapté, dans la recherche de remplacement ou lors de la transition vers une autre activité. Nous devons renforcer la collaboration entre les différents services afin que l'accompagnement soit mieux adapté aux besoins des indépendants.

Le MR souhaite enfin renforcer le volet préventif au niveau du statut social avec un budget santé associé : à partir de 2024, les caisses d'assurances sociales sont financées pour offrir aux indépendants des services de promotion du bien-être mental. Nous élargirons et renforcerons le volet préventif en créant une nouvelle couverture financière : « le boost bien-être ». Chaque indépendant à titre principal reçoit un « sac à dos social » avec lequel il peut, au cours de sa carrière, investir dans des mesures préventives et peut faire appel à un accompagnement spécialisé dans le domaine du bien-être au travail (coaching, orientation professionnelle, etc.).

1.3.2.4. Des étudiants entrepreneurs et travailleurs soutenus

Le MR veut soutenir les étudiants qui travaillent, soit via le statut d'étudiant entrepreneur, soit en élargissant l'étendue d'heures permises dans les jobs étudiants.

Par passion ou nécessité, des étudiants profitent de leur cursus pour développer une activité économique ou tout simplement pour « jobber » pour payer leurs études, leur logement ou leurs loisirs.

Le MR soutient le développement du statut de l'étudiant entrepreneur, qu'il a lui-même initié et qui permet au bénéficiaire de concilier études et entrepreneuriat dès l'âge de 18 ans durant le cursus supérieur, notamment via une baisse des charges fiscales sur les premières années et sur les résultats de l'activité de l'étudiant. L'accompagnement du passage d'étudiant entrepreneur à entrepreneur doit être amplifié afin que la perte des avantages du statut d'étudiant entrepreneur ne mette pas en péril la survie de l'activité. Les incubateurs étudiants, pour lesquels le soutien public doit être maintenu, doivent pouvoir jouer ce rôle. Nous proposons également de supprimer la limite d'âge de 25 ans ainsi que de simplifier les démarches administratives. Nous souhaitons aussi créer une plateforme étudiant entrepreneur qui regrouperait toutes les informations et serait un point de contact central pour les étudiants entrepreneurs.

Tout étudiant peut par ailleurs travailler 600 heures par an maximum. L'étudiant et l'employeur paient une cotisation sociale réduite de 8,13% (2,71 % à charge de l'étudiant et 5,42 % à charge de l'employeur). Les heures supplémentaires ne bénéficient pas de cet avantage. La demande de travail étudiant ayant fortement repris après la pandémie, nous proposons de porter cette limite à 700h.

1.3.2.5. Soutenir les commerçants et les artisans

En 2023, après deux années de baisse significative, nos centres-villes connaissent malheureusement une nouvelle hausse moyenne de cellules vides. Cette tendance est internationale. Cependant, les villes et communes qui ont misé sur le développement du commerce de proximité ne sont pas ou très peu impactées par cette remontée.

En effet, une récente étude confirme que la nouvelle génération de commerçants de proximité apparue au cours de la période COVID se développe. En moyenne, le commerce de proximité croît de 3,2% depuis le début de cette législature. Ces nouveaux petits commerçants, très résilients et plus spécialisés, s'adaptent à l'évolution de leur environnement et aux nouveaux besoins des consommateurs, en adoptant à la fois les bonnes pratiques de vente physique mais également digitale. A l'inverse, on constate que les commerces qui visent des marchés de masse sont en perte de vitesse tant en centre-ville que dans les shopping centers, à l'exception des enseignes low-cost.

Le MR souhaite continuer à soutenir le développement du commerce de proximité dans les centralités, tant en zone urbaine que rurale. L'offre de proximité doit se distinguer de l'offre globalisée facilement accessible sur internet. Le MR soutient le développement de commerces innovants, rassembleurs dans les centralités. Le Plan Objectif Proximité en Région wallonne, en créant de nouvelles dynamiques innovantes et créatives, commence à porter ses fruits. Ce soutien se concrétise au travers de toute une série de mesures en cinq axes : l'économie, le digital, la formation, l'aménagement du territoire et le tourisme. Le MR demande une rationalisation nouvelle de l'ensemble des structures publiques et parapubliques de soutien aux centralités permettant d'amplifier l'impact des politiques publiques. Le paysage est encore trop morcelé. Le dispositif Agences de Développement Local doit être réformé en adéquation avec le nouveau dispositif Agences de Développement Centre-Ville afin d'objectiver les moyens publics octroyés aux ASBL, d'intégrer une culture du résultat et d'offrir la possibilité à un plus grand nombre de communes rurales d'en bénéficier.

A travers notamment le programme « Formations commerce » récemment mis en place, les commerçants ont accès à un nouvel outil d'autodiagnostic et d'accompagnement digital, lequel consiste en l'analyse des forces et faiblesses de l'activité commerciale suivie d'une proposition de solutions et de formations.

À cela, s'ajoute un coaching personnalisé dans la mise en place de solutions innovantes pour les commerçants des quinze centralités les plus performantes en termes de vitalisation commerciale d'ici les trois prochaines années, grâce aux moyens du Plan de Relance. Ce coaching personnalisé doit pouvoir être amplifié dans les prochaines années.

Afin de répondre aux besoins d'un public confronté en priorité à la question de la transmission du commerce, le soutien régional à la transmission d'entreprise a été amplifié en visant les commerçants comme cible prioritaire et en adaptant les outils et solutions à leurs besoins, cet axe doit pouvoir être pérennisé tant la reprise d'un commerce en fin d'activités constitue un enjeu crucial.

Le soutien public à la formation numérique des commerçants doit être pérennisé et amplifié. La survie des commerces de proximité dépend aussi de la capacité des compétences et de l'offre agile et numérique de leurs propriétaires.

Par ailleurs, le soutien aux artisans permet de stimuler l'activité économique locale. En novembre 2023, on compte plus de 2000 artisans certifiés dans notre pays. Le MR a modernisé et clarifié les conditions de leur reconnaissance. Il a aussi amélioré le fonctionnement de la Commission « Artisans ». Le label artisans est un outil de qualité pour reconnaître, promouvoir et donner de la visibilité à l'artisanat en Belgique. Enfin, depuis 2022, les artisans bénéficient d'un site internet qui leur est spécifiquement dédié, sur lequel ils peuvent mettre en valeur leur savoir-faire et leur activité (lesartisans.be). La mise en valeur du label artisan et l'accès à celui-ci, dès le parcours scolaire, doit perdurer.

Le soutien aux métiers de l'artisanat passe aussi par le soutien aux concours d'excellence, mis en valeur durant cette législature. Ces mesures permettent d'encourager des initiatives qui créent de la valeur ajoutée dans notre pays.

Parce que la formation constitue un élément clé, le programme Artisan de l'IFAPME en Région wallonne doit être mis en avant, celui-ci se base sur un plan de formation, généralement étalé sur deux ans et selon une formule en binôme : un artisan-formateur et un apprenant. L'apprentissage du métier se fait en entreprise sous couvert d'une convention de stage obligatoire et rémunérée.

1.4. DAVANTAGE DE PERSONNES AU TRAVAIL POUR RENFORCER LA SOLIDARITÉ

Pour le MR, le travail est une source d'émancipation personnelle mais aussi une contribution à la société. La personne qui travaille est actrice de sa vie et est en mesure de poser des choix notamment grâce au salaire qu'elle reçoit. Le travail permet de prendre son destin en mains, à rebours d'une vision du travail qui contraint. L'emploi est par ailleurs la meilleure protection contre la pauvreté. Travailler est aussi un acte solidaire puisque les personnes qui travaillent contribuent au financement de notre sécurité sociale, qui protège celles et ceux qui font face à un accident de la vie (perte d'emploi, maladie, handicap...).

Cette solidarité avec les personnes dans le besoin doit être sans faille. Elle est aussi indissociable de la responsabilité, qui implique que chacun contribue à l'effort collectif. A ce titre, le MR souhaite mieux accompagner le retour à l'emploi des personnes inactives et leur donner ainsi à nouveau la chance de prendre leur vie en mains. Atteindre un taux d'emploi de 80% permettrait à la fois de lutter contre la pauvreté, de renforcer la solidarité tout en rendant notre économie plus solide.

Cela n'est possible que si l'on crée les conditions permettant de concilier sa vie privée et sa vie professionnelle, en tenant compte de la réalité de chaque travailleur et tout en reconnaissant que certains métiers peuvent aussi être pénibles, ce qui nécessite des réponses adaptées. Le MR ambitionne donc de redonner toute sa valeur au travail et de soutenir tous les travailleurs dans leur épanouissement et leurs projets

1.4.1. OBJECTIF 80% DE TAUX D'EMPLOI

1.4.1.1. Un incitant pour combler les métiers en pénurie

Nous souhaitons instaurer une prime à l'emploi pour les métiers en pénurie dont le salaire est inférieur au salaire moyen. Son objectif est d'inciter à travailler dans les métiers en pénurie : la Wallonie compte en effet 158 fonctions en pénurie, Bruxelles 108. Il y a en tout près de 200 000 emplois à pourvoir dans toute la Belgique, dont 41 000 en Wallonie et 25 000 en Région bruxelloise. Ces métiers ne représentent pas uniquement un vivier d'emplois. En effet, les fonctions non pourvues ralentissent le développement économique de nos régions et de notre pays. Beaucoup de ces fonctions ne requièrent pas (ou peu) de qualifications.

Pour le MR, les travailleuses et travailleurs doivent être remerciés pour leur travail et pas pénalisés par rapport aux inactifs, spécifiquement au sein de secteurs en pénurie, parfois synonymes d'emplois plus pénibles. Cette prime à l'emploi représenterait pour ces salariés un véritable 13^{ème} mois. Pour éviter d'éventuels effets baissiers sur les salaires proposés par les entreprises, cette prime ne pourrait être offerte que pour un emploi dont la rémunération correspond à une moyenne sectorielle pour la même fonction.

1.4.1.2. Des avantages sociaux prolongés de six mois pour les allocataires sociaux qui retournent au travail

En complément de la mesure précédente, nous proposons de prolonger de six mois les avantages sociaux dont bénéficie la personne qui retourne au travail. Il peut ici s'agir d'avantages en termes de crèches, de transport, de soins de santé... L'objectif est ici d'adoucir la transition entre le statut d'allocataire social et celui de travailleur, qui constitue aujourd'hui un piège à l'emploi.

Nous voulons également créer un fonds de prêts sans intérêts pour les apprentis, les étudiants et les élèves qui s'engagent dans un métier en pénurie. Un tel prêt serait accordé pour des études, des filières ou des formations menant vers un métier en pénurie. Le prêt obtenu ne doit pas être remboursé si l'emprunteur exerce un emploi à mi-temps au moins pendant cinq ans au cours d'une période de dix ans après la fin de ses études ou de sa formation. Ce système, inspiré d'une expérience novatrice en communauté germanophone, doit permettre d'orienter réellement et concrètement les talents qualifiés vers les employeurs qui en ont besoin.

1.4.1.3. Des allocations de chômage limitées à deux ans

La Belgique est l'un de seuls pays de l'OCDE à ne pas prévoir de limitation dans le temps du paiement des allocations de chômage et ce paradoxe ne se justifie plus dans un marché de l'emploi tendu où tous les postes vacants ne parviennent pas à être remplis, même lorsqu'ils ne requièrent pas de qualifications particulières ou hors de portée. Sur les 270 000 demandeurs d'emploi complets indemnisés que compte la Belgique, plus de 130 000 le sont depuis deux ans ou plus. Ces derniers représentent respectivement 40% du total des chômeurs flamands, 48% des chômeurs wallons et 60% des chômeurs bruxellois.

C'est la raison pour laquelle le MR souhaite limiter le versement des allocations de chômage à deux ans. Cela correspond à la durée d'indemnisation en France (24 mois avant 53 ans) et aux Pays-Bas, et cela reste supérieur à l'Allemagne (12 mois maximum avant 50 ans). A l'instar de ce qui existe en Allemagne et en France, connaissant les difficultés de retrouver un emploi à partir d'un certain âge, nous proposons que cette mesure ne s'applique plus à partir de 55 ans.

1.4.1.4. Une augmentation des allocations de chômage durant les six premiers mois

La limitation des allocations de chômage dans le temps est d'abord une mesure d'accompagnement puisque, afin d'encourager le retour rapide au travail, le montant de l'allocation de chômage serait renforcé durant les 6 premiers mois, ainsi que l'accompagnement par les organismes régionaux.

Ceci permet d'atténuer le choc de la perte de l'emploi et donne toutes ses chances à l'intéressé pour se concentrer sur la recherche rapide d'un nouvel emploi.

1.4.1.5. Le retrait des allocations de chômage en cas de refus d'emploi convenable ou de formation dans un métier en pénurie de niveau équivalent

Si le bénéficiaire des allocations de chômage a refusé deux emplois convenables ou formations dans un métier en pénurie de niveau équivalent, il perd automatiquement ses allocations de chômage à l'issue des 24 mois.

Par ailleurs, les aides du revenu d'intégration sociale (RIS) doivent toujours être inférieures aux allocations de chômage puisque celles-ci sont l'assurance fournie en contrepartie des contributions antérieurement réalisées par le travailleur.

Il faut également étudier la possibilité, au regard des expériences menées dans d'autres pays, de maintenir le bénéfice des allocations de chômage pour une durée plus longue à ceux qui sont disposés à prendre part à des travaux d'intérêt général, ce qui permet non seulement de garder un pied dans le monde du travail, mais également de pouvoir se diriger ensuite vers un travail de qualité.

1.4.1.6. Des CPAS qui réintègrent leurs bénéficiaires dans le monde du travail

Les organismes régionaux de l'emploi doivent se concentrer à terme sur les personnes les plus proches du marché de l'emploi en offrant en partenariat étroit avec le secteur privé des formations les plus proches possibles des besoins des entreprises.

Les personnes plus éloignées du travail, ou celles qui sont au chômage depuis plus de deux ans doivent bénéficier quant à elles d'un suivi plus personnalisé via le CPAS et le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS). Un suivi local et étroitement lié à la situation personnelle du demandeur d'emploi est le meilleur chemin pour une reprise la plus rapide possible du travail.

Cette mission conférée aux CPAS impliquerait bien évidemment un transfert de moyens. Elle s'inspire du système danois dans lequel l'accompagnement des chômeurs revient aux centres pour l'emploi, dont le nombre a augmenté après une décentralisation conduite en 2007. Dans ces centres, la municipalité, chargée de suivre les personnes inoccupées qui ne perçoivent plus d'indemnité de chômage, et l'État, chargé du suivi des autres personnes inoccupées, coopèrent avec pour objectif de combiner et d'utiliser le savoir-faire des services de l'État et de la municipalité.

1.4.1.7. Un accompagnement plus rapide et plus efficace des demandeurs d'emploi

Chacun peut un jour être concerné par une perte d'emploi et doit alors bénéficier de la solidarité. Mais pour que cette solidarité soit pérenne, il importe aussi de tout mettre en œuvre pour que le demandeur d'emploi retrouve au plus vite le chemin du travail.

Nous proposons d'accélérer et de rendre obligatoire la création des profils des demandeurs d'emploi en ligne et la mise à jour régulière de leur bilan. Le MR souhaite également permettre à chaque demandeur d'emploi de bénéficier d'un service d'accompagnement spécifique à son profil, s'associant à des opérateurs spécialisés mais laissant le pilotage de l'accompagnement à l'organisme de l'emploi.

Un véritable plan individualisé d'actions vers l'emploi doit être élaboré dans les meilleurs délais, obligatoirement accompagné d'un rétroplanning. Parmi les étapes de ce plan, il y aura des actions de préqualifications et de formation professionnelle dans les six mois de son inscription. L'objectif est de multiplier par deux ou trois le nombre de demandeurs d'emploi suivant une formation dans les métiers en demande, d'avenir et en pénurie. Dans ce cadre, les compétences des conseillers des organismes régionaux doivent être renforcées afin de pouvoir mieux orienter les demandeurs d'emploi grâce à ce plan.

Il est enfin impératif de mettre en place une politique de responsabilisation des demandeurs d'emploi en optimisant la fluidité des échanges d'informations entre toutes les parties impliquées (opérateurs de formations, conseillers en entreprise, employeurs etc.) afin de détecter rapidement tout manquement litigieux de la part du demandeur d'emploi (ex : abandon de formation, refus d'un emploi convenable, non présentation à un entretien d'embauche) et mettre en place les mesures et les sanctions adéquates.

Un suivi rapproché et des sanctions effectives en cas de non-respect des obligations sont les ingrédients indispensables à un marché de l'emploi dynamique. D'après les chiffres 2022 de l'ONEM, nous pouvons observer des différences régionales significatives en matière de sanctions et avertissements pour la disponibilité passive et active. En Flandre, il y a eu 9809 cas de sanctions et avertissements pour la disponibilité passive, tandis que ces chiffres étaient de 2366 en Wallonie et 572 à Bruxelles. Concernant la disponibilité active, la Flandre a enregistré 628 sanctions et avertissements, contre 2299 en Wallonie et 1101 à Bruxelles. Le nombre relativement faible de sanctions en Flandre peut s'expliquer par l'introduction d'une étape préliminaire dans le processus de contrôle, connue sous le nom de pré-avertissement. Cette mesure consiste à demander formellement au demandeur d'emploi de modifier son comportement avant d'engager des sanctions plus sévères. En cas de réponse positive du demandeur d'emploi, celui-ci reprend le parcours d'accompagnement normal. En 2022, 9454 demandeurs d'emploi en Flandre ont reçu un tel pré-avertissement.

1.4.1.8. Une politique de l'emploi incitative pour les travailleurs de plus de 55 ans

Le MR souhaite maintenir les aînés au travail dans les meilleures conditions possibles en tenant compte de la pénibilité de leur métier, de leur santé etc. afin de s'appuyer sur leur expérience. Dans la tranche d'âge entre 55 et 64 ans, 627 760 personnes sont inactives en Belgique, dont 220 000 en Wallonie, 44 000 à Bruxelles et 363 000 en Flandre. Nous voulons mettre en place une politique incitative garantissant la mise à l'emploi des plus de 55 ans, en étudiant les freins à l'engagement des plus âgés avant d'introduire les modifications nécessaires dans la législation sur le travail, notamment le coût pour l'employeur et les aménagements d'horaire.

Le MR propose ainsi de mettre en place un contrat de travail spécifique pour les travailleurs de 55 ans et plus qui se trouvent au chômage depuis plus de trois mois.

Ce contrat de 12 mois renouvelable une fois permettrait à l'employeur de bénéficier d'une réduction de cotisation ONSS via la réduction groupe-cible travailleurs âgés (qui relève du niveau régional) majorée de 20%. A l'issue du premier des deux contrats possibles, si ce dernier est converti en contrat à durée déterminée, la réduction est prolongée de 24 mois. L'embauche sur le long terme est donc privilégiée.

Cette mesure impliquerait également l'ouverture de la mesure «groupe-cible travailleurs âgés» à partir de 55 ans en Région bruxelloise, contre 57 ans aujourd'hui.

Nous souhaitons également mettre en place la pension à mi-temps afin de pouvoir faciliter la transition entre la carrière et la pension, en permettant un aménagement de la carrière.

En parallèle, le MR veut supprimer le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC), qui pousse les travailleurs âgés à quitter le monde du travail beaucoup trop tôt.

1.4.2. BOOSTER LA CRÉATION D'EMPLOIS

1.4.2.1. Une incitation à l'embauche de personnel moins qualifié

La borne bas salaire vise à octroyer des réductions de cotisations sociales patronales au regard du taux de base de 25%. Ce faisant, elle réduit le coût du travail pour les employeurs dans les secteurs qui nécessitent peu de qualifications mais qui sont à forte densité d'emplois. Les conditions d'octroi de ses réductions aux entreprises sont devenues moins intéressantes au fil des ans car le seuil en-dessous duquel des réductions de charges supplémentaires sont octroyées n'ont pas évolué comme ont évolué les salaires.

Cette borne bas salaire n'a pas, par le passé, été corrélée à l'indexation et aux augmentations de rémunérations. La borne restant fixe mais les salaires augmentant, celle-ci a perdu de son attractivité. Une étude conjointe de la Banque nationale de Belgique et du Bureau fédéral du Plan indique que la réduction du coût du travail sur les bas salaires est le meilleur levier pour la création d'emplois. Le MR souhaite donc rehausser la borne bas salaire de 600€/trimestre et la soumettre pour l'avenir à l'indexation automatique.

1.4.2.2. La réduction du taux facial des cotisations patronales à 20 % pour les PME

Nous proposons de réduire le taux facial des cotisations patronales à 20 % (contre 25 % aujourd'hui) pour les PME comptant jusqu'à 50 équivalents temps plein.

Cette proposition vise à réduire l'obstacle à l'embauche et au maintien de l'emploi que représente le coût du travail dans notre pays. Cette mesure structurelle permettrait également aux PME de bénéficier rapidement et sans barrière administrative de réductions qui bénéficient souvent aux grandes entreprises via des mesures plus ciblées.

1.4.2.3. Un soutien à l'embauche dans les PME à travers un amortissement du capital humain

Tout en reconnaissant la nécessité d'investir dans les nouvelles technologies, le MR souhaite encourager les entreprises volontaristes en matière d'emploi. En effet, le choix d'engager un travailleur coûte souvent plus cher qu'investir dans un « robot » ou aller vers une automatisation accrue. L'employeur qui procède à un engagement pourra donc amortir à hauteur de 20 % du salaire brut, hors cotisation sociale, du travailleur engagé, amortissable en 5 ans. L'objectif de cette mesure est de pousser les employeurs à créer des emplois stables, grâce à ces possibilités d'amortissement, plutôt que de multiplier les contrats à durée déterminée.

De plus, afin de favoriser la relance de l'emploi dans les PME, le MR souhaite octroyer à toute entreprise de moins de 10 travailleurs qui engage un collaborateur supplémentaire durant deux ans 1500€ de réductions de cotisations sociales trimestrielles forfaitaires durant 8 trimestres. Cette aide s'ajouterait à celles éventuellement existantes, comme SESAM en Wallonie.

1.4.2.4. L'octroi de la personnalité juridique aux syndicats et le paiement des allocations de chômage confié à l'ONEM

Pour le MR, le droit de grève doit être préservé mais ne peut primer sur la liberté de travailler. Octroyer la personnalité juridique aux syndicats garantirait que ce droit fondamental s'exerce de manière responsable et respectueuse. Leur demander de publier de manière transparente et complète l'ensemble de leurs sources directes et indirectes de revenus est une exigence démocratique de base.

Le rôle historiquement développé par les syndicats dans le paiement des allocations de chômage ne se justifie plus dans notre société moderne. Il crée dans leur chef un conflit d'intérêt entre ceux dont ils sont censés défendre les intérêts (les travailleurs) et ceux qui sont en statut d'inactivité. Il entraîne des déperditions de moyens considérables au plan collectif (systèmes parallèles de paiement d'allocations de chômage, investissements non mutualisés, etc.). Il empêche l'administration d'avoir accès à l'ensemble des données particulières lui permettant de mettre en œuvre de manière volontariste les politiques de formation et de remise à l'emploi.

Le MR préconise dès lors de supprimer le rôle des différents syndicats en matière de paiement des allocations de chômage et de concentrer ce rôle dans les mains d'une seule administration, qui sera modernisée et dotée des moyens nécessaires pour réaliser un travail de qualité supérieure. Le MR propose que l'ONEM assure cette tâche.

1.4.2.5. Une modernisation des modes de participation à la vie de l'entreprise

Lors de débats sur des modalités d'organisation du travail en entreprises (annualisation du temps de travail, travail du soir, du week-end et du dimanche, etc.), le MR propose qu'à défaut d'accord entre employeur et délégation syndicale en entreprise endéans un certain délai de négociation (ex. 15 jours), l'employeur puisse organiser un référendum interne et, en cas d'obtention d'une majorité suffisante, mettre la décision en œuvre au sein de l'entreprise sans plus devoir obtenir l'accord des syndicats.

Le MR souhaite également développer l'actionnariat salarié, qui permet aux travailleurs d'être actionnaires de l'entreprise qui les emploie. En 2020, seulement 5% des entreprises belges proposaient ce type de dispositif, soit un pourcentage qui se situe sous la moyenne européenne (5,2%). Elles étaient pourtant 11% en 2009. Malheureusement, le cadre fiscal actuel est trop contraignant et décourage les initiatives. Il doit donc être assoupli. Quant aux dispositifs actuels (plan d'achat et attribution d'actions, participation des travailleurs au capital, stock-options...), ils manquent leur cible. Ce sont souvent les grandes entreprises qui les mettent en place, et surtout les cadres dirigeants qui en bénéficient. L'actionnariat salarié est un atout pour recruter des talents, en particulier dans les petites sociétés. Les actions peuvent en effet être incluses dans le package salarial. Pour les start-ups en particulier, faciliter l'acquisition d'actions éviterait aussi que seul le fondateur bénéficie d'une plus-value quand les efforts fournis par l'ensemble du personnel débouchent sur une valorisation élevée de l'entreprise par de nouveaux investisseurs. Au-delà du cadre fiscal, la sensibilisation et l'accompagnement au travers de formations/coaching sont des éléments clés pour permettre le développement de l'actionnariat salarié, il importe en effet de pouvoir donner les clés au personnel afin qu'il puisse s'approprier les implications de ce nouveau rôle.

1.4.2.6. Un panel dynamique de formations, des formateurs issus du monde du travail et un soutien à l'alternance

Nous voulons que le panel de formations soit revu plus régulièrement et orienté vers une insertion rapide. Les formations doivent également être pertinentes par rapport aux besoins identifiés sur le marché du travail. Leur mise en place ou leur maintien doivent être la résultante d'une demande forte du marché et/ou d'un taux d'insertion sur le marché du travail substantiel.

L'appel à des formateurs directement en contact avec le monde de l'entreprise, plutôt qu'à des formateurs « de carrière » doit être privilégié. En effet, en contractant des formateurs venus du terrain, le Forem, Actiris et les organismes formateurs s'assurent de prodiguer des formations techniquement à jour et qui répondent aux besoins actuels du marché. L'approche de ces formateurs doit être plus orientée vers les besoins des employeurs. Cette approche est déjà appliquée chez certains opérateurs de formation.

Au niveau bruxellois, Actiris doit investir davantage de moyens dans l'accompagnement des publics prioritaires et renforcer le contrôle interne, conformément aux remarques de l'audit réalisé par la Cour des comptes.

Le MR souhaite par ailleurs promouvoir la formation en alternance et la formation alternée dans toutes les entreprises. Cela implique de rendre la formation en alternance et la formation alternée attractives pour les entreprises, notamment en augmentant encore les incitants fiscaux ou les réductions de cotisations sociales patronales affectés aux mesures liées à l'alternance, en développant des incitants financiers pour les indépendants et les employeurs et en accompagnant les entreprises au niveau administratif lors de la conclusion et l'exécution du contrat d'alternance. Ce point est plus largement développé dans le chapitre Enseignement de ce programme.

1.4.2.7. Un financement des services de l'emploi lié à leurs résultats

Le MR veut stimuler la performance du secteur de l'activation (Forem, Actiris, CPAS, etc.) en liant de manière systématique le financement à la mise à l'emploi effective. Les organismes de formation régionaux doivent par ailleurs mobiliser les ressources pertinentes pour mener en priorité l'accompagnement des chômeurs. Quant aux formations proposées, elles doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, davantage s'appuyer sur des formateurs issus du monde de l'entreprise et encourager la formation en alternance.

Il faut également que les services de l'emploi et de la formation des différentes régions collaborent de manière plus étroite. Nous plaidons aussi pour une reprise en main de la mission générale d'activation de l'emploi par l'Etat, avec des mécanismes modernes de suivi et d'augmentation de l'efficacité des politiques publiques menées. Cette mission peut bien évidemment être menée par l'intermédiaire de partenaires externes, privés ou du secteur non-marchand, mais doit se faire sous l'autorité et la redevabilité de l'Etat. Nous devons enfin alléger le corpus légal, administratif et réglementaire qui décourage l'emploi et concentrer les moyens publics sur des politiques qui ont un impact réel sur l'emploi.

1.4.3. UN ÉQUILIBRE INDISPENSABLE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

1.4.3.1. Priorité aux parents qui travaillent pour les places en crèche

Selon une étude de l'économiste Stijn Baert (Ugent), la disponibilité de places en crèche constitue un élément primordial de la remise à l'emploi, en très grande majorité des femmes. Nous devons faire en sorte que celles et ceux qui travaillent puissent constituer un profil prioritaire dans l'attribution de places en crèche, spécifiquement celles pouvant appliquer un tarif social réduit. De plus nous devons multiplier les structures que ce soit au sein ou en dehors des entreprises. La disponibilité de places en crèche constitue un élément primordial pour garantir la bonne conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, ainsi que pour la remise à l'emploi.

Le MR propose une liste unique, digitalisée, des demandes de places en crèche. Ainsi, les parents ne remplissent qu'un dossier qui est partagé à l'ensemble des milieux d'accueil de la zone géographique souhaitée. Cela permet aussi à l'ensemble des milieux d'accueil concernés d'avoir accès à ce dossier/cette demande. Une telle liste unique permettra de quantifier le nombre de places uniques manquantes, de localiser précisément la demande et d'orienter ainsi efficacement les moyens publics de création de places.

Le MR défend enfin l'introduction d'un soutien financier supplémentaire pour les parents qui travaillent via l'inclusion des frais de garde d'enfant dans le package salarial.

1.4.3.2. Des titres-services pour l'accueil et le transport d'enfants de 3 à 12 ans

Il est impératif de mettre en place des services de garde d'enfants abordables et de qualité. Cela permet aux parents de travailler sans se soucier constamment de la garde de leurs enfants. Au-delà des mesures visant à soutenir l'accueil de la petite enfance et l'extrascolaire, nous souhaitons apporter une solution concrète et adaptée aux parents en formation et/ou ayant un emploi. Cette mesure d'extension des titres-services à l'accueil et au transport des enfants âgés de 3 à 12 ans se révélerait particulièrement utile pour les familles monoparentales.

Les titres-services permettent de limiter le travail au noir. Or, il existe aujourd'hui une organisation informelle au sein des familles qui travaillent avec des « nounous » sans assurance et sans protection sociale. Nous souhaitons donner un cadre à ce travail. Cela peut se faire par l'octroi de titres-services pour cette activité ou par des réformes visant à développer de nouveaux statuts flexibles et adaptés encourageant le développement de tels services, comme par exemple permettre aux parents de se regrouper pour engager une personne pour garder leurs enfants à leur domicile.

1.4.3.3. Un droit encadré à la démission

Les modalités de fin de relation professionnelle doivent être revues pour refléter la recherche de sens dans un travail qui, contraint, n'en aurait plus, dans le respect des droits légitimes de chacun. La cessation d'une relation de travail ne doit plus être considérée comme un échec, mais redevenir l'opportunité de l'ouverture d'une nouvelle séquence de vie choisie, au service de soi, d'une nouvelle entreprise ou de l'intérêt général.

Aujourd'hui, un employé qui démissionne n'a pas droit à une indemnité de l'ONEM car le chômage est alors considéré comme étant volontaire. Nous proposons d'ouvrir un droit à l'indemnisation après démission calqué sur le droit passerelle pour les indépendants. Exerçable une fois dans le courant d'une carrière professionnelle et moyennant 10 ans de travail et de cotisations préalables, cette mesure permettrait à son bénéficiaire de percevoir une aide de l'ONEM calquée sur la pension minimum et ce durant maximum 6 mois sur l'entièreté d'une carrière. Cette mesure n'aurait donc aucun coût pour l'employeur.

1.4.3.4. Une meilleure mobilité entre les différents statuts professionnels pour faciliter les changements de carrière

De manière générale, le MR souhaite favoriser les changements de carrière grâce à des passerelles encourageant la mobilité entre les différents statuts professionnels (indépendant, salarié, fonctionnaire). Cela doit permettre un passage plus fluide d'un statut à l'autre, sans perte de droits.

En matière de pensions, nous voulons aligner les coefficients de revalorisation dans le régime indépendant sur ceux du régime salarié pour les années de carrière à partir de 1994. Nous voulons également garantir aux indépendants qui ont atteint l'âge légal de la pension et travaillent toujours que les cotisations payées puissent leur ouvrir des droits supplémentaires de pension. Nous souhaitons aussi valoriser les cotisations versées par les indépendants à titre complémentaire en leur octroyant une compensation à définir, au regard des montants de cotisations versés. Nous plaidons enfin pour un cadre fiscal stable en matière de pensions complémentaires. Nous souhaitons également faire évoluer les montants du droit passerelle afin qu'ils soient plus liés à la réalité des revenus de celles et ceux qui, à un moment de leur carrière, doivent le solliciter.

1.4.3.5. Une meilleure intégration professionnelle des personnes en situation de handicap

Pour le MR, l'inclusion des personnes en situation de handicap doit davantage prendre en compte leur intégration socio-professionnelle. A peine 23% des personnes en situation de handicap ont actuellement un emploi.

Les pouvoirs publics doivent avoir un rôle d'exemplarité et favoriser l'engagement de personnes en situation de handicap. Il importe également de poursuivre les initiatives régionales pour soutenir les démarches de « handiprenariat ». Par ailleurs, une alternative à l'obligation d'emploi existe en Wallonie et dans les communes bruxelloises où, à défaut d'engagement, les pouvoirs locaux sont tenus de passer des contrats de travail, de fournitures et de services avec des entreprises de travail adapté (ETA).

Nous souhaitons soutenir les ETA en encourageant les administrations à identifier les marchés publics propices à des sous-traitances en ETA afin d'encourager le travail réalisé par ces structures, tout en respectant scrupuleusement la législation sur les marchés publics. Une formation des agents en la matière sera proposée afin qu'ils puissent intégrer les clauses sociales dans les marchés publics.

1.4.3.6. Télétravail et compte-carrière : davantage de liberté dans l'organisation de son travail

L'évolution de notre société et celle du monde du travail ont fait naître de nouvelles attentes en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La rigidité accumulée au fil des ans dans certains segments du monde du travail empêche trop souvent employeurs et employés de pouvoir modaliser les conditions de travail en fonction de leurs souhaits et attentes réciproques. Il faut leur redonner de la liberté de négociation et d'organisation, notamment pour aménager le temps de travail, donner de la liberté aux moments de vie qui le requièrent (enfants en bas âge, par exemple), organiser la présence sur les lieux de travail afin d'éviter des déplacements fastidieux (télétravail), instaurer des relations intelligentes en matière de connexion mais aussi de déconnexion. Ces attentes ne pourront être rencontrées qu'en redonnant de la liberté à tous les acteurs et en encadrant celle-ci de manière novatrice et intelligente.

Le MR veut donc donner de la liberté de négociation et d'organisation aux employeurs et employés afin de pouvoir adapter les conditions de travail en fonction de leurs souhaits et attentes réciproques. Personne ne devrait choisir entre sa vie de famille et son travail.

Nous proposons également de faciliter la mise en place d'un compte-carrière au sein de l'entreprise. Les travailleurs peuvent déjà épargner certaines heures supplémentaires ou certains jours de congé pour les prendre ultérieurement sous la forme de congés supplémentaires. Actuellement, seuls les éléments temporels peuvent être épargnés. Les travailleurs qui le souhaitent devraient également pouvoir épargner certains éléments financiers, tels que la prime de fin d'année, et les convertir en temps. De plus, aujourd'hui, un travailleur ne peut profiter du système d'épargne-carrière que si son entreprise est parvenue à conclure un accord avec les syndicats. Si cette voie doit être privilégiée, une absence d'accord ne doit plus entraîner l'exclusion complète du système.

1.4.3.7. Une meilleure prise en compte des besoins des familles monoparentales dans l'organisation du travail

En Belgique, au moins un ménage sur dix est une famille monoparentale. 80 % d'entre eux sont des ménages de mamans solos. Ces familles ont un risque plus élevé de situation de pauvreté. Le MR souhaite pérenniser les mesures permettant leur inclusion sociale. Il importe cependant que ces aides sociales puissent déboucher sur leur insertion professionnelle.

La formation est souvent le nœud du problème. Mais les chefs de ménage de familles monoparentales sont également parfois les victimes d'a priori et de préjugés pouvant être qualifiés de discrimination à l'embauche. Pour lutter contre la paupérisation des parents isolés, il est nécessaire de s'attaquer aux racines de cette pauvreté, notamment en transformant les conditions du travail, en garantissant un soutien légal efficace, et en sensibilisant les employeurs et l'ensemble de la société aux réalités et aux besoins de ces personnes. Une approche holistique et une collaboration entre les secteurs publics et privés sont essentielles pour apporter des changements significatifs et créer une société plus inclusive pour les parents isolés. Cela devrait encourager des pratiques de travail plus flexibles, comme le télétravail ou des horaires ajustables lorsque cela est possible.

1.5. DES PENSIONS QUI RÉCOMPENSENT LE TRAVAIL

Pour le MR, le fait d'avoir travaillé doit toujours rapporter plus que ne pas travailler. Les personnes qui ont travaillé toute leur vie doivent donc être justement récompensées lors de leur départ à la pension. Le montant versé doit leur permettre de disposer d'un revenu digne pour subvenir à leurs besoins et continuer à participer activement à la vie en société. Avec une population vieillissante et un nombre de personnes actives qui se réduit, le financement et le coût de notre système de pensions sont des enjeux fondamentaux. Dans ce cadre, l'objectif de 80% de taux d'emploi à l'horizon 2030 n'est pas seulement un indicateur économique, mais un pilier central dans notre stratégie à long terme. Dans le contexte belge, le financement des pensions repose en effet sur le principe de répartition : les cotisations des travailleurs actifs financent en très grande partie les pensions des retraités. Pour maintenir la solvabilité du système de pensions, il est donc impératif d'augmenter le taux d'emploi, tout en encourageant le recours aux deuxième et troisième piliers de pension. Ces différents piliers sont un tout, mêlant répartition et capitalisation, avec un objectif affiché par le MR de proposer aux pensionnés un taux de remplacement de 75% du dernier salaire. Ce taux varie aujourd'hui entre 60 % pour un isolé et 75 % pour un ménage sur base d'une carrière complète de 45 ans. Enfin, alors que l'âge de départ à la retraite sera porté à 67 ans en 2030, il importe de prendre en compte la pénibilité des métiers et d'accompagner au mieux les fins de carrière.

1.5.1. AUGMENTER LES PENSIONS DES PERSONNES QUI ONT EFFECTIVEMENT TRAVAILLÉ

1.5.1.1. Un relèvement du montant net des pensions grâce à la hausse de la quotité exonérée d'impôt

Le MR propose d'augmenter la quotité exonérée d'impôt à hauteur du revenu d'intégration sociale, ce qui bénéficiera à tous les pensionnés soumis à l'impôt. Nous proposons également de poursuivre le trajet vers la suppression de la cotisation de solidarité qui vient injustement grever la pension des travailleurs qui ont déjà cotisé tout le long de leur vie active.

1.5.1.2. Une adaptation des pensions aux évolutions de la société via par exemple le partage volontaire des droits de pension du premier pilier

Afin de mieux prendre en compte les évolutions de notre société, il convient d'adapter un certain nombre de dispositions en matière de pension, qui remontent à une époque où les liens matrimoniaux étaient fondés sur une autre organisation de la société.

Nous souhaitons harmoniser les régimes de pension en ce qui concerne la dimension familiale (pension de survie, pension de conjoint divorcé, pension au taux ménage etc.).

En outre, il est aujourd'hui courant que, au sein d'un couple d'époux ou de cohabitants légaux, une des deux personnes diminue son temps de travail afin de s'occuper davantage de la vie de famille. Ses droits à la pension se voient alors diminués tandis que ceux du partenaire continuant à travailler pleinement restent identiques. Afin de permettre de rétablir l'égalité des droits à la pension, il est cohérent d'ajouter la possibilité, sur base volontaire, de partager les droits à la pension obtenus avec son conjoint ou cohabitant légal. Cette proposition vise à permettre aux couples de choisir une option de partage des droits à la pension. Cela impliquerait que la personne continuant à exercer un temps plein pourrait cotiser pour son conjoint dont le temps de travail a été diminué dans le but de libérer du temps pour la vie de famille. Concrètement, durant la période où cette possibilité est choisie par le couple, les droits acquis par les deux parties sont additionnés et ensuite redistribués de la manière choisie par le couple.

1.5.1.3. L'instauration d'une pension à mi-temps

Le MR propose que les travailleurs âgés de 60 ans ou plus, qui remplissent les conditions pour partir en pension anticipée, puissent percevoir la moitié de leur pension tout en poursuivant une activité à mi-temps.

La pension de retraite à mi-temps offre aux travailleurs de tous les régimes une nouvelle opportunité d'aménager leur fin de carrière, à côté des autres possibilités existantes comme par exemple le crédit-temps fin de carrière et l'interruption de carrière.

Parce qu'elle va encourager un certain nombre de travailleurs à poursuivre une activité professionnelle dans le cadre d'un horaire réduit, cette réforme contribuera elle-aussi au relèvement du taux d'emploi des personnes âgées.

1.5.1.4. Une prise en compte de la pénibilité dans la détermination des droits de pension

Le MR souhaite mettre en œuvre durant la prochaine législature la réforme qui permet aux travailleurs (salariés, indépendants et fonctionnaires) ayant exercé une fonction pénible, soit d'anticiper leur départ à la retraite, soit de poursuivre leur activité professionnelle et de bénéficier en ce cas d'une pension plus élevée. Cette réforme n'a plus avancé depuis 2019 et l'établissement d'une liste définissant les fonctions pénibles dans le secteur public. Cette reconnaissance de pénibilité remplacera les régimes spéciaux ou tantièmes préférentiels actuellement en vigueur dans certains secteurs publics. Nous voulons étendre le bénéfice de la reconnaissance de pénibilité aux titulaires d'une fonction identique dans le secteur privé et relancer la concertation avec les partenaires sociaux du secteur privé afin de leur permettre de finaliser la liste pour les autres fonctions salariées.

La pension à mi-temps, proposition développée ci-dessus, s'inscrit également dans le cadre de la prise en compte de la pénibilité des métiers.

1.5.1.5. Une revalorisation du travail effectif dans le calcul de la pension

La dernière réforme des pensions menée durant cette législature a consacré une condition de 20 ans de travail effectif à l'obtention d'une pension minimum. Cette condition signifie qu'un individu doit avoir travaillé pendant au moins 20 ans pour être éligible à une pension minimum, qui sera ensuite ajustée en fonction de la durée totale de sa carrière professionnelle. Actuellement, une année effective est validée si une personne travaille 250 jours dans une année, ce qui équivaut à un emploi à 4/5 temps. Nous voulons augmenter cette exigence à 312 jours de travail par an, globalisés à l'échelle de la carrière pour augmenter les pensions de ceux qui ont beaucoup cotisé. Le MR souhaite également que les périodes de transition prévues durant cette législature soient revues pour que la réforme soit applicable plus rapidement.

Nous voulons également revoir les périodes assimilées. Nous souhaitons mener une réflexion afin de découpler ou de limiter à un pourcentage maximum de la carrière les montant issus de certaines périodes assimilées des montants issus du travail effectif, comme cela existe dans le secteur public. Les périodes de maladie et de congé de maternité seraient immunisées.

A terme, nous voulons une différenciation substantielle de minimum 300€ net par mois entre le montant de la pension versée à une personne ayant travaillé effectivement durant toute sa carrière (tous statuts confondus) et le montant versé à une personne dont la carrière est principalement constituée de périodes assimilées.

1.5.2. UN TAUX DE REMPLACEMENT DE 75% DU DERNIER SALAIRE GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DES PENSIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous voulons relever le taux de remplacement de nos pensions en veillant à ce que les citoyens disposent d'un complément significatif à leur pension légale, qui puisse leur garantir, lorsqu'ils sont pensionnés, un niveau de vie plus en lien avec celui qu'ils avaient lorsqu'ils étaient actifs professionnellement. Nous voulons à cet égard configurer notre régime de pensions afin que les pensionnées et les pensionnés puissent bénéficier d'une pension mensuelle égale à minimum 75% de leur dernier salaire, (ce que l'on appelle le taux de remplacement). A titre d'exemple, grâce à l'instauration généralisée d'un deuxième pilier de pensions, les Pays-Bas affichent aujourd'hui des taux de remplacement supérieurs à 80%. Nous devons nous inscrire dans une ambition similaire.

Nous proposons de renforcer le second pilier de pension en veillant à ce que le niveau des primes versées pour les travailleurs relevant des différents secteurs d'activité soit progressivement relevé à 6% de la rémunération brute annuelle. Pour ce faire, le MR propose qu'une part de la marge salariale utilisée habituellement par les partenaires sociaux pour revaloriser les salaires dans le cadre des accords interprofessionnels soit affectée au relèvement progressif des primes. L'objectif est d'atteindre 3% en 2035 et 6% avant 2045. Nous voulons par ailleurs garantir un cadre fiscal stable aux pensions complémentaires pour garantir leur développement à long terme.

1.5.3. GARANTIR L'AVENIR DE NOTRE SYSTÈME DE PENSIONS

Les propositions qui précèdent font partie des fondements de la réforme des pensions qui devra être abordée lors de la prochaine législature. Le Mouvement Réformateur se montre volontariste et responsable afin d'aborder cette thématique complexe et veut mettre en place des discussions concrètes entre partenaires politiques, appuyés par la consultation des partenaires sociaux, pour enfin parvenir avec un projet clair d'une réforme juste et soutenable.

Pour le MR, la future réforme se doit de mieux récompenser le travail tout en permettant des différences de traitement objectivement justifiées. Elle doit également être solidaire (pension décente pour tous) et équitable (partage des risques entre générations et éviter de reporter sur les jeunes générations toute la charge des pensions de leurs aînés). Elle doit consacrer la responsabilité (importance des choix personnels, et encouragement de la responsabilisation financière) et être crédible à long terme. La réforme doit aussi s'aligner sur les réalités actuelles et futures du marché du travail, reconnaissant des parcours professionnels variés et fragmentés. Outre ces principes, elle doit tenir compte des inégalités d'espérance de vie et de santé, proposant des ajustements basés sur la durée de la carrière plutôt que sur un âge uniforme de retraite. La réforme doit combiner liberté individuelle et solidarité collective, renforçant le lien entre la durée de carrière et les prestations, tout en offrant de la flexibilité en fin de carrière. Pour finir, la réforme doit consacrer l'existence des deux leviers de financement et de construction d'un confort de vie réellement digne et mérité après sa carrière : le levier de la répartition avec un premier pilier récompensant le travail, et le levier de la capitalisation avec un encouragement et une dynamisation du deuxième pilier.

Cet ensemble homogène, dont la construction et l'évolution doit être simple à visualiser pour tout un chacun et accessible via les outils numériques existants tels MyPension, doit avoir pour but de proposer aux citoyens un objectif de taux de remplacement minimum de 75% du dernier salaire.

A close-up photograph of a bee on a yellow flower, with other flowers blurred in the background. The text 'AXE 2' is overlaid in large white letters on the right side of the image.

AXE 2

2. DES DÉFIS ÉCONOMIQUE, CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE RELEVÉS AVEC OPTIMISME ET RÉALISME

Dans 100 ans, les générations futures se demanderont ce que nous avons fait pour préserver notre patrimoine naturel. La nécessité de s'engager pour un environnement enfin respecté est une évidence scientifique. Les objectifs internationaux et européens de réduction de l'émission de gaz à effets de serre ne sont plus un débat. Cependant, face à certains discours catastrophistes et culpabilisants en matière de climat, le MR propose une approche optimiste et positive. Les défis à relever représentent autant d'opportunités pour susciter de l'innovation, renforcer notre autonomie stratégique, créer des emplois et inciter les consommateurs à faire les meilleurs choix. Nos propositions se veulent également réalistes. Plus que jamais, nous mesurons l'importance d'un accès à l'énergie et de sa disponibilité à un prix abordable pour faire fonctionner notre économie et créer du bien-être. Nous proposons donc une véritable stratégie industrielle et économique pour l'énergie : production électrique décarbonée, utilisation du CO₂, soutien à l'émergence des nouveaux vecteurs et lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes (gaspillage alimentaire, récupération de la chaleur fatale des industries, économie circulaire, lutte contre l'obsolescence programmée, etc.). La neutralité carbone impliquera une optimisation considérable de notre consommation et de nos équilibres sociétaux. Dans ce cadre, nous souhaitons encore poursuivre le basculement vers une mobilité et des transports plus respectueux de l'environnement, avec une approche intermodale et en nous appuyant sur une fiscalité incitative. A cet égard, cette vision ambitieuse visant à rendre nos politiques plus durables et efficaces prend en compte les libertés individuelles, la prospérité économique et une qualité de l'environnement toujours meilleure.

2.1. UNE ÉNERGIE PROPRE, SÛRE ET ABORDABLE

2.1.1. LA PROLONGATION OU LE REDÉMARRAGE DE NOS RÉACTEURS NUCLÉAIRES ET LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES UNITÉS

Durant cette législature, le MR a obtenu la prolongation de deux réacteurs nucléaires. Chaque réacteur nucléaire qui remplace la capacité de centrales électriques au gaz permet d'éviter le rejet de 2 millions de tonnes de CO₂ chaque année. Le MR veut donc aller plus loin, en prolongeant les réacteurs qui répondent aux impératifs de sûreté.

Le MR souhaite également construire de nouvelles unités nucléaires aptes à jouer le rôle de base de production électrique et relancer la filière et la recherche nucléaires en Belgique.

Le MR veut aussi développer une flotte de réacteurs de 4^e génération qui puissent fonctionner à l'échelle industrielle et mettre en place une véritable filière de recyclage des déchets nucléaires.

Dans le même temps, nous pouvons également envisager de compléter et diversifier notre flotte avec des modèles différents par leur technologie et leur taille. Les Small Modular Reactors (SMR) permettront à notre filière nucléaire de devenir à la fois résiliente et durable car ils pourront, d'une part, parfaire l'équilibre du réseau où il y a de gros besoins en électricité ou en chaleur ou dans des endroits plus isolés, et d'autre part, grâce à des réacteurs à neutrons rapides, consommer beaucoup moins d'uranium et réduire la durée des déchets.

2.1.2. DES INVESTISSEMENTS EFFICACES ET RENTABLES DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, EN PRIORITÉ DANS L'ÉOLIEN EN MER ET LE PHOTOVOLTAÏQUE

Nous voulons investir dans les énergies renouvelables de manière ambitieuse, réfléchie et rentable pour atteindre nos objectifs énergétiques de sécurité d'approvisionnement, de minimisation du coût de l'énergie et de durabilité.

Ainsi, il est avant tout intéressant de poursuivre le développement de l'éolien en mer, vu le rendement qu'il produit, sa rentabilité économique et notre savoir-faire en la matière. Il faut, en conséquence, renforcer le réseau électrique terrestre en privilégiant des technologies souples et évolutives qui permettront de limiter les coûts de réseau pour les consommateurs. La poursuite du développement de l'éolien terrestre doit se faire d'une manière qui est économiquement porteuse et viable et qui a un impact social et environnemental mesuré. De même, le photovoltaïque doit être développé davantage, en investissant les terres urbanisées en priorité.

L'exploitation de photovoltaïque en mer du Nord doit également être étudiée, notamment sur les aspects de viabilité économique et d'impact sur l'environnement marin.

2.1.3. L'EXPLOITATION DE L'HYDROGÈNE COMME ALTERNATIVE AUX ÉNERGIES CARBONÉES

La question du stockage de l'électricité produite est fondamentale. Si l'option des batteries est une partie de la réponse, elle ne suffira pas. Il faudra donc transformer l'électricité excédentaire sur le réseau en un autre vecteur : de l'hydrogène. Ces nouveaux vecteurs permettront d'alimenter des centrales électriques, la propulsion dans l'aérien ou encore le besoin de chaleur dans l'industrie.

L'hydrogène est également l'une des molécules qui peut être transformée pour développer de nouvelles molécules dans le cadre d'applications développées dans des processus de symbiose industrielle. Ces regroupements et synergies doivent être encouragés. Notre pays dispose d'un savoir-faire dans les électrolyseurs. Nous avons beaucoup d'acteurs industriels qui ont des besoins importants en chaleur ou qui souhaitent diminuer leur dépendance au gaz. Les conditions sont donc réunies pour travailler sur ces facteurs pour développer une réelle expertise stratégique dans le pays. Nous sommes également un carrefour géographique stratégique de l'Europe, ce qui doit nous conduire à développer notre savoir-faire dans la manipulation et le transport de ces nouveaux vecteurs.

2.1.4. UN RENFORCEMENT ET UNE MODERNISATION DE NOS RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

La production d'énergie renouvelable impose des investissements conséquents dans le renforcement du réseau et dans la flexibilité de celui-ci. Les infrastructures de stockage deviendront de plus en plus nécessaires au plus proche de la production et de la consommation (smart grids).

Ainsi, les communautés d'énergie renouvelable doivent pouvoir se développer de manière simple et attractive sans obstacles imposés par les gestionnaires de réseau ou d'autres instances. La gestion optimale des réseaux locaux aidera chaque consommateur à consommer mieux. Cela nécessite donc des investissements considérables dans l'outil numérique avec toutes les balises que cela implique en matière de protection de la vie privée.

2.2. DES BÂTIMENTS MIEUX ISOLÉS

2.2.1. UN RECENTRAGE DE LA POLITIQUE DE RÉNOVATION SUR LES BÂTIMENTS LES MOINS PERFORMANTS

Le bâti (tertiaire et résidentiel) représente 20% de nos émissions annuelles de gaz à effet de serre. La grande majorité de nos systèmes de chauffage recourt au gaz et au pétrole et le parc a une très mauvaise isolation moyenne, avec des PEB allant de F à G.

Afin de recentrer la politique de rénovation du bâti sur les bâtiments les moins performants, le MR soutient le renforcement des incitants fiscaux et des prêts à taux 0, sur les bâtiments les moins performants énergétiquement (dont le PEB est inférieur à C) et un réinvestissement dans les systèmes de chauffage décarbonés comme les pompes à chaleur, après isolation de ces bâtiments.

En la matière, l'Etat doit montrer l'exemple en rénovant ses bâtiments dans un but d'économie d'énergie et de réduction des dépenses énergétiques.

2.2.2. L'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION PEB

En marge de la proposition précédente, le MR souhaite que l'indicateur PEB et la méthode de calcul du PEB soient totalement harmonisés entre Régions et objectifs afin qu'ils deviennent un réel outil fonctionnel pour les opérateurs économiques.

2.2.3. UN GUICHET UNIQUE POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET LA SIMPLIFICATION DRASTIQUE DES AIDES RÉGIONALES

Ce point de contact prendrait en charge l'analyse du logement, des travaux à réaliser, de leur coût, de leur priorisation, du retour sur investissement en tenant compte des aides régionales (primes, déduction fiscales, prêt taux 0) et des consommations avant travaux en vue d'atteindre les objectifs régionaux et européens (label A en moyenne en 2050).

Il proposerait une assistance à maîtrise d'ouvrage pour sélectionner les corps de métier, analyser les devis, superviser la bonne réalisation des travaux, contrôler leur qualité d'exécution et gérer l'aspect financier de ces derniers. Il offrirait aussi une garantie de bonne fin des travaux.

2.2.4. UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PRIVÉES ACTIVES DANS LA RÉNOVATION

Dans le cadre de la rénovation du bâti, les autorités publiques doivent jouer leur rôle en définissant un cadre réglementaire clair et prévisible. Les outils visant à permettre les économies d'énergie (domotique, compteurs communicants, tarifs dynamiques) doivent ainsi être mieux connus et mis à la disposition des acteurs économiques. Quant à la rénovation du bâti, elle doit bénéficier d'une approche beaucoup plus professionnelle, avec l'émergence de sociétés spécialisées capables de porter des rénovations de quartiers et des projets de plus grande envergure localement (dont des réseaux de chaleur). Cette approche doit donc pouvoir être assurée par le privé avec une logique « clef sur porte » (financement, techniques, agenda, prix sur devis), ce qui convainc beaucoup plus vite les potentiels clients.

Cette rénovation doit pouvoir intégrer la division de logements devenus trop vastes pour leurs occupants de manière à densifier l'habitat, à le rendre plus qualitatif et donc moins onéreux à entretenir, à permettre l'accès au logement pour les plus jeunes à moindre coût et créer des solidarités intergénérationnelles en favorisant le maintien à domicile de nos aînés. Ceci permettrait également de densifier l'habitat dans des zones déjà bâties et disposant des impétrants et de services publics.

Cela permettrait également de réaffecter les dessus des commerces via des aides à la création d'un accès indépendant, le cas échéant, commun à plusieurs immeubles, via la conclusion de baux distincts entre le commerce et ses étages pour en faciliter la rénovation, la vente ou la location, par exemple via une Agence Immobilière Sociale (AIS). Cela soutiendrait enfin les pouvoirs locaux dans leur lutte contre l'inoccupation volontaire d'immeubles ou de logements en vue de leur remise sur le marché et leur rénovation.

2.2.5. UN SOUTIEN FISCAL POUR SOUTENIR L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Le MR veut simplifier le régime de TVA à 6% en matière de démolition-reconstruction pour les projets immobiliers, avec extension du régime au patrimoine classé, et le pérenniser pour l'ensemble des communes. Le régime actuel est soumis à des conditions strictes (notamment en termes de superficie) et est fermé à une série d'acteurs, pourtant clés dans la transformation de notre tissu urbain (par exemple les promoteurs). Le régime doit être corrigé sur ces points : la construction de nouveaux logements par le secteur privé doit être encouragée.

Le MR propose également de réduire les droits d'enregistrement ou de donation sur un bien immobilier sous condition de remise aux normes énergétiques (+ 2 classes de PEB au minimum – régime progressif si plus de classes de PEB).

Enfin, le MR souhaite mettre fin à une iniquité qui empêche les jeunes ménages d'acheter des logements neufs. En effet, ces derniers sont soumis à une TVA de 21%, que les banques refusent de prêter. Un jeune couple souhaitant acheter un logement neuf doit donc avoir beaucoup plus de fonds propres qu'un jeune couple achetant un logement plus ancien. Ce n'est pas acceptable, d'autant plus que les logements neufs sont les plus performants en terme énergétique. Le MR propose d'instaurer un taux de TVA réduit à 12% sur les logements neufs.

2.3. L'INNOVATION AU SERVICE DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT

2.3.1. UNE VÉRITABLE STRATÉGIE D'EXPANSION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Notre société n'a pas toujours été pensée pour optimiser les ressources dans le cadre de son développement technique et économique. Il est pourtant possible de faire beaucoup mieux avec les mêmes ressources, voire avec moins de ressources. Cela concerne autant les infrastructures que nous utilisons que les biens et services que nous créons. Le MR soutient donc le développement de l'économie circulaire, le recyclage et la réparabilité des objets.

Parmi les secteurs les plus porteurs figurent le plastique, les batteries et les métaux, ainsi que les déchets de la constructions (plâtre, béton, etc.). Nous voulons mettre en place des filières complètes dans ces trois secteurs, par intérêt environnemental et géopolitique, à travers l'accès aux ressources pour notre économie. Ainsi, l'accès aux métaux sera incontournable pour la transition énergétique et numérique, et des minerais comme le sable pourraient devenir de plus en plus rares dans les prochaines décennies, alors que la demande mondiale va considérablement augmenter. Le MR n'a d'ailleurs aucun tabou à ce qu'une réflexion minière puisse se faire au niveau européen. Nous devons en finir avec la sous-traitance de la pollution environnementale.

Nous proposons de développer des initiatives visant à encourager et à soutenir des projets spécifiques dans le secteur de l'industrie manufacturière, axés principalement sur l'allongement de la durée de vie des produits. Pour y parvenir, nous souhaitons adopter des stratégies diversifiées et innovantes. Ces stratégies comprennent la réutilisation, la réparation, le reconditionnement, et le remanufacturing (refabrication) des produits.

Créer les conditions favorables à l'implantation d'une filière de valorisation de fin de vie des produits est indispensable. Comme développé dans le chapitre de ce programme consacré à l'économie, cela passe par une politique industrielle qui maîtrise sa compétitivité et ses coûts. Il faut également un environnement normatif favorable via une politique de l'offre. C'est par l'émergence de véritables filières de valorisation de fin de vie et de recyclage que les concepteurs seront incités à s'inscrire dans l'économie circulaire. Pour le moment, il est moins cher de produire pour jeter. A l'avenir, la valorisation de ces objets en fin de vie doit rendre plus rentable de produire en pensant déjà à la seconde vie du produit.

Ces mesures, en plus de favoriser une économie plus durable et respectueuse de l'environnement, pourraient avoir des retombées économiques significatives pour la Belgique. Elles offrent le potentiel de créer de la valeur ajoutée, de générer de nouveaux emplois, et d'améliorer de manière globale l'économie des régions comme celles de l'Etat fédéral. L'accent mis sur l'économie circulaire représente ainsi une opportunité de transformer et de moderniser les tissus économiques wallon et bruxellois, en le rendant à la fois plus résilient et plus compétitif sur le marché international, tout en contribuant à la protection de l'environnement.

Cette revalorisation des produits ultérieure permet également une réflexion sur la propriété des objets, qui peuvent être mis en location au consommateur plutôt que vendus puis recyclés à charge de la société. Responsabiliser le producteur sur son propre produit sera plus efficace que des normes générales. Une réflexion doit avoir lieu sur les incitants plutôt que seulement la contrainte légale et la cotisation obligatoire.

2.3.2. LA VALORISATION DE LA BIOMASSE

Il y a de l'or vert dans notre agriculture, nos territoires ruraux et nos forêts. Il est possible de valoriser ceux-ci de manière durable pour assurer une partie de nos besoins en chaleur et en molécules vertes, tout en garantissant la fonction principale nourricière de l'agriculture.

Nous plaçons pour mieux valoriser le bois de moindre qualité pour alimenter des réseaux de chaleur ou pour la consommation résidentielle. Il peut en être de même pour les haies dans les milieux agricoles et les territoires ruraux. Nous plaçons pour développer une vraie filière de valorisation des matières non-ligneuses (c'est-à-dire des produits forestiers autres que le bois comme des fruits, des graines, des feuilles, de la tourbe etc.) qui pourra apporter une diversification complémentaire à la production agricole. Ces pousses de haies pourront alimenter des chaudières ou, dans certains cas, être valorisées dans des filières de liquides renouvelables. Nous souhaitons que des projets de recherche puissent être menés sur la faisabilité technique et économique dans ces matières (Biomass-To-Liquids).

Nous souhaitons également permettre un essor accru des filières de biométhanisation dans l'agriculture au départ des déchets et effluents d'élevage, les déchets verts et les eaux usées. Il faut systématiser les approches au niveau des pouvoirs publics pour apporter une information objective et transparente aux entrepreneurs. Nous devons clairement appréhender ces outils comme des vecteurs puissants à la fois de décarbonation des fermes et comme une manière d'amener des solutions en milieu rural pour le chauffage, les déplacements au biométhane, l'électricité et le stockage énergétique. Autour de ces projets, les collectivités doivent être incluses dans une vraie réflexion sur la manière de valoriser toute la biomasse dont nous ne savons actuellement que faire.

Ces projets permettront de créer de nouveaux endroits de production de gaz ou de pétrole vert. Ce sont donc des infrastructures de production d'énergie. Il est donc intéressant d'y stocker de l'énergie produite à proximité et qu'il serait dommage de ne pas utiliser, par exemple l'énergie provenant d'éoliennes situées à proximité d'une centrale de biométhanisation. Ce stockage permettrait d'alléger le réseau, d'éviter les décrochages et donc de maintenir l'équilibre du réseau électrique.

2.3.3. DES INCITANTS POUR DÉVELOPPER ET VALORISER LA CAPTATION DE CO₂ DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

La mise en place des systèmes de quotas d'émission de carbone au niveau européen (ETS) frappe les émissions polluantes de dioxyde de carbone. En conséquence, il sera de plus en plus cher de maintenir des processus ou des machines fonctionnant au charbon, au gaz ou aux produits pétroliers. Le prix du marché du carbone incitera à en monnayer l'évitement ou le captage. L'enjeu est de créer un marché avec suffisamment de valeur afin qu'il soit rentable de stocker ces gaz captés dans le sol ou les réutiliser directement dans un but d'économie circulaire.

A plus long terme, la production de carburants ou de gaz synthétiques à partir de ces « déchets » pourrait être valorisée afin de limiter le recours aux énergies fossiles traditionnelles. Une énergie décarbonée abondante pourrait permettre la mise en place de machines de captage de CO₂ atmosphérique au côté des captages naturels. Nous plaçons également pour que notre pays se développe comme un hub du transport de cette molécule.

2.3.4. DÉVELOPPER ET SOUTENIR LA TRANSITION INDUSTRIELLE

Comme développé plus largement dans le chapitre de ce programme consacré à l'Europe, le MR souhaite adopter une stratégie industrielle respectueuse de la nature et du climat dans les secteurs des métaux, des matériaux, de la biomasse, de l'agriculture et du recyclage. Notre objectif est d'assurer l'autonomie stratégique de l'Europe dans les secteurs sensibles, de pouvoir relever le défi climatique et de maintenir notre niveau de bien-être.

Une neutralité carbone réussie nécessite un pôle industriel fort dans une économie européenne robuste. Cela ne concerne pas seulement les filières de l'énergie (nucléaire, renouvelables, hydrogène, autres vecteurs, etc.).

Une véritable stratégie industrielle européenne permettra de développer nos capacités en matière de recherche et développement, ce qui sera positif pour le climat puisque cela nous évitera de faire appel à des expertises ou des produits d'importation. Cette stratégie doit notamment concerner les secteurs des métaux et des matériaux. Le développement des filières de recyclage des minerais (sable, graviers, plâtre, etc.) et des métaux en Europe est ainsi une nécessité.

Comme expliqué plus haut, il est également possible de valoriser beaucoup mieux les filières agricoles. La valorisation de la biomasse à des fins énergétiques ou des utilisations biosourcées doit également être promue sans toutefois éroder la fonction de base des secteurs agricoles (nourrir) et sylvicoles (valorisation économique en bois de scierie). A Bruxelles, le MR défend la valorisation des déchets organiques par la construction d'une usine de biométhanisation.

2.4. UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

2.4.1. UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE QUI LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'ARTIFICIALISATION DES TERRES, TOUT EN ASSURANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

En Wallonie, le MR veut poursuivre la mise en œuvre des réformes du Code de développement territorial et du schéma de développement du territoire, tout en intégrant les retours d'expérience et en prenant en compte les besoins spécifiques des différents territoires. Un des objectifs est de répondre aux aspirations des citoyens tout en veillant à la résilience des territoires et en fixant une trajectoire de diminution de l'artificialisation. Dans ce cadre, le MR défendra avec vigueur le droit de propriété, qui garantit à tout propriétaire de disposer librement de son bien, dans le respect du droit.

Le MR souhaite préserver la valeur indicative du schéma de développement du territoire. Nous voulons également établir des mécanismes clairs de compensation pour les propriétaires fonciers dont les droits de propriété seraient affectés (compensations financières, avantages sociaux ou autres formes de réparation). Nous voulons aussi instaurer des cycles de révision régulière du Code de Développement Territorial pour s'assurer de son adaptation aux évolutions sociales, économiques et environnementales, tout en garantissant la protection des droits de propriété.

2.4.2. DE L'ESPACE POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La réindustrialisation indispensable de l'Europe implique que l'on dispose d'un stock de terrains bien équipés et localisés, ce qui est un atout stratégique dans la compétition entre les différents territoires européens. Cinq points de pourcentage du taux d'emploi industriel nécessitent, à l'échelle wallonne, quelque 3000 hectares de parcs d'activité.

La réhabilitation des décharges et des friches doit se poursuivre et s'accélérer. Celles-ci constituent aussi un levier essentiel pour la revitalisation économique de nos régions. En transformant ces espaces délaissés en centres d'activités dynamiques, nous stimulons la création d'emplois locaux, favorisant ainsi la croissance économique et la prospérité, tout en luttant de manière significative contre l'étalement urbain, la construction sur les terrains agricoles ou présentant un intérêt pour la biodiversité, et l'artificialisation des sols.

2.4.3. UNE RURALITÉ MIEUX PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour le MR, le développement rural et le développement économique sont liés. En matière de mobilité, le MR veillera ainsi à ce que les politiques fédérales et régionales prennent en compte la ruralité, qui bénéficie peu des transports publics. Nous proposons d'étendre les lignes de bus rapides depuis les communes non traversées par une ligne ferroviaire pour rejoindre les pôles d'emplois et les gares IC-IR les plus proches. Il faut également tenir compte de la ruralité dans les plans de mobilité et infrastructures en faisant des zones rurales une priorité et en évitant de tergiverser pendant des années sur des projets (comme la RN54) avant de les abandonner, ce qui isole certaines zones rurales.

Les habitants et les entreprises des territoires ruraux sont souvent les premières victimes de la restructuration des services traditionnellement excentrés. L'Etat fédéral et les entités fédérées doivent veiller, dans leurs politiques publiques, à assurer un même niveau de services à l'ensemble des citoyens dans les matières qu'elles organisent : services de secours, offre médicale, écoles, services bancaires, sécurité, gestion des déchets, assainissements des eaux usées, etc. Sans oublier l'accès à Internet, développé plus largement dans le chapitre de ce programme consacré à la digitalisation.

2.4.4. UNE VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

La densité démographique de notre territoire est élevée. Il faut pouvoir intégrer la gestion de la faune et de la flore dans cette réalité et trouver une voie qui permet le développement des activités humaines et l'augmentation du capital naturel de nos régions. La biodiversité doit être gérée de manière plus rigoureuse et scientifique. Nous voulons d'abord connaître les causes de son déclin global et ainsi définir des plans d'actions prioritaires, par exemple en matière de gestion des sols ou de gestion forestière.

Nous souhaitons mettre en avant les pratiques qui donnent aux acteurs de terrains des solutions concrètes. La Wallonie s'est par exemple donné un objectif de plantation de haies et d'arbres avec des subsides à la clé. Nous pensons qu'en développant une filière de valorisation de la biomasse de jeunes haies, les résultats auraient pu être encore plus importants : les exploitants de parcelles cerclées par les haies ne seraient plus préoccupés par l'entretien de celles-ci car il serait pris en charge par une entreprise annexe. Nous veillerons à atteindre l'objectif européen en matière de réserves naturelles et d'espaces protégés.

Nous pensons que les mesures d'adaptation les plus efficaces seront aussi prises par les propriétaires de forêts et les exploitants agricoles : ils ne veulent pas voir le fruit de leur récolte détruit par des événements extrêmes et ils prendront les mesures qui s'imposent. Nous plaidons donc pour que les centres des recherches aident les acteurs de terrain à créer des effets de leviers dans l'adaptation de leurs biens.

A Bruxelles, le MR plaide pour accélérer la végétalisation des toitures, et notamment des toits des bâtiments publics, afin de montrer l'exemple en la matière. L'action contre l'imperméabilisation des sols, souvent responsable d'inondation ou de débordements d'égouts, doit être renforcée, notamment par un meilleur aménagement des voiries. Le MR demande également la réalisation d'un cadastre du sous-sol bruxellois, afin de pouvoir identifier les endroits propices à la plantation d'arbres à hautes tiges pour revégétaliser les espaces publics. La plantation de « Tiny Forests » doit aussi être encouragée. Ces deux mesures doivent permettre de créer des îlots de fraîcheur en ville, face au défi du réchauffement climatique. Le MR s'oppose également à la destruction ou à la bétonnisation des derniers grands espaces verts bruxellois et propose de créer un nouveau statut de « Parc Naturel Urbain » visant d'une part à mieux protéger le patrimoine naturel et d'autre part lorsque cela s'y prête y encadrer le développement de certaines activités de détente.

2.4.5. GARANTIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Durant cette législature, le MR a défendu l'introduction de l'article 7bis dans la Constitution. Cet article doit permettre désormais que, dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les Communautés et les Régions veillent à la protection et au bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles. Il existe cependant d'importantes disparités régionales en la matière. Un code du bien-être animal, qui est l'un des plus ambitieux au monde, a ainsi été adopté en Wallonie durant la précédente législature. Bruxelles a pris un retard de plusieurs années par rapport à la Wallonie sur la mise en œuvre d'un Code similaire. Il est grand temps d'avancer.

Il existe d'ailleurs des différences importantes entre Bruxelles et la Wallonie, notamment en matière d'abattage. Pour le MR, le bien-être animal ne connaît pourtant pas de frontières.

2.4.5.1. Une lutte renforcée contre les maltraitances animales

Le MR veut généraliser la prévention, en particulier à l'égard des personnes qui souhaitent acquérir un animal. Les animaux ont des besoins spécifiques et doivent être éduqués. Nous voulons sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge, par exemple dans le cadre scolaire, sur la meilleure manière de traiter les animaux.

Par ailleurs, nous encouragerons la mise en place de projets de fermes urbaines. Elles permettent non seulement de promouvoir une alimentation saine et durable, mais également de sensibiliser les citoyens au bien-être animal, à travers les opportunités d'agriculture urbaine qu'elles offrent et à travers des activités éducatives pour sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la nature. Nous prendrons exemple sur le parc Maximilien, où un projet de ferme urbaine a été initié avec succès.

Les refuges accueillent trop d'animaux qui proviennent d'achats compulsifs. Il faut prévoir des mécanismes de responsabilisation efficaces à l'égard des maîtres, via une traçabilité des animaux, de manière à les identifier. Une responsabilisation financière doit être prévue. Ces amendes doivent être reversées notamment aux refuges qui doivent s'occuper de ces animaux. Il n'y a aucune raison pour que la collectivité paie pour la démission de maîtres indécents.

Nous plaidons également pour que les récidivistes qui abandonnent ou maltraitent leurs animaux écopent de peines effectives et de sanctions rapides sur base d'une hiérarchie d'infractions à renforcer. Nous devons absolument lutter contre l'impunité. De même, un listing négatif des personnes désormais incapables de détenir des animaux doit pouvoir être établi et mis à jour.

Enfin, en Wallonie, le permis de détention pour animaux prévu par le Code du bien-être animal donne l'impression de punir tout le monde à cause du mauvais comportement de quelques-uns. Le MR veut amplifier les contrôles pour se focaliser sur ces personnes cruelles envers les animaux, plutôt que d'augmenter les tracasseries à l'égard des autres.

2.4.5.2. L'interdiction de l'abattage sans étourdissement à Bruxelles

La Wallonie et la Flandre ont voté la fin de l'abattage sans étourdissement qui est en revanche toujours en vigueur à Bruxelles. Ceci constitue une incohérence à laquelle il convient de mettre fin : les principes ne peuvent pas être à géométrie variable en fonction des régions concernées.

Le MR se réjouit que des avancées technologiques les plus modernes puissent réconcilier les valeurs traditionnelles des religions avec le bien-être animal. Nous sommes à l'écoute des aspirations sociétales et nous n'avons pas peur de les traduire en réglementations concrètes à condition que la loi soit claire et effective sur le terrain et que l'on soit cohérent dans son engagement.

Le MR estime donc que, en cohérence avec le respect du bien-être animal et le refus des accommodements raisonnables, l'étourdissement devrait être imposé à Bruxelles, comme il l'est en Flandre et en Wallonie.

2.5. UNE MOBILITÉ SÛRE, FLUIDE, DURABLE ET NON PÉNALISANTE

2.5.1. UNE MOBILITÉ DURABLE ET PROPRE ENCOURAGÉE GRÂCE À LA FISCALITÉ

Vu la transformation graduelle du parc de véhicules thermiques vers l'électrique ou les solutions hybrides et la congestion routière actuelle, une révision moderne de la fiscalité automobile est nécessaire. Actuellement, celle-ci a un impact limité sur les comportements de mobilité, et la charge fiscale globale sur les automobilistes est déjà considérable. Nous soutenons qu'il ne faut pas augmenter davantage cette charge. C'est dans cet esprit que le MR s'est opposé au projet de taxe kilométrique du gouvernement bruxellois. Pour rappel, ce projet de taxe ne tenait compte ni de la situation professionnelle ou familiale des usagers, ni de certains enjeux environnementaux (mobilité électrique, carburant alternatifs, etc.).

Pour beaucoup, le passage à un véhicule zéro émission représente encore un défi majeur. Certains préfèrent continuer à utiliser leur véhicule thermique actuel. Le MR est pour la liberté de choix du citoyen et la neutralité technologique pour autant que la technologie choisie soit respectueuse de l'environnement (véhicules électriques, e-carburants etc.). Le recours aux carburants verts doit donc être rendu fiscalement intéressant, en particulier pour le secteur du transport lourd où le recours massif au diesel renouvelable est la seule solution à moyen terme pour obtenir une réduction des gaz à effet de serre en ligne avec nos objectifs climatiques. Il est également important de réduire les barrières pour les particuliers et d'encourager l'échange de véhicules anciens et plus polluants contre des technologies plus récentes et propres.

Nous évaluerons la possibilité de réformer totalement le décret wallon sur la qualité de l'air. Celui-ci définit, à partir de 2025, une zone de basses émissions (LEZ) à l'échelle régionale, avec un calendrier de sortie pour les véhicules Euro 1, 2 et 3 à partir de 2025, Euro 4 à partir de 2026, Euro 5 à partir de 2028 et Euro 6 à partir de 2030. La réforme doit permettre de combiner les objectifs environnementaux et le coût pour les ménages les plus modestes. L'essor des véhicules zéro émission doit être encouragé pour améliorer la qualité générale de l'air et donner une alternative aux détenteurs de vieux véhicules. Le décret doit se concentrer uniquement sur les endroits problématiques et non pas sur une région entière. A Bruxelles, nous devons impérativement adapter le calendrier prévu par le gouvernement régional sortant et proposer des solutions de mobilité crédibles pour ceux qui veulent se rendre dans la ville (travailleurs, entreprises, etc.), tout en encourageant le recours aux véhicules zéro émission pour favoriser à la fois une diminution structurelle de la pollution et le développement socio-économique. Nous ne créerons pas un paradis environnemental sur un désert économique.

Des incitations financières et fiscales doivent être mises en place pour les particuliers et les entreprises qui optent pour des véhicules zéro émission, tant pour le transport de personnes que de marchandises. Ces incitations devraient concerner non seulement l'achat des véhicules eux-mêmes, mais aussi le développement des infrastructures de ravitaillement ou de recharge associées. Ces mesures encourageraient une transition plus rapide et plus large vers une mobilité zéro émission.

2.5.2. LE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Le MR plaide pour déployer très largement les bornes de recharge. Il est urgent de prévoir un vrai maillage du territoire. Les Régions et autorités communales doivent lever tous les obstacles législatifs et urbanistiques possibles afin de favoriser le développement d'un réseau de recharge par les acteurs privés.

Nous devons en priorité développer le réseau de bornes électriques et notamment les bornes de recharges rapides sur les aires d'autoroutes. De plus, il est important de prendre en considération le trafic de transit présent et futur et de développer des infrastructures qui ne serviront pas uniquement aux Wallons ou aux Bruxellois, mais contribueront également à la mobilité durable à l'échelle nationale et internationale.

Il importe également de trouver des solutions pour les citoyens habitant en milieu urbain car ils n'ont pas la même capacité à se raccorder à leur logement que les personnes en milieux péri-urbains ou ruraux.

2.5.3. LA LIBERTÉ DE CHOIX DE SON MOYEN DE TRANSPORT

Le MR promeut la liberté de choix de son moyen de transport ainsi que le développement de plateformes multimodales, de nœuds de correspondance et la création de parkings de délestage aux abords des villes, dans le but de rendre plus attractifs les différents modes de mobilité.

L'introduction du plan « Good Move » à Bruxelles a clairement démontré les répercussions négatives d'une politique de mobilité qui va à l'encontre des réalités vécues par les citoyens. Lorsque de telles politiques sont perçues comme imposées, elles rencontrent inévitablement une réception défavorable parmi une partie non-négligeable la population. L'expérience bruxelloise devrait servir de mise en garde pour d'autres instances gouvernementales : le tissu associatif ne peut être la seule base de conception d'un plan de mobilité, aussi louables ses objectifs soient-ils.

Nous sommes fermement opposés aux mesures qui, en se focalisant uniquement sur un mode de transport au détriment des autres, auraient pour conséquence d'allonger inutilement la durée et la distance des trajets, notamment en voiture. Il en va de même des mesures qui visent à compliquer l'accès à Bruxelles et l'isoler progressivement de sa périphérie et des autres régions. Bruxelles se classe à la 10ème place des villes les plus embouteillées du monde. Ses embouteillages ont des conséquences économiques, environnementales et sanitaires importantes, notamment en matière de qualité de l'air. De telles politiques risquent d'exclure une partie significative de la population urbaine ou rurale tributaire de l'automobile pour différentes raisons et de nuire à l'activité des entrepreneurs et artisans (électricien, livreurs, chauffagistes etc.).

Pour garantir une intermodalité de qualité et correspondant aux besoins des citoyens, tout en demeurant rationnels et réalistes quant à la situation économique belge, il nous faut éviter le « tout à ». Chaque moyen de transport a son intérêt. Il faut donc choisir le bon moyen de transport, miser sur la complémentarité et éviter toute idéologie. Toutes les lignes de transport public doivent faire l'objet d'une analyse de pertinence et quand c'est utile, il faut étudier la mise en place d'alternatives.

Notre approche ne consiste pas à privilégier la voiture individuelle comme seul moyen de déplacement, ou même comme moyen de déplacement principal, mais plutôt à rechercher et à mettre en œuvre des solutions équilibrées et efficaces. Notre vision est d'articuler les divers modes en une chaîne où le passage d'un mode à l'autre est favorisé lorsqu'il est plus efficace. En adoptant cette approche, nous visons à créer un système de mobilité qui répond aux besoins de tous les citoyens, tout en favorisant un environnement urbain et rural plus harmonieux et fonctionnel.

Enfin, nous considérons qu'une vraie multimodalité passe également par l'aviation. Les voyageurs doivent avoir la liberté d'opter pour le mode de transport qu'ils souhaitent. Dans ce cadre, le MR souhaite supprimer la taxe frappant les billets d'avion. Les prix des billets ont effectivement augmenté, mais cette taxe n'a eu aucun effet sur le trafic aérien. Nous ne sommes pas opposés à ce qu'un signal-prix soit mis en place au niveau européen sur les carburants fossiles qui sont utilisés par l'aviation, comme prévu dans le cadre du Green Deal, selon le principe du pollueur-payeur.

2.5.4. DES ALTERNATIVES À LA VOITURE DE SOCIÉTÉ

La réforme du système des voitures de société décidée durant cette législature vise à rendre ce parc plus respectueux de l'environnement. Les résultats de cette réforme sont déjà visibles. Pour le MR, tant qu'une réforme fiscale globale permettant d'augmenter considérablement le revenu net des travailleurs n'a pas été mise en œuvre, il ne peut être question d'ouvrir un débat sur la suppression des voitures de société. Le MR souhaite cependant proposer des alternatives.

Habiter à proximité de son lieu de travail est ainsi une solution de mobilité durable par excellence. Le Budget Mobilité soutenu par le MR durant la législature précédente permet déjà au travailleur qui le souhaite d'échanger sa voiture de société contre des solutions de logement. Depuis 2022, ceux qui habitent dans un rayon de 10 km – à vol d'oiseau – du lieu normal d'occupation peuvent financer leur loyer, les amortissements du capital ou les intérêts d'un emprunt hypothécaire au moyen du Budget Mobilité.

Le MR souhaite supprimer ce critère de distance kilométrique afin d'encourager le transfert modal vers d'autres solutions de mobilité, quel que soit le trajet qui sépare la personne qui détient la voiture de société de son lieu de travail. Les solutions de logement pourraient également s'élargir à des aménagements intérieurs renforçant la qualité de vie ou à des investissements économiseurs d'énergie.

2.5.5. UNE MOBILITÉ EN SÉCURITÉ, AXÉE SUR LE PARTAGE DE LA ROUTE ET LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

La diminution du nombre de tués et de blessés sur la route passe par un renforcement des poursuites à l'égard des comportements problématiques (usage de stupéfiants, conduite sous influence d'alcool, sans permis, sans assurance, sans certificat de contrôle technique, etc.), de la récidive notamment par le recours à des peines alternatives et à une plus grande prise en considération des usagers faibles dans les politiques de mobilité et les aménagements de voiries.

Chaque jour, en Belgique, 14 enfants sont impliqués dans un accident sur le chemin de l'école. Le MR propose d'encourager les zones 30, de renforcer la visibilité des abords des écoles par un marquage au sol multicolore, de développer les pédibus et vélobus permettant d'encadrer les déplacements sûrs vers et au départ de l'école. Le MR propose aussi de généraliser à l'ensemble des classes le continuum pédagogique entamé en Wallonie sous cette législature : brevet du piéton et du cycliste en primaire, pass sécurité routière en première et deuxième secondaires et rhéto safety pass.

2.5.6. UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE MOBILITÉ

Le MR souhaite promouvoir la mobilité intelligente et réguler adéquatement les services proposés pour garantir leur efficacité et leur adaptation aux besoins actuels. Il est également impératif que notre pays puisse accueillir, dans un avenir proche, les véhicules autonomes sur nos routes. De nombreux obstacles freinent encore leur déploiement. C'est pourquoi le MR souhaite répondre aux défis logistiques et législatifs que cette évolution de la mobilité du futur impose.

Nous souhaitons également des législations régionales modernes et libérales pour régir le secteur du transport rémunéré de personnes (sociétés de taxis et nouveaux acteurs comme Uber ou Bolt), notamment car il permet de diminuer la place de la voiture individuelle en ville et offre une solution de transport sûre le soir et la nuit. Les législations doivent être axées sur les besoins des clients et lever toutes les contraintes légales et corporatistes représentant une atteinte à la liberté d'entreprendre.

2.5.7. L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

Tout d'abord, le Mouvement Réformateur souhaite cibler les investissements de la SNCB et d'Infrabel en fonction des zones où la demande de mobilité est la plus forte, tout en tenant compte des besoins des zones rurales.

Ensuite, le Mouvement Réformateur reconnaît l'importance de rendre les transports en commun accessibles, mais prône une approche plus ciblée concernant la gratuité ou les réductions tarifaires. Il s'agirait de lier les avantages à des critères spécifiques, tels que le statut d'emploi ou la scolarisation. En revanche, nous prônons l'extension du tarif réduit aux étudiants qui poursuivent et réussissent leurs études au-delà de leurs 24 ans. Nous plaçons aussi pour que ceux qui sont activement engagés dans des formations ou des stages dans le cadre de la recherche d'emploi continuent de bénéficier de la gratuité ou de réductions significatives, tout en portant une attention significative aux pièges à l'emploi.

Dans les zones rurales, le MR veut maintenir un service de transports en commun régulier, accessible et de qualité. Les initiatives publiques ou privées proposant des solutions de transport groupé doivent être encouragées.

A Bruxelles, le Mouvement Réformateur soutient la mise en place d'un partenariat public-privé (PPP) pour terminer les travaux en cours dans le métro et poursuivre l'extension de son réseau. Le métro reste, en effet, très plébiscité par les Bruxellois comme en témoignent les chiffres de fréquentation qui n'ont cessé d'augmenter, passant de 114 millions de passagers en 2005 à 150 millions en 2010, pour atteindre 165 millions en 2019. Le métro a également une capacité en matière de passagers beaucoup plus grande par rapport au bus ou au tram.

Tout doit également être fait pour garantir la finalisation, dans les plus brefs délais, du RER. L'offre S (suburbaine) mise en place par le MR durant la législature précédente sera encore renforcée autour des grandes villes avec la mise en place d'une tarification unique comme cela a été le cas pour Bruxelles où le nombre d'usagers a augmenté de 50% quatre ans après sa mise en place.

Le MR veut également augmenter la fréquence, la vitesse commerciale, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des transports en commun et développer davantage l'offre en soirée, les weekends et la nuit.

Enfin, le MR veut mettre en œuvre des mesures préventives et durcir les sanctions vis-à-vis des délits survenant dans les transports en commun et leurs abords, afin de garantir la sécurité des usagers et du personnel.

2.5.8. DES AÉROPORTS MOTEURS DE NOTRE DÉVELOPPEMENT, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RIVERAINS

Le MR souhaite faire évoluer nos aéroports en conciliant le développement économique et social et le respect de l'environnement et de leurs riverains. Les aéroports constituent aujourd'hui un formidable vivier d'emplois, un vecteur considérable de progrès en matière environnementale et technologique et un outil précieux afin de relier les gens.

Afin de ne pas compromettre la compétitivité de nos aéroports, le MR soutiendra les mesures participant à la décarbonation du secteur au niveau européen. Nous voulons ainsi permettre le développement du secteur aérien dans le respect du climat. L'aviation représente aujourd'hui environ 2% des émissions mondiales de CO₂ (quatre fois moins qu'Internet et cinq fois moins que le textile). Nous devons faire en sorte de poursuivre et amplifier la décorrélation observée entre la hausse des émissions de CO₂ du transport aérien et la hausse du nombre de passagers. Nous souhaitons des aéroports à la pointe de la transition énergétique et de la neutralité carbone au niveau des infrastructures d'ici 2030. Ils développent actuellement un savoir-faire dans la production et la gestion de l'hydrogène. Il nous faut amplifier cette tendance. Les aéroports les mieux préparés seront les premiers à accueillir les avions du futur et les nouveaux carburants neutres en carbone.

Nous proposons d'accélérer la production et l'implémentation sur le terrain des SAF (Sustainable Aviation Fuels) en Belgique et en Europe, et de faire de la Belgique un centre d'excellence en matière de développement des technologies réduisant la consommation des aéronefs (SAF, hydrogène, motorisation électrique etc.). Les pouvoirs publics doivent permettre aux acteurs aéroportuaires d'accélérer leurs investissements en vue de tourner nos aéroports vers la durabilité. Enfin, il faut mettre l'accent sur la multimodalité en assurant une vraie liaison entre le rail et l'aérien. Là où nous avons un aéroport fort, nous devons disposer d'un rail fort. A ce titre, les aéroports wallons doivent être connectés au rail et il convient de renforcer l'ensemble des liaisons de et vers l'aéroport de Bruxelles.

A l'instar du projet WINGS, la Wallonie poursuivra par ailleurs son soutien à l'innovation visant la décarbonation du secteur aéronautique tout en renforçant la position de ses acteurs wallons.

Enfin, il faut mettre l'accent sur la multimodalité en assurant une vraie liaison entre le rail et l'aérien. Là où nous avons un aéroport fort, nous devons disposer d'un rail fort. A ce titre, les aéroports wallons doivent être connectés au rail et il convient de renforcer l'ensemble des liaisons de et vers l'aéroport de Bruxelles.

Il importe globalement que nos aéroports puissent offrir des alternatives efficaces à leurs usagers et pour réduire le niveau de nuisance associé au trafic pour les communes voisines, il faut doter les aéroports d'infrastructures de mobilité performantes et adaptées.

L'aviation est un secteur rentable et pourvoyeur d'emplois. L'aéroport de Charleroi représente 7900 emplois (directs, indirects, induits et catalytiques), celui de Liège près de 11 000 et celui de Bruxelles près de 64 000 emplois directs et indirects. La disparition de l'aéroport bruxellois représenterait à titre d'exemple la perte d'un emploi privé sur 50 en Belgique. Ceci montre que nos aéroports, et plus généralement le secteur de l'aviation, sont des poumons économiques importants pour notre pays. La rentabilité des outils est primordiale et l'association d'un acteur privé solide contribue à la réalisation de cet objectif. Dans ce cadre, renforcer l'ancrage des actionnaires privés dans les aéroports wallons doit être envisagé, tout en veillant au maintien des mécanismes de régulation garants de l'emploi, de l'environnement et du respect du cadre de vie des riverains. Afin de renforcer encore davantage l'emploi dans ce secteur porteur, nous voulons promouvoir une vraie diversification des revenus des aéroports, renforcer la Belgique comme plaque tournante logistique, favoriser l'exportation de nos PME belges et enfin renforcer la filière belge de l'aéronautique et les formations relatives à ces métiers.

Le MR est également favorable à une « pax belgica » au niveau de nos acteurs aéroportuaires grâce à une collaboration élargie entre nos principaux aéroports (Bruxelles, Liège et Charleroi), sans que ceux-ci ne renient leur spécificité. Nous devons identifier des missions communes ou des partages de responsabilité qui bénéficieraient à chaque aéroport, aux actionnaires qui y investissent mais aussi à notre pays, à l'Etat fédéral et aux Régions. Il est nécessaire d'assurer une gestion plus concertée et équilibrée de tous les aéroports en Belgique, en coordination avec tous les acteurs compétents.

2.5.9. LA RÉDUCTION DES NUISANCES CAUSÉES PAR LE TRAFIC AÉRIEN

Pour le MR, il est impératif de trouver des solutions dès à présent pour réduire de manière structurelle et significative les nuisances causées par le survol de Bruxelles et de sa périphérie, sans reporter le problème d'une commune vers une autre. C'est un enjeu majeur pour la qualité de vie de ces habitants. La transition vers des avions moins polluants et moins bruyants doit s'accélérer.

Parmi les mesures envisagées pour Bruxelles, nous devons plaider pour une véritable autorité de contrôle indépendante qui assure le respect des procédures établies, notamment en ce qui concerne le système préférentiel des pistes – vu le recours abusif de la piste 01 sanctionné judiciairement à de multiples reprises – eu égard aux normes de vent.

A rebours des initiatives qui n'ont amené aucun résultat ces dernières années, nous défendons également la création d'un réel comité d'accompagnement constitué, du gouvernement fédéral, des trois Régions, des représentants des bourgmestres, des riverains, des compagnies aériennes, des organisations économiques et le gestionnaire de l'aéroport.

Le MR plaide pour des mesures immédiates ainsi qu'un contrôle strict des réglementations sur les vols de nuit pour améliorer significativement la situation des riverains. Le MR est prêt à étudier et mettre en œuvre toutes les mesures, sans aucun tabou, visant à protéger la qualité de vie des riverains.

En Wallonie, depuis 2001, plus de 530 millions € ont été investis dans le cadre des mesures d'accompagnement offertes aux riverains pour racheter ou insonoriser 11 230 logements autour des aéroports. Il convient de poursuivre cette politique volontariste et unique en Europe et de la généraliser au niveau belge.

Il faut enfin poursuivre la mise en place d'incitants en vue d'encourager les compagnies aériennes à remplacer les anciens aéronefs plus polluants et favoriser les redevances aéroportuaires variables en fonction de l'horaire de décollage et de l'enveloppe acoustique de l'avion empruntant l'aéroport.



3. UN ETAT EXEMPLAIRE, EFFICACE ET QUI PROTÈGE

3.1. UNE AUTORITÉ PUBLIQUE QUI GARANTIT LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE

La sécurité constitue la meilleure garantie de la liberté et de la prospérité du pays. L'insécurité et l'impunité ne sont pas des sentiments mais bien une réalité pour de trop nombreuses personnes dans notre pays. Les forces de l'ordre et l'ensemble des acteurs du monde judiciaire sont pleinement mobilisés pour y faire face mais ils peinent à réaliser leurs missions pour diverses raisons : manquements en matière de prévention, manque de moyens pour la police et la Justice, peines trop faibles, manque de crédibilité dans l'exécution de la peine par rapport à la sentence prononcée, justice pénale, commerciale ou civile trop lente, dégradations urbaines peu poursuivies, manque de contrôle dans nos prisons et absence de politique volontariste en matière de transfèrement des détenus étrangers. La sécurité assurée par l'Etat est la seule qui a vocation à protéger l'ensemble de la population. Le MR veut restaurer l'autorité de l'Etat partout où elle est contestée.

3.1.1. LA SÉCURITÉ ASSURÉE PARTOUT ET POUR TOUS

3.1.1.1. Une police renforcée

Un renforcement des moyens humains et financiers de la police

Le MR veut remettre le régalien au cœur de nos politiques publiques et lui donner la place qu'il mérite. Cela passe par un renforcement de nos services de Police, également au niveau de leurs moyens budgétaires. Ces services doivent être à nouveau synonymes d'excellence et refléter l'autorité de l'Etat que le MR appelle de ses vœux. Cet effort financier doit également être lié à un certain nombre de réformes organisationnelles visant à une meilleure efficacité de la Police, telles que l'étude de la fusion des zones de police, sur base volontaire, le développement de l'e-police ou une clarification des missions entre la police fédérale et la police locale. Il faut, par ailleurs, davantage de personnel ainsi qu'un investissement important en termes de moyens techniques (matériel, bâtiments etc.) mis à disposition de nos policiers.

Nous voulons également allouer et investir une partie du produit des infractions et faits d'organisation criminelle, c'est-à-dire les recettes générées par les condamnations pénales (amendes et confiscations), transactions « classiques » et transactions « immédiates », dans des projets qui contribuent à un fonctionnement plus efficient de nos services de sécurité et judiciaire. Il s'agit d'ancrer un mécanisme permettant de réinvestir de manière ciblée une partie du budget fédéral général dans les services qui mènent la lutte contre la criminalité organisée.

Un métier de policier plus attractif

Les policiers assument des fonctions essentielles et font face à des réalités quotidiennes compliquées. En plus des difficultés liées à l'organisation de leur travail (travail de nuit) ou à son image (mépris pour la fonction), ils peuvent être victimes d'agressions physiques et verbales dans le cadre de celui-ci. Une revalorisation de ces fonctions est donc nécessaire pour y attirer les meilleurs talents et pour maintenir la motivation du personnel actuel.

Pendant cette législature, le gouvernement a amorcé cette réévaluation en augmentant les barèmes pour la police. Les pouvoirs publics doivent continuer à favoriser leur bien-être au travail, garantir des effectifs suffisants et suffisamment formés et entraînés et accentuer le dialogue avec les citoyens, notamment dans les quartiers les plus difficiles.

Il faut également permettre aux policiers de bénéficier d'un programme d'accompagnement favorisant le bien-être et la satisfaction du personnel tout au long de leur carrière et même après en prévoyant un aménagement moderne et adapté des retraites.

Du respect pour les forces de l'ordre

Le MR veut que toute forme de violence physique ou verbale à l'égard de policiers et, plus généralement, d'agents exerçant une fonction sociétale soit plus sévèrement sanctionnée.

Face à la violence subie quotidiennement par nos forces de l'ordre (policiers et pompiers), nous considérons également qu'il faut simplifier l'accès aux assurances et aux remboursements médicaux en cas de blessures dans le cadre du service.

Il faut en outre s'assurer qu'ils disposent du matériel de protection nécessaire et d'armes correspondant à la fréquence et à la dangerosité de leur quotidien. A cet égard, le recours à des armes non létales ainsi qu'aux bodycams peut être approfondi.

En matière de prévention, nous voulons rapprocher la jeunesse du monde de la police. Il faut prévoir des programmes à l'école dans ce but et développer dans les communes des événements sportifs et ludiques mixtes mêlant des jeunes et des représentants de forces de sécurité (police et pompiers). Ces actions de proximité font tomber des barrières et créent du lien.

Des policiers bien formés aux spécificités de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes LGBTQI+

Violences intrafamiliales, harcèlement de rue, agressions dans les bars, les boîtes de nuit ou l'espace public : le MR soutient les initiatives permettant d'améliorer la collecte de données en matière de violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQI+ afin d'améliorer la prise en charge des victimes et la prévention, notamment via la formation continue de la police à l'identification des violences pouvant mener au meurtre ou à l'assassinat.

Nous soutenons également le développement des outils permettant aux femmes victimes de violences d'alerter les forces de l'ordre en cas de situation de danger. C'est une solution efficace contre les personnes qui ne respectent pas les mesures d'éloignement demandées par le parquet à leur rencontre.

Le MR soutient les Centres de prise en charge des violences sexuelles. Ces Centres offrent aux victimes une prise en charge globale, médicale et psychologique. Elles peuvent également y déposer plainte et sont d'ailleurs beaucoup plus nombreuses à le faire dans ce cadre. Le MR souhaite d'ailleurs qu'il soit possible de déposer plainte sous X.

Le MR souhaite également favoriser l'accueil des personnes LGBTQI+ victimes d'agressions au sein de ces Centres. Le MR souhaite poursuivre la sensibilisation des forces de l'ordre et des agents de prévention dans les commissariats sur les violences LGBTQI+-phobes, notamment dans les commissariats proches des lieux où ces violences ont lieu. L'objectif est d'encourager les victimes à porter plainte en cas d'agression, d'incitation à la haine et d'assurer un suivi de l'évolution du phénomène.

3.1.1.2. Zéro impunité

Une lutte renforcée contre le trafic de drogues dures

Les consommateurs doivent comprendre que prendre de la drogue contribue au financement des organisations criminelles. Ils doivent être punis via des sanctions financières plus fortes et placés en détention s'il y a récurrence. Nous proposons de permettre, en guise d'alternative, un accompagnement thérapeutique qui serait ordonné par les cours et tribunaux, en collaboration avec les acteurs de terrain. Des expériences positives ont déjà été menées à Charleroi et Gand, démontrant que le risque de récurrence diminue. Il convient également de renforcer les patrouilles de policiers dans les quartiers au sein desquels les trafics et la consommation de drogues prolifèrent. Pour les trafiquants, un renvoi direct vers le tribunal doit être la norme.

Casseurs-payeurs : une lutte accrue contre la délinquance urbaine

Dans une société où les droits s'accompagnent de devoirs et où une éventuelle souffrance sociale ne peut jamais être une excuse pour dégrader ou vandaliser, poser un acte délictueux ne peut rester sans conséquence. Afin de réprimer de façon juste et efficace et d'assurer une réparation effective en faveur des victimes et de l'Etat, nous proposons de faire payer aux auteurs de délinquance urbaine les frais de dédommagement suite à des dégradations ou des atteintes à la personne. Nous voulons également imposer à ces auteurs une dette imprescriptible qui pourrait être commuée en une peine de travail ou en prestation au bénéfice de la communauté.

Des peines réellement exécutées

Il existe une dissonance importante dans notre pays entre la peine qui est prononcée et l'exécution de celle-ci. Il peut ainsi arriver qu'une personne condamnée pour grand banditisme à plus de quinze ans de prison bénéficie de permissions de sortie au bout d'un an, le parquet n'étant par ailleurs nullement associé à cette décision qui relève exclusivement de l'administration. Ces cas se multiplient et portent atteinte à la crédibilité de notre système judiciaire qui prononce des peines qui ne sont pas suivies d'effet. Cela doit évoluer car ce modèle nuit à la lisibilité du jugement et porte atteinte à la crédibilité de notre système répressif. Nous proposons de durcir les conditions d'accès à la libération conditionnelle et aux permissions de sortie, d'associer davantage le Parquet à ces décisions et de faire en sorte que les peines prononcées soient effectivement exécutées.

Apporter une réponse pénale immédiate a beaucoup plus de sens que de juger des délinquants des mois plus tard. C'est pourquoi nous proposons d'instaurer en Belgique un vrai modèle de comparution immédiate des détenus, sur le modèle français, afin de juger rapidement des faits simples et clairs qui ne nécessitent pas une enquête approfondie. La procédure de comparution immédiate permet, dans le respect de la présomption d'innocence et des droits de la défense, de garantir un délai court entre la commission d'un délit et le jugement, ce qui évite le sentiment d'impunité et donne tout son sens à la peine.

Nous voulons également poursuivre les efforts pour faire exécuter les petites peines, notamment par le biais de peines de travail. Ceci implique également de poursuivre l'augmentation de la taille du parc carcéral.

Un renforcement de l'accompagnement des détenus dans leur intégration sociale

Pour le MR, l'accompagnement des détenus doit commencer en prison. La réinsertion doit faire partie de la mission des établissements pénitentiaires pour inculquer aux détenus les valeurs de base de la vie en société (le respect des personnes, le respect des règles, la tolérance, ...), les préparer à un retour en société, des apprentissages de base qui font souvent défaut et qui sont aussi à l'origine de la délinquance. Cela passe également par des partenariats avec des entreprises qui pourraient engager les ex-détenus.

Le MR souhaite également améliorer l'accompagnement des personnes qui sortent de détention afin de diminuer les risques de récidive, en développant notamment les stratégies de désistance (processus par lequel l'auteur d'une infraction sort de la délinquance ou de la criminalité) qui ont fait leurs preuves à l'étranger, et d'améliorer leurs chances d'intégration socio-professionnelle.

Pour les détenus, la réinsertion sociale à la suite d'une période de détention est complexe ; plusieurs études font ressortir des difficultés multiples associées au retour dans la société. Certains suivis spécialisés doivent être mis en place avant même d'envisager une réintégration socio-professionnelle. Il s'agit de faire face à des démarches de recherche d'un logement, de recouvrement de droits sociaux, ou de détermination d'un projet socio-professionnel. Des dispositifs spécifiques ont certes été mis en place, tels que les maisons de transition ainsi qu'un projet pilote de désistance adapté à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Force est cependant de constater que les taux de récidive restent très élevés (entre 50% et 60%). Cela doit nous inciter à repenser les politiques post-pénitentiaires et le modèle de l'accompagnement pour la réinsertion sociale.

3.1.1.3. Une lutte renforcée contre le radicalisme et le terrorisme

L'attentat du 16 octobre 2023, qui a fait deux morts dans les rues de Bruxelles, nous a replongés dans l'horreur, ravivant le souvenir douloureux des précédentes attaques et nous rappelant que le terrorisme reste une menace très actuelle. Ce phénomène est, par nature, pernicieux et frappe à l'endroit et au moment où on l'attend le moins, dans le but avoué de semer la peur et la discorde dans la société. Tout attentat constitue un échec dans la lutte contre le terrorisme et des conclusions doivent être tirées sur l'ensemble de notre arsenal de lutte antiterroriste. En effet, cette attaque démontre qu'il faut continuer les efforts initiés sous le gouvernement Michel et poursuivis durant cette législature. Le risque zéro n'existe pas. Néanmoins, la vigilance reste de mise, en combattant le radicalisme et l'islamisme en amont et en punissant les actes terroristes à hauteur de leur gravité en aval.

La prévention du radicalisme, dès le plus jeune âge

Le MR plaide pour un plan d'actions de prévention contre le radicalisme et l'islamisme. Le MR veut que l'école puisse repérer les premiers signes de radicalisation et compter parmi les acteurs en matière de prévention. Il s'agit aussi de désigner dans chaque établissement une personne référente, ayant suivi une formation, afin de servir de relais entre les différents acteurs de l'école. Nous voulons également permettre aux membres des équipes éducatives de suivre une formation dédiée à la connaissance du phénomène de radicalisation, aux signes de détection, aux manières de procéder pour aborder le jeune, etc. Enfin, il importe de sensibiliser les élèves au sein de l'école afin qu'ils comprennent la radicalisation et qu'ils puissent en discuter avec l'équipe pédagogique. Il importe également d'instaurer des contacts et des collaborations avec les parents dès les premiers signes avérés de radicalisation afin d'éviter que le jeune ne s'isole et ne se renferme sur lui-même.

Les mineurs radicalisés et/ou placés au sein des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) ou du centre pour des faits de terrorisme doivent faire l'objet d'une attention accrue. Les services d'aide à la jeunesse et les services agréés doivent participer activement aux Cellules de Sécurité Intégrales locales, chargées de développer des projets de prévention du radicalisme, et signaler les cas éventuels de radicalisation. Il est également important de développer l'échange d'informations pour les mineurs radicalisés ou placés pour des faits de terrorisme vers les services de renseignement et l'OCAM. Le Parquet doit jouer son rôle dans cet échange d'informations. La Banque de données commune doit également être alimentée par le secteur de l'aide à la jeunesse. Enfin, nous prôtons la création d'une section spécialement dédiée aux mineurs délinquants radicalisés ou poursuivis pour faits de terrorisme. Cette section permettrait d'éviter tout prosélytisme visant d'autres jeunes placés en IPPJ. Les jeunes placés y feraient l'objet d'un suivi ad hoc.

La sanction de l'apologie du terrorisme et le contrôle des associations incitant à la haine

A travers des processus de radicalisation, de nombreux individus en arrivent à haïr leur pays et les valeurs qu'il défend, à tel point qu'ils finissent par marquer leur soutien à des actions terroristes un peu partout dans le monde. Nous ne pouvons continuer à banaliser des propos faisant l'apologie du terrorisme. Ils ne constituent pas des opinions. Comme c'est déjà le cas en France, en Espagne et au Danemark, l'apologie du terrorisme doit être érigée en infraction.

Nous voulons également renforcer la police judiciaire fédérale, via une augmentation du nombre d'enquêteurs, et doter notre pays d'un outil législatif permettant la dissolution des associations qui incitent à la haine et à la violence pouvant conduire à des actions terroristes. Il faut également inciter les communes à contrôler les ASBL ou associations présentes sur leurs territoire respectifs en croisant les données avec la banque de données de l'OCAM et les fermer s'il y a un lien avec le terrorisme et le radicalisme. Il faut enfin renforcer le contrôle du financement public des associations.

L'expulsion automatique des personnes radicalisées frappées par un ordre de quitter le territoire

Pour le MR, tout ordre de quitter le territoire doit être exécuté. Le MR réclame en particulier un screening immédiat de toutes les personnes frappées par un ordre de quitter le territoire et qui sont fichées pour extrémisme ou radicalisme. Il s'agit de donner priorité à leur retour et de prononcer une interdiction de séjour sur notre territoire à leur rencontre, comme la loi le permet déjà. Il faut un suivi accru des personnes radicalisées présentes sur le territoire national et faire en sorte que les personnes qui n'ont pas la nationalité belge mais bénéficient d'un titre de séjour se voient retirer ce titre de séjour en vue d'une expulsion.

Des visites domiciliaires pourraient être réalisées dans ce cadre **à l'égard de ces personnes fichées pour extrémisme et radicalisme** et qui font l'objet d'un ordre de quitter le territoire (conditions cumulatives). L'objectif est de garantir et faciliter leur expulsion rapide.

3.1.2. UNE JUSTICE RAPIDE POUR UN ETAT DE DROIT EFFECTIF

3.1.2.1. Une justice moderne, plus efficace et plus rapide

Un cadre de magistrats et de membres du Parquet rempli

Le MR considère qu'un certain nombre de mesures relativement simples peuvent être prises afin d'augmenter l'efficacité et la productivité de notre appareil judiciaire, et ainsi lutter contre l'arriéré judiciaire. Il est ainsi absolument nécessaire de remplir les cadres de magistrats et de membres du Parquet pour donner les moyens humains à la justice de faire son travail.

Nous voulons simplifier les voies d'accès à la magistrature et anticiper les vacances du cadre. Actuellement, les examens et concours d'accès à la magistrature sont très exigeants et peu spécialisés, ce qui a pour conséquence que les recrutements au sein des juridictions ne correspondent pas toujours pleinement aux profils recherchés ou que certains juristes, experts dans leurs domaines, ont difficilement accès à la formation. Il est ainsi nécessaire de mettre en place des examens/concours d'accès à la fonction spécialisés permettant d'attirer les talents adéquats aux seins de nos palais de justice.

Il est également nécessaire de renforcer l'attractivité de ces fonctions afin d'attirer les meilleurs talents en modernisant leur statut. La justice doit se baser sur une politique de ressources humaines forte axée sur le leadership, la spécialisation, la mobilité et l'épanouissement des magistrats. Le système actuel d'évaluation des magistrats et des chefs de corps présente de nombreuses carences. En effet, celui-ci est peu clair, superficiel, rigide et constitue pour certains une simple formalité qui les amène à obtenir une évaluation systématiquement positive. En vue d'améliorer le fonctionnement de l'ordre judiciaire, de chaque tribunal et permettre le développement des magistrats, il est impératif de mettre en place un système d'évaluation fondé sur une logique de management individuel qui aurait pour objectif de promouvoir l'excellence et, si nécessaire, d'appliquer des mesures d'ajustements.

Une modernisation de l'organisation des audiences et la numérisation de la justice

La plaidoirie orale doit devenir l'exception pour les affaires simples, notamment en matière civile ; les audiences doivent être planifiées à heure fixe, ce qui permet aux acteurs du monde judiciaire de mieux s'organiser ; les exigences en matière de documentation doivent être simplifiées et l'usage des plateformes numériques généralisé pour le dépôt et le partage des documents juridiques ; les méthodes alternatives de règlement des litiges, telles que l'arbitrage ou la médiation, doivent être généralisées pour favoriser une résolution plus rapide et efficace des conflits en dehors du tribunal.

Nous encourageons également la tenue des audiences à proximité des lieux de détention, voire dans les prisons ou par vidéoconférence, dans le respect des droits de la défense et ce afin d'éviter des transfèrements de détenus pour des audiences en chambre du conseil qui ne durent pas plus de quelques minutes.

La rénovation de nos palais de justice

Il est nécessaire de rénover nos palais de Justice qui symbolisent l'ordre judiciaire dans chaque arrondissement et ressort de notre pays. La rénovation de ceux-ci doit se poursuivre. A titre d'exemple, le palais de justice de Bruxelles doit ainsi redevenir un lieu central pour l'ordre judiciaire, tout comme le palais de justice de Liège. Ceux-ci doivent être rénovés en tenant compte de leur valeur patrimoniale et historique, tout en les adaptant aux normes actuelles.

Nombreux sont également les bâtiments de justice qui ne sont plus adaptés et/ou qui ne sont pas performants sur le plan énergétique. Il y a lieu de rationaliser les bâtiments qui ne seront pas en mesure d'être neutres en carbone. Nous devons aussi veiller à leur accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Un renforcement de la sécurité face aux arnaques

La sécurité des biens et des personnes est capitale. Une attention particulière doit notamment être portée à la prévention et à la protection des citoyens face aux arnaques et tentatives d'arnaques sur Internet ou encore par téléphone. Les personnes âgées, mais aussi les personnes qui ne sont pas sensibilisées aux usages et pratiques sûres sur Internet, sont particulièrement sujettes à des arnaques et escroqueries, celles-ci étant en constante augmentation depuis plusieurs années.

Il y a d'abord un travail statistique à effectuer afin d'y voir plus clair dans ce que l'on appelle les chiffres gris de la criminalité, c'est-à-dire l'écart entre les affaires recensées par la police (criminalité apparente) et la criminalité légale (criminalité judiciaire). Nous proposons la mise en place d'un site Internet dédié à la lutte contre les arnaques, répertoriant les diverses manœuvres frauduleuses connues et proposant des mesures de prévention. Cette prévention doit également trouver sa place dans le cadre de la formation au numérique développée dans le chapitre de ce programme consacré à l'économie.

3.2. DES SOINS DE SANTÉ ACCESSIBLES, EFFICACEMENT FINANCÉS ET QUI PLACENT LE PATIENT AU CENTRE

Même si le système de santé belge est reconnu comme l'un des meilleurs en Europe, nous devons garantir un meilleur accès à une médecine de qualité. La Belgique peut mieux faire pour améliorer la santé des patients et devenir une terre d'innovation médicale. Tout en tenant compte du vieillissement de la population, il importe également de placer certaines balises en gardant le bien-être et la liberté de choix du patient au centre des politiques. La gouvernance de la santé reste ainsi problématique dans notre pays. Trop de ministres se partagent des compétences en la matière. Il importe de renforcer la coopération et de rationaliser, notamment via la refédéralisation de la prévention de la santé. L'absence d'une politique belge de santé publique commune en matière de prévention a des conséquences concrètes sur le dépistage de certaines maladies. La soutenabilité de notre système de santé pose également question. Le budget des soins de santé a augmenté de plus de dix milliards € en six ans ! La norme de croissance des soins de santé doit assurer la couverture des besoins réels mais ne peut engendrer une augmentation exponentielle non maîtrisée. Nous devons également revaloriser les métiers de la santé, qui sont essentiels, et leur redonner une attractivité financière en tenant compte de la pénibilité spécifique de ces métiers.

3.2.1. L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SOINS DE SANTÉ

3.2.1.1. Un encouragement à l'installation de médecins là où il en manque

Même s'il est incorrect de parler de pénurie généralisée de médecins en Belgique, il existe bel et bien des pénuries dans certaines spécialisations et dans certaines zones géographiques. Ainsi, à titre d'exemple, renforcer l'accès aux soins de première ligne est une priorité absolue à Bruxelles. 40% des Bruxellois n'ont pas de médecin généraliste. Les besoins par quartier doivent être évalués précisément au moyen d'un cadastre.

Afin de répondre aux besoins de soins de santé de la population et sachant que l'intérêt du patient doit toujours être au centre de notre système de soins, le MR veut inciter les médecins, via un bonus financier ou un incitatif fiscal, à effectuer leur stage ou leur assistantat dans les régions en pénurie, pendant une période déterminée à la fin de leur étude.

Si l'octroi de ces moyens incitatifs ne venait pas à rencontrer les objectifs poursuivis, il faudrait alors se résoudre, dans certaines conditions et pour une certaine durée, à consacrer l'obligation d'installation dans les zones déficitaires.

3.2.1.2. Un médecin référent pour chaque patient

Un accord historique est intervenu en juin 2023 entre le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement fédéral afin d'augmenter le nombre de médecins francophones. Cet accord permettra la création de 744 numéros INAMI pour 2028 et de 929 numéros INAMI pour 2029. Il s'agit quasiment d'un doublement des quotas précédents. C'est une double victoire : pour les étudiants qui pourront mener sereinement leur cursus, et pour la population qui disposera dorénavant d'un nombre de numéros INAMI calqué sur les besoins réels. Il s'agit également d'un élément important dans la lutte contre la pénurie de certains médecins dans certaines zones.

Le médecin généraliste est le spécialiste des soins primaires et prodigue au patient des soins et des services à long terme. Il joue un rôle primordial dans la prévention. Avoir un médecin de famille facilite également l'accessibilité aux soins et permet de recourir à d'autres services de santé de qualité. Le patient bénéficie d'ailleurs d'une réduction de 30% sur le ticket modérateur à la condition de disposer d'un Dossier Médical Global (DMG) auprès de son médecin généraliste.

Il faut donc absolument que chaque citoyen dispose d'un médecin traitant référent, un médecin « de famille ». Le suivi du patient doit être centralisé chez ce dernier. Une visite médicale annuelle chez ce médecin traitant devrait être généralisée et encouragée à des fins préventives et curatives. La téléconsultation doit également être soutenue dans ce cadre.

3.2.1.3. Un soutien aux traitements innovants et aux nouvelles technologies médicales

Le MR propose d'accélérer la mise à disposition des traitements innovants sur le marché belge en permettant leur utilisation dès leur approbation par l'Agence Européenne du Médicament.

Le MR veut également soutenir financièrement la télémédecine et les nouvelles technologies permettant d'améliorer le fonctionnement des soins de santé et la qualité du service offert aux patients. De plus, nous encourageons la mise en place de projets pilotes en intelligence artificielle au sein des hôpitaux.

3.2.2. LA VALORISATION DES MÉTIERS DE LA SANTÉ

3.2.2.1. La revalorisation de la médecine générale, à travers la reconnaissance de l'importance du temps passé avec le patient

Il est primordial que les professionnels de la santé puissent accorder aux patients toute l'attention qu'ils méritent. La maladie (ou le handicap) est une épreuve face à laquelle il importe de faire preuve d'écoute et d'empathie. Le MR souhaite donc, dans le cadre de la révision de la nomenclature, revoir la reconnaissance des actes intellectuels afin de mieux reconnaître le temps que le professionnel de soins passe auprès de son patient.

La rémunération du professionnel de santé doit correspondre à l'activité réelle qu'il exerce. Or, actuellement, le temps passé avec le patient pour des actes intellectuels est sous-évalué par la nomenclature. Compte tenu de ce constat, nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessaire revalorisation de l'acte intellectuel afin de sortir d'une approche médicale trop technique et administrative. Il faut donner de la place au dialogue entre le professionnel de santé et le patient.

3.2.2.2. La reconnaissance de la pénibilité de certains métiers infirmiers

Le MR veut reconnaître certains exercices des métiers infirmiers comme pénibles et permettre, au choix, un départ anticipé à la retraite sans perte de revenus ou l'obtention d'une pension plus élevée si celle-ci n'est pas anticipée. Cette reconnaissance de pénibilité doit s'accompagner d'un travail sur d'autres enjeux afin de répondre aux revendications légitimes du personnel soignant, comme les barèmes et l'attractivité de la fonction.

3.2.2.3. Des investissements dans la santé mentale pour améliorer l'accès aux soins et assurer une meilleure coordination entre les services

La santé mentale ne se définit pas seulement par l'absence de trouble mental ou de handicap. Elle repose sur un état de bien-être physique, de bien-être mental et de bien-être social complet. La situation sociétale actuelle peut directement impacter les adultes comme les enfants. Les jeunes sont d'ailleurs particulièrement affectés et plusieurs institutions de soins de santé mentale tirent la sonnette d'alarme. Un tel constat n'est pas seulement important d'un point de vue de la santé publique, mais compte également sur le plan économique. En Belgique, le coût des problèmes de santé mentale est estimé à 5,1% du PIB.

Nous souhaitons, sur base d'une étude territoriale de l'offre de services et d'accessibilité, améliorer la coordination entre les niveaux institutionnels compétents en matière de santé mentale. Cela implique une simplification du financement de la réforme « Psy 107 » afin de soutenir les services ambulatoires et l'hébergement extrahospitalier. Ainsi, il n'y a pas assez d'offre de soins en psychiatrie à Bruxelles pour couvrir les besoins d'une grande ville, qui attire davantage les personnes en errance qui souffrent souvent de problèmes de santé mentale.

Le MR plaide également pour des services de santé mentale accessibles pour les jeunes et pour une meilleure information à ce sujet. Il importe d'éliminer les barrières financières à l'accès à ces services cruciaux pour le bien-être des jeunes. Nous proposons également de mettre en place des événements éducatifs sur la santé mentale, visant à sensibiliser les jeunes aux risques associés à la consommation d'alcool et de drogues, ainsi qu'à l'importance du bien-être mental. Ces événements serviront également à informer sur les moyens d'accéder aux ressources de santé mentale et à promouvoir une culture de bien-être et de prévention.

3.2.3. UNE SIMPLIFICATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SANTÉ

3.2.3.1. Des collaborations entre hôpitaux encouragées, en mettant le patient au centre des préoccupations

La qualité et l'accessibilité des soins de santé dans notre pays sont largement reconnus. La Belgique est à la 5^{ème} place du classement de *l'Health Consumer Powerhouse* (2018). Ces dernières années, notre système de santé a gagné en efficacité (recours croissant aux médicaments bon marché, augmentation des hospitalisations de jour, diminution de la durée de séjour, etc.) mais il reste perfectible (utilisation excessive de certains examens ou équipements, le recours à des traitements inappropriés, faible investissement dans l'innovation et la santé digitale, etc.).

Des mesures doivent être prises pour maîtriser l'évolution du budget des soins de santé en tenant compte des besoins des patients et en faisant preuve d'empathie à leur égard. La réforme des réseaux hospitaliers doit ainsi se poursuivre afin d'amener les hôpitaux à davantage collaborer, à mieux se répartir les activités, à coordonner les soins et à maximiser la valeur apportée à la société et aux patients. Tant en termes de financement qu'en termes de qualité de soins, maintenir des activités hospitalières identiques sur des sites voisins de seulement quelques kilomètres est inefficace. Par exemple, la programmation de l'offre de services d'urgence sur base de paramètres scientifiques permettrait de tendre vers une meilleure efficacité du paysage médical. Cette nouvelle programmation devra être accompagnée de la mise en place d'un dispositif légal permettant aux professionnels médicaux d'orienter les patients dont les soins ne sont pas urgents vers d'autres centres médicaux appropriés.

Dans cette même volonté de placer l'intérêt du patient au centre de notre système de soins, nous voulons une réorganisation permettant de limiter les délais d'attente auprès des médecins spécialistes et de privilégier les contacts humains dans le cadre de la prise de rendez-vous.

3.2.3.2. La redéfinition des missions des mutuelles pour les recentrer sur leur rôle de remboursement des soins

Malgré les investissements consentis en matière de productivité et de numérisation, les frais d'administration des mutualités ne cessent d'augmenter. Un rapport de la Cour des Comptes chiffre ces frais à plus d'1 milliard € par an.

Par ailleurs, l'organisation, par certaines mutuelles, d'événements comme des festivals ou des stages pour enfants et adolescents pose question, d'autant plus que cela leur permet d'offrir une vitrine à d'autres mouvements sociaux ou partis politiques. Cela crée une confusion qui nuit à la démocratie et aboutit à détourner des moyens destinés à la santé.

Certaines mutuelles sont aussi en situation de conflit d'intérêt quand elles sont elles-mêmes prestataires de soins ou propriétaires d'hôpitaux.

Le MR propose de redéfinir les missions des mutuelles en les limitant strictement à leur rôle de remboursement des soins et d'accompagnement des patients.

3.2.4. LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

3.2.4.1. La refédéralisation de la politique de prévention de la santé

Environ 30 % des dépenses de santé en Belgique sont consacrées aux soins curatifs et de réadaptation intramurale (c'est-à-dire les soins dispensés dans les hôpitaux, tant dans le cadre des admissions traditionnelles que des hospitalisations de jour). En deuxième lieu, les soins fournis aux patients qui n'ont pas été admis (entre autres les visites à domicile des médecins) représentent environ 26% des dépenses en soins de santé. Les soins de longue durée, les médicaments et les dispositifs médicaux occupent respectivement la troisième et la quatrième place. Moins de 2% des dépenses en soins de santé sont destinées aux institutions et organisations impliquées dans la prévention, soit une part inférieure à la moyenne de l'Union Européenne (2,9%).

En outre, le partage des compétences en matière de santé publique et de programmes de prévention ne permet pas une collaboration étroite entre les différents niveaux de pouvoir et conduit à avoir 9 ministres en charge de la Santé en Belgique. Ce n'est pas le protocole d'accord relatif à la prévention signé entre l'État fédéral et les entités fédérées en 2016 (6^{ème} réforme de l'Etat) qui a permis de pallier cet éclatement des responsabilités.

Pour le MR, la prévention doit être refédéralisée afin de définir des objectifs de santé communs. L'un des objectifs prioritaires sera le renforcement des programmes de dépistages afin de renforcer la surveillance et la prévention des maladies. Une attention particulière devra également être portée aux maladies liées à l'alcool, au tabac et à l'obésité.

Ceci permettrait de réduire le nombre de décès prématurés et impacterait positivement l'ensemble du budget des soins de santé, via une réduction des dépenses dans le curatif, les médicaments et les dispositifs médicaux.

3.2.4.2. Une valorisation des capacités des malades de longue durée

La Belgique se situe en 4^{ème} position européenne du nombre de personnes inactives pour cause de maladie ou d'invalidité. Pourtant, certaines personnes sont aujourd'hui en invalidité alors qu'elles disposent encore de capacités professionnelles. Afin de favoriser leur remise au travail, le MR souhaite revoir les critères de reconnaissance de l'invalidité en liant celle-ci, non plus à l'incapacité d'exercer le métier du bénéficiaire, mais bien à l'incapacité d'exercer toute profession.

Nous voulons également mettre en place un programme d'accompagnement spécifique « retour au travail » pour tous les types de profils en se basant sur leurs capacités restantes et en adoptant une approche holistique de leur situation.

3.2.4.3. Une lutte contre les certificats de complaisance

Les patients peuvent aujourd'hui facilement se tourner vers un autre médecin en cas de refus de certificat médical (de courte ou de longue durée) par leur médecin-traitant. Certains patients font de cette manière leur marché auprès des médecins généralistes. La très grande majorité des médecins ne délivre pas de certificats de complaisance. Néanmoins, afin de ne pas compromettre la relation de soins avec leur patient, certains acceptent la délivrance ou la prolongation d'un certificat en ne restant pas nécessairement objectif.

En 2018, l'Ordre des Médecins a reçu 115 plaintes concernant des certificats de complaisance, contre 64 en 2017. Ce sont majoritairement les employeurs qui se sont retournés vers l'Ordre pour y dénoncer l'abus des certificats.

La titularisation d'un seul médecin référent, le médecin généraliste ou le médecin spécialiste, auprès des organismes sociaux, pour une durée minimale d'un an, par exemple, permettrait de contrer cette possibilité et de lutter contre les certificats de complaisance. Le Dossier Médical Global (DMG) doit être unique et géré par un seul médecin. Le patient serait donc amené à identifier auprès de sa mutuelle le médecin généraliste en droit de lui fournir des certificats qui seraient reconnus comme valables pour excuser une absence au travail pour cause de maladie.

Ce système permettrait, d'une part, de lutter contre « le marché au certificat médical » et, d'autre part, d'identifier rapidement les médecins généralistes qui enregistraient un trop grand nombre de certificats médicaux. Ce système permettrait également aux employeurs de pouvoir donner les suites utiles lorsqu'ils estiment être confrontés à des situations où la réglementation fait l'objet d'abus ou de détournements, particulièrement à une époque où leur responsabilité est de plus en plus engagée dans l'activation de l'emploi et la remise au travail des personnes éloignées du marché du travail.

Nous proposons également que le médecin généraliste puisse délivrer un premier certificat pour une durée limitée, jusqu'à un mois de salaire garanti. Au-delà de cette période, une orientation vers un spécialiste, tel qu'un psychiatre en cas de burn-out, serait indispensable pour l'obtention d'un certificat complémentaire. Toutefois, afin de minimiser les allers-retours entre reprise du travail et rechute, il est essentiel de mettre en place des mesures visant à favoriser une réintégration durable sans interruptions fréquentes pour raisons médicales.

Par ailleurs, afin d'améliorer le contrôle, l'utilisation du datamining auprès de l'INAMI permettrait le croisement d'informations dans la gestion des bases de données pour mieux cibler les contrôles et, par conséquent, prévenir les risques de fraude. La création d'une cellule référente au sein de l'INAMI, en vue de ce contrôle, permettrait d'assurer un meilleur suivi des plaintes et d'identifier plus rapidement et objectivement les pratiques frauduleuses en matière de certificats de complaisance.

3.3. GÉRER L'ASILE ET RENFORCER LES RÈGLES ENCADRANT LA MIGRATION

Assumés et correctement gérés, l'asile et l'immigration constituent un apport positif à notre société, tant sur le plan économique que culturel et humain. La politique d'asile et d'immigration doit garantir l'exécution et le contrôle des règles en vigueur. Celles-ci doivent par ailleurs être renforcées. Les arrivées constantes de demandeurs d'asile, les besoins en matière d'accueil et les flux de migrants en situation irrégulière se traduisent ces dernières années par un rejet de la population de plus en plus fort. Une immigration légale, pragmatique et correspondant aux besoins de notre pays et à nos engagements de solidarité est souhaitable. Un accueil digne des personnes migrantes dans les pays sûrs limitrophes de leur pays d'origine doit devenir la pierre angulaire de notre nouveau modèle d'asile. Quant à la lutte contre l'immigration illégale, elle doit être renforcée. Enfin, les personnes admises dans notre pays doivent montrer leur volonté de s'intégrer. La diversité est une richesse et, pour faire société, un socle commun de valeurs est nécessaire.

3.3.1. GÉRER L'ACCUEIL

3.3.1.1. L'accueil dans la région d'origine pour lutter contre le trafic d'êtres humains

Le MR veut lutter contre le trafic d'êtres humains organisé par les passeurs, notamment en Méditerranée, tout en permettant aux personnes qui en ont réellement besoin de se voir octroyer une protection. Nous voulons favoriser l'accueil des demandeurs d'asile dans les pays sûrs et limitrophes de leur pays d'origine (hotspots) et favoriser les situations où seule une demande régulièrement initiée depuis un de ces hotspots puisse aboutir à un accueil en Belgique via des routes sécurisées. Aider ne doit plus être synonyme d'accueillir.

Nous devons renforcer en priorité notre soutien en faveur des pays de départ afin de garantir une protection aux personnes déplacées près de chez elles, leur offrir de l'aide et des perspectives économiques, afin de mettre fin à la nécessité d'émigrer vers des contrées plus lointaines.

3.3.1.2. Une vraie politique de retour pour les personnes en situation irrégulière et l'augmentation du nombre de places en centres fermés

Nous devons garantir que l'exécution des ordres de quitter le territoire soit bien effective en cas de décision négative.

Dans ce cadre, le MR est favorable à l'augmentation du nombre de places en centres fermés ainsi qu'à la création de nouveaux centres.

Il importe également que les demandes d'asile soient traitées plus rapidement, afin d'éviter que des personnes s'installent durablement sur notre territoire et reçoivent ensuite l'information qu'elles doivent le quitter. Le MR souhaite donc que les personnes qui introduisent une demande d'asile en Belgique obtiennent une réponse en moins de six mois.

Nous continuerons à nous opposer à la régularisation massive et automatique des personnes en séjour irrégulier.

Le MR veut également conditionner la coopération belge, l'aide au développement et la délivrance de visas à la réadmission de personnes en séjour irrégulier.

3.3.1.3. Une meilleure prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

Afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), le MR veut permettre aux mineurs répondant aux conditions de bénéficier d'une protection plus rapide et plus efficace via une place en hébergement. Nous voulons également améliorer leur accompagnement scolaire et leur insertion socio-professionnelle. Il importe enfin d'accélérer les tests de majorité pour lutter contre la fraude.

3.3.2. RÉGULER L'IMMIGRATION

3.3.2.1. Des conditions de revenus renforcées pour bénéficier du regroupement familial

Le pourcentage de personnes qui migrent en Belgique via le regroupement familial est supérieur à la moyenne européenne, ce qui rend nécessaire le renforcement des conditions d'accès.

Actuellement, pour pouvoir introduire une demande de regroupement familial, le regroupant doit disposer d'un revenu équivalent à au moins 120% du Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Ce montant doit être revu à la hausse (au moins 150%) et il faut davantage tenir compte de la taille et de la composition de la famille.

Par ailleurs, à la différence des Belges ou des étrangers qui résident en Belgique, les personnes reconnues comme réfugiées dans notre pays peuvent actuellement faire venir leur famille pendant l'année qui suit la reconnaissance de leur statut sans devoir répondre aux conditions de revenus stables, de logement décent et d'assurance. Cette période doit être réduite à six mois, comme le propose la directive européenne sur le regroupement familial.

3.3.2.2. La lutte contre l'exploitation des travailleurs en séjour irrégulier

On estime à 120 000 le nombre de personnes en situation irrégulière sur le territoire. De par la précarité de ce statut, ces personnes sont souvent à la merci de réseaux criminels ou d'employeurs peu scrupuleux. Il est nécessaire de renforcer les services d'inspection du travail afin de lutter efficacement contre l'exploitation des travailleurs en séjour irrégulier souvent engagés dans des conditions déplorables. Notre pays est un modèle en matière de lutte contre la traite des êtres humains. La loi belge fonctionne bien mais plusieurs améliorations doivent être envisagées. La lutte contre la traite et le trafic des êtres humains doit rester une priorité tant au niveau politique que sur le terrain, parmi les magistrats, les services d'inspection de l'ONSS et les services de première ligne.

Avant tout, il est nécessaire d'améliorer l'accueil des victimes et pérenniser les budgets et les moyens des trois centres d'accueil pour les victimes à plus long terme. On doit également améliorer sur le terrain la détection des victimes, notamment les mineurs, ainsi que renforcer les moyens à disposition de la police et de la justice pour lutter contre la traite des êtres humains, via notamment l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux comme méthode d'investigation. Les réseaux de traite des êtres humains étant souvent internationaux, il est nécessaire de développer la collaboration via Eurojust et les agences européennes.

3.3.3. RÉUSSIR L'INTÉGRATION

3.3.3.1. Un parcours d'intégration renforcé et des allocations sociales liées à sa réussite

La Belgique est pointée du doigt par diverses instances internationales pour ses manquements en matière d'intégration. Le taux d'emploi des immigrés extra-européens est ainsi plus faible en Belgique que dans la plupart des pays voisins.

Une immigration réussie passe par une procédure d'intégration émancipatrice, qui bénéficie autant à la personne migrante qu'à l'État d'accueil. Pour les enfants issus de l'immigration, l'école est un véritable outil d'intégration sociale, accueillant et émancipateur. Pour les adultes, le parcours d'intégration doit servir de véritable tremplin social. Cela passe par la mise en place d'un test d'intégration et de connaissance de la langue à la fin du parcours d'intégration. Nous proposons également de lier le versement du revenu d'intégration sociale à la poursuite et à la réussite du parcours d'intégration (connaissance de la langue et parcours d'accès au marché du travail).

Afin de faciliter l'accès à l'emploi, le programme *Fast Track* développé en Suède est une inspiration. Les demandeurs d'asile avec une plus forte probabilité d'être admis sont directement coachés par une cellule qui examine leurs compétences, leur donne des cours de langue et les met à l'emploi en fonction de leurs compétences. Ceci pourrait d'ailleurs aider à combler des emplois en pénurie.

3.3.3.2. Un renforcement des conditions d'accès à la nationalité pour promouvoir la citoyenneté belge

Pour le MR, l'obtention de la nationalité belge est le couronnement d'une intégration réussie et non son point de départ. Nous proposons que la procédure d'obtention de la nationalité soit conditionnée à sept ans de présence sur le territoire et non plus cinq.

Nous voulons également rendre obligatoire un véritable test de connaissance et de citoyenneté, et ainsi renforcer le corpus de valeurs communes et la vision positive de notre pays. Cet examen serait un test de connaissance comportant des questions sur la géographie, l'histoire, la politique, les valeurs et les traditions de notre pays.

Enfin, nous proposons que chaque primo-arrivant rentrant légalement en Belgique signe une déclaration reprenant les valeurs fondamentales de notre pays comme l'égalité entre les femmes et les hommes, la neutralité de l'Etat, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté d'expression, le libre choix de son orientation sexuelle ou encore le droit au blasphème. En cas de refus ou de non-respect de ces valeurs fondamentales établis par décision de justice, il sera mis fin au séjour.

3.4. DES DÉPENSES PUBLIQUES SOUS CONTRÔLE

Notre niveau de dépenses publiques reste parmi les plus élevés d'Europe. Les finances sont dans le rouge et il est donc plus que temps de redresser la barre. Pour le MR, l'Etat n'a pas vocation à tout faire ni à dépenser sans compter. Il doit au contraire libérer les initiatives et faire les choix politiques les plus efficaces. La gestion publique doit être efficace et exemplaire. Elle manque aujourd'hui de contrôle et d'évaluation. Cette reprise en mains s'impose dans l'ensemble des politiques publiques : emploi et formation, fiscalité, mobilité, énergie, santé, enseignement, affaires sociales, etc. Notre population doit bénéficier d'un service public à la hauteur de la manière dont elle le finance. Dans certains cas, il ne faut pas forcément dépenser moins mais dépenser mieux. Le MR souhaite un Etat efficace et exemplaire, avec une vision stratégique.

3.4.1. DES FINANCES PUBLIQUES SOUTENABLES

3.4.1.1. Des dépenses publiques dans la moyenne européenne endéans les dix ans

Sans nouvelles mesures, le Bureau Fédéral du Plan estime que le déficit belge va se stabiliser autour de 5% du PIB lors des cinq prochaines années, creusant la dette. Se pencher sur nos dépenses et nos politiques publiques n'est plus seulement un exercice de bonne gouvernance, c'est une absolue nécessité. Nous ne pouvons plus dépenser sans compter et sans nous préoccuper des générations futures. Nous ne pouvons plus augmenter les impôts qui sont déjà bien supérieurs à ceux payés dans des pays dont la prospérité est comparable à la nôtre. En 2022, la Belgique se situait à la 2^e place des pays de l'Union européenne qui prélèvent le pourcentage le plus élevé d'impôts et de cotisations sociales au regard du PIB (45,6% contre 41,2% en moyenne dans l'Union européenne).

La maîtrise des dépenses publiques est un axe qui traverse l'ensemble de ce programme. Nous devons viser, à l'horizon 2034, le retour à un niveau de dépenses publiques autour de 50% de notre produit intérieur brut (PIB), soit un niveau de dépenses publiques comparable à la moyenne européenne. Compte tenu de l'augmentation de notre PIB dans les années à venir, cette maîtrise ne se traduira pas par une réduction des dépenses publiques en valeur absolue mais par une maîtrise de leur croissance qui, aujourd'hui, n'est plus sous contrôle. C'est un objectif que d'autres pays ont réussi à atteindre, voire à dépasser. Il est indispensable pour léguer à la prochaine génération une situation assainie et porteuse d'espoir pour le futur.

Les dépenses publiques doivent être évaluées secteur par secteur, tous niveaux de pouvoir confondus. Nous voulons mieux contrôler les dépenses publiques pour gérer le déficit, réduire la dette et surtout réinvestir là où les nécessités l'exigent. Quant aux recettes nouvelles, elles doivent provenir des marges saines dégagées grâce aux mesures d'activation de l'emploi, qui permettront de dégager des revenus fiscaux complémentaires (impôt des personnes physiques, impôt des sociétés, revenus de la TVA) et de diminuer la charge des allocations (chômage, maladie, revenu d'intégration sociale).

3.4.1.2. Des balises de déficit et d'endettement dans la Constitution

Pour assurer cette gestion vertueuse des finances publiques, le MR veut inscrire dans la Constitution des balises de déficits et d'endettement qui permettraient de conserver des finances publiques saines et soutenables. Ces balises s'inspireront des dernières recommandations et règles en matière de politique budgétaire actuellement en discussion au sein de l'Union Européenne. Ces principes seraient ensuite déclinés à travers des règles budgétaires sur mesure pour les régions et les communautés, assurant ainsi la soutenabilité financière à tous les niveaux et renforçant la responsabilité fiscale des entités fédérales, fédérées et locales.

3.4.2. LE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, GRÂCE À UN ORGANISME ISSU DE LA FUSION DE L'ENSEMBLE DES OUTILS D'ÉVALUATION ACTUELS

Toute politique doit être lancée avec des objectifs clairs, mesurables, des critères d'accomplissement et des évaluations régulières prévues par la loi. Les politiques publiques qui n'ont pas atteint leur objectif doivent faire l'objet d'une analyse afin de comprendre pourquoi elles n'ont pas eu les effets escomptés, avant d'être recalibrées ou éventuellement supprimées.

Le MR veut donc fusionner en un seul organisme l'ensemble des outils d'évaluation des politiques publiques : l'Institut Interfédéral des Statistiques et du Plan (IISP) qui regrouperait une partie de la Banque Nationale de Belgique, le Bureau du Plan, certains services du Fisc et de l'ONSS, les instituts régionaux de statistique et la DG statistique du SPF Économie. Des divisions régionales seraient prévues. Cet organisme évaluerait de façon systématique chacune des dépenses publiques et leurs impacts.

Tant au fédéral que dans les entités fédérées, cet organe serait logiquement chargé de la poursuite des « spending reviews » ou des mécanismes assimilés comme le budget base zéro. Il s'agit d'un processus qui consiste à renforcer l'efficacité des dépenses publiques en organisant un cycle d'analyses annuel. L'idée est de pouvoir passer au peigne fin les dépenses au regard d'objectifs clairs de politique publique. Des dispositifs similaires ont été lancés à différents niveaux de pouvoir mais ils possèdent aujourd'hui logiquement différents niveaux de maturité. Le MR plaide en faveur d'un renforcement de ces dispositifs et une harmonisation de ceux-ci. Il est nécessaire que les prochains examens de dépenses portent sur des politiques et des compétences plus larges sans négliger aucun tabou en la matière.

Le rôle de cet organe serait également de proposer des réformes afin de rendre plus facilement accessibles et utilisables les données pertinentes à l'évaluation de la politique publique, tout en respectant les règlements relatifs à la protection de la vie privée comme le RGPD. Ces données sont aujourd'hui dispersées dans plusieurs administrations et pas assez intégrées, ce qui complique les analyses en matière d'évaluation des politiques publiques. Par exemple, il n'est pas simple de suivre le parcours d'un individu qui passerait du système scolaire (dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au monde de l'emploi (qui dépend de plusieurs administrations fédérales et de la sécurité sociale), qui tomberait ensuite au chômage (qui dépend aujourd'hui des régions) et qui retrouverait de nouveau un emploi par la suite.

Ce nouvel outil serait enfin chargé de renforcer considérablement les indicateurs socio-économiques et environnementaux du pays et d'établir des benchmarks avec les autres pays comparables (UE, OCDE).

Tous ces outils auront vocation à être publiés. La création de cet institut coïnciderait, en définitive, avec la mise en place d'une culture de chiffres et d'objectifs dans la gestion des affaires publiques. Cela permettrait de revoir les politiques menées par le fédéral et les entités fédérées au regard des objectifs fixés pour vérifier si les trajectoires annoncées sont suivies d'effets.

3.5. DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES EFFICACES ET LÉGITIMES

Notre système démocratique est devenu complexe, lourd, fragmenté, avec des compétences éparpillées entre de trop nombreux niveaux de pouvoir. De plus, les coalitions politiques qui forment nos gouvernements à différents niveaux de pouvoir se caractérisent par une hétérogénéité idéologique qui rend des réformes structurantes compliquées à mettre en œuvre. Le MR est pourtant convaincu qu'il est possible de faire fonctionner le fédéralisme que nous avons voulu, dessiné et mis en place à l'instar d'autres pays comme la Suisse, le Canada ou encore l'Allemagne. Les différents niveaux de pouvoir *doivent pouvoir travailler de manière efficace et efficiente, organiser leurs compétences de manière rationnelle et lisible pour les citoyens et pouvoir arbitrer en cas de blocage ou de conflits. L'Etat doit également faire preuve d'exemplarité en réduisant drastiquement le nombre de mandataires et des membres de cabinets ministériels, singulièrement à Bruxelles, au profit d'une administration renforcée et capable d'imprimer la ligne du Ministre auquel elle rapporte. Par ailleurs, il importe de combler le fossé qui sépare les citoyens du monde politique. Pendant toute la durée de la mandature, le citoyen doit pouvoir être informé, consulté et doit pouvoir participer activement à la vie publique.*

3.5.1. L'ÉLECTION DIRECTE DES CHEFS DE GOUVERNEMENT AU SEIN D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE OU RÉGIONALE

Le MR propose que le Premier Ministre ou la Première Ministre, au niveau fédéral, soit issu(e) d'une circonscription fédérale, c'est-à-dire que ne pourrait devenir Premier Ministre ou Première ministre que celui ou celle qui s'est présenté(e) au suffrage de l'ensemble des citoyens du pays. Cette circonscription fédérale permettrait d'élire une certaine proportion de députés fédéraux avec un système de pondération prenant compte les communautés de notre pays et desquels serait donc issu le ou la futur(e) Premier ou Première Ministre. De même, le ou la Ministre-Président(e) d'une région doit être issu d'une circonscription régionale afin de renforcer sa légitimité et sa représentativité.

Aujourd'hui, les responsables politiques sont désignés exclusivement par leur communauté. Demain, ils devront se présenter devant l'ensemble des Belges s'ils souhaitent exercer une responsabilité exécutive à l'échelle du pays ou devant tous les citoyens de leur région s'ils souhaitent la diriger. Ce mécanisme doit pousser les responsables politiques à parler à l'ensemble du pays ou de la région qu'ils ont l'ambition de diriger plutôt qu'aux seuls membres de la communauté dont ils sont issus. Il donnera également une véritable réponse à la question que nous posent souvent nos concitoyens sur l'utilité du vote qu'ils déposent dans les urnes, quand il ne se traduit pas de manière directe par la désignation de ceux qui les représentent. Ce nouveau mécanisme doit tenir compte des équilibres entre les communautés de notre pays.

Cette élection directe donnerait à la démocratie du pays la vigueur et la clarté en donnant du sens au projet national. Il orienterait nos énergies vers les défis qui nous unissent plutôt que les clivages et polarisations internes.

3.5.2. DES COMPÉTENCES MIEUX RÉPARTIES ET UNE RESPONSABILISATION DES ENTITÉS

3.5.2.1. Des compétences mieux réparties

Le MR considère que les répartitions de compétences entre le niveau fédéral et les niveaux communautaires et régionaux réalisés au fil des six réformes institutionnelles ont abouti à une situation qui impacte l'efficacité de la gestion publique et qui est devenue peu lisible et compréhensible pour nos concitoyens.

Le MR souhaite donc que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée. Le MR souhaite ainsi refédéraliser la compétence de la prévention de la santé, comme développé dans le chapitre de ce programme consacré à ce thème, ainsi que celle des maisons de justice.

3.5.2.2. La responsabilisation financière des entités

La proposition qui précède implique de renforcer pleinement la responsabilisation financière des entités en matière d'emploi. Les conséquences financières de l'action ou de l'inaction en matière de politiques publiques doivent être assumées par les entités concernées.

Actuellement, le paiement des allocations de chômage, soit un budget prévu de plus de 6 milliards en 2024, est aujourd'hui à charge du fédéral. Mais ce sont les Régions qui sont responsables pour la remise à l'emploi des chômeurs présents sur leur territoire. Des moyens leur sont octroyés via des dotations pour remplir ces missions et si certains mécanismes de responsabilisation existent, force est de constater que ces incitants ne sont pas suffisants. Pour le MR, les Régions doivent être d'avantage responsabilisées quant à ces dépenses de paiement des allocations de chômage.

Nous pourrions mettre en place un système de bonus-malus dans ce domaine. Par exemple, une Région qui atteindrait les objectifs fixés de réinsertion professionnelle des chômeurs de son territoire pourrait recevoir une partie des économies réalisées par le gouvernement fédéral, en guise d'incitation. À l'inverse, une Région qui n'atteindrait pas ces objectifs devrait contribuer au financement de l'augmentation du budget fédéral alloué aux allocations correspondantes.

3.5.2.3. Une simplification institutionnelle de Bruxelles et une amélioration de la coopération entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles

Nous proposons de simplifier les structures institutionnelles régionales bruxelloises afin que cette Région atteigne son plein potentiel. On pourrait ainsi envisager de confier à la Région les compétences de la COCOM que sont l'aide aux personnes, une partie de la santé et les allocations familiales, voire de confier à la Région les compétences de la COCOF et de la Communauté flamande, pour éviter les politiques asymétriques, ce qui demande une négociation avec la Flandre.

Il arrive que certaines compétences débordent largement les frontières administratives du territoire sur lequel elles s'exercent. C'est le cas, par exemple, de la mobilité dans et autour de la Région bruxelloise. Dans un souci d'efficacité et de bonne coordination des politiques, le MR plaide pour la concrétisation rapide de la communauté métropolitaine, essentielle pour Bruxelles et sa périphérie

Le MR propose également de réévaluer les relations entre la Région et les communes afin de simplifier la superposition et l'enchevêtrement des compétences.

Nous proposons de réduire drastiquement le nombre de parlementaires bruxellois, qu'ils soient francophones ou néerlandophones tout en maintenant la répartition linguistique (37 francophones et 8 néerlandophones). Il faut par ailleurs réduire la pléthore de structures parapubliques et agences qui ont vu le jour en Région bruxelloise, dans toutes les matières, ces 20 dernières années.

Pour plus de sécurité, le MR prône la fusion des zones de police en une zone unique de Bruxelles tout en maintenant la prérogative actuelle des bourgmestres en matière de sécurité et en maintenant des antennes décentralisées pour garder le service de proximité. Nous insistons également pour que soit mise en place, au départ de la Région, une politique incitative à la fusion des communes bruxelloises, comme nous le proposons d'ailleurs pour les communes wallonnes, à l'instar de ce qui existe en Flandre.

Nous proposons par ailleurs d'améliorer l'efficacité de la coopération entre francophones de Bruxelles et de Wallonie en remaniant les modalités de fonctionnement de l'espace intra-francophone. Pour diminuer le nombre de ministres et favoriser une action politique plus intégrée entre les différents niveaux de pouvoir, on pourrait envisager la constitution d'un Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles composé de ministres des Gouvernements de la Région wallonne et de ministres ou secrétaires d'État francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. Le nombre de Ministres pourrait être réduit, par exemple, à 4. Le Ministre-Président, qui pourrait détenir également la compétence de l'enseignement obligatoire, serait le seul ministre propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin de maintenir l'unité et la communauté de culture des Belges francophones, qu'ils résident en Wallonie, à Bruxelles ou dans les communes à facilités, la Fédération Wallonie-Bruxelles serait maintenue et conserverait ses compétences essentielles : enseignement obligatoire, enseignement supérieur, culture, audiovisuel et sports. La régionalisation d'autres compétences pourrait toutefois être envisagée pour autant que le transfert de celles-ci assure un fonctionnement plus homogène permettant de réaliser des synergies en évitant les doublons, de clarifier les responsabilités et d'alléger les administrations. Le transfert de compétences à Bruxelles suppose naturellement qu'un mouvement symétrique soit opéré par la Région flamande impliquant une négociation avec la Flandre.

3.5.2.4. Le Sénat, une assemblée de décision rassemblant les différentes entités du pays

En même temps qu'il confiait à différents niveaux de pouvoir (communautés et régions) des responsabilités autrefois centralisées, notre pays ne s'est pas doté des mécanismes qui permettent de décider, trancher et arbitrer en cas de difficultés. Notre pays ne connaît pas de hiérarchie entre les normes des entités fédérale et fédérées. Les mécanismes de coopération entre entités (comité de concertation ; conférences interministérielles ; accords de coopération) sont basés sur la volonté politique de les faire fonctionner mais ne permettent pas de trancher en cas de désaccord persistant.

Le MR propose de réformer le Sénat pour en faire l'assemblée de décision où sont impliquées les différentes entités du pays. Le Sénat serait l'instance qui pourrait engager le pays dans l'ordre international (sans qu'il faille encore entériner ces engagements dans chacune des entités fédérale et régionales et communautaires). Il serait l'instance au sein de laquelle seraient décidées les répartitions de charges entre les différentes entités du pays (budgétaires, environnementales ou autres) et il constituerait la chambre d'arbitrage en cas de différends et litiges entre entités fédérale et fédérées. Le Sénat agirait d'office ou sur saisine d'une entité ou du Conseil Intra Fédéral. Il serait composé d'élus de la Chambre (circonscription fédérale) et d'élus des entités fédérées, représentatifs de la proportion de ces entités dans le pays. Il prendrait ses décisions à la majorité qualifiée. Le Sénat aura ainsi vocation de faire vivre et animer le modèle fédéral de la Belgique de 2030.

3.5.2.5. La protection des grands équilibres qui fondent notre pays

À travers son histoire, la Belgique s'est construite autour d'équilibres et de principe visant à garantir un meilleur vivre-ensemble entre les deux plus grandes communautés linguistiques du pays. Ces équilibres sont fréquemment remis en cause ce qui n'est pas acceptable. C'est pourquoi les libéraux continueront de s'opposer à toute volonté de fragiliser, voire de supprimer ou de restreindre l'effectivité des « facilités » qui sont nécessaires à la poursuite de la paix communautaire.

Concrètement, comme expressément édicté par le Conseil d'État, les francophones des communes à facilités ont le droit de solliciter et de recevoir leurs documents administratifs en français ; ce choix étant valable pour une période de quatre ans, renouvelable.

De manière plus générale, les règles en matière de l'emploi des langues doivent, dans les faits et systématiquement, être respectées par les autorités publiques, dans toutes leurs initiatives qu'elles concernent la liberté d'expression des habitants, leur droit d'association, l'accès à l'emploi, à la justice, à un enseignement de qualité, à la culture ou au logement sans que cette énumération soit exhaustive. La question de leur application est d'autant plus d'actualité au vu de la numérisation grandissante des démarches administratives.

Le MR continuera de défendre les droits élémentaires et les libertés fondamentales de tous les francophones de la périphérie bruxelloise en ce compris les francophones des communes sans facilités. Au niveau international, le MR continue d'appeler à une ratification par la Belgique de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

3.5.3. MOINS D'ÉLUS POUR PLUS DE DÉMOCRATIE

3.5.3.1. Une réduction du nombre de mandataires à tous les niveaux de pouvoir

Au total, la Belgique compte un peu plus de 14 000 mandataires, tous niveaux de pouvoir confondus, dont un peu plus de 6.000 mandataires pour le seul espace francophone. Cela représente un ratio d'un élu pour 800 habitants, à comparer avec d'autres Etats qui en comptent beaucoup moins, comme les Pays-Bas (1 élu pour 1.729 habitants), l'Irlande (1 élu pour 2.393 habitants) ou encore le Royaume-Uni (1 élu pour 2.631 habitants).

A un moment donné, le nombre de mandataires devient excessif et mène à des désavantages qui excèdent les bénéfices de la représentation. Il importe donc de réfléchir à des efforts de rationalisation. Si la démocratie a évidemment un coût, il doit demeurer raisonnable et des économies sont possibles en réduisant le nombre de mandataires. Nous proposons de réduire de manière significative le nombre d'élus et de mandataires :

- Le nombre de Ministres dans l'espace francophone : de 13 au total aujourd'hui (8 en Wallonie, 5 en Fédération Wallonie-Bruxelles) à 9 au total via le mécanisme des doubles casquettes (-4)
- La réduction du nombre de Parlementaires dans les entités fédérées : de 89 (72+17) à 45 (37+8) au Parlement bruxellois, de 75 à 50 au Parlement wallon et de 94 (75+19) à 63 (50+13) au Parlement de Fédération Wallonie-Bruxelles (-61)
- La réduction drastique du nombre de conseillers communaux à Bruxelles et en Wallonie sur base d'une nouvelle clé « conseillers par habitant » (art. 8 NLC et art. 1122-3 CDLD). Cette nouvelle clé réduirait de 222 le nombre de conseillers à Bruxelles et d'un peu moins de 500 le nombre d'élus locaux en Wallonie
- La suppression des Secrétaires d'Etat en Région de Bruxelles-Capitale (-3)
- La réorganisation des provinces afin d'en faire un niveau d'organisation de la supracommunalité, tout en assurant la réduction du nombre des conseillers provinciaux (de 56 à 37 en Hainaut et à Liège et de 37 à 25 au Luxembourg, à Namur et en Brabant wallon) (-74).

Cette rationalisation réduirait de 878 le nombre d'élus dans l'espace francophone.

3.5.3.2. Une démocratie revitalisée, notamment grâce au référendum

Les citoyens doivent en effet davantage être impliqués dans la gestion de la chose publique. Le MR est partisan d'instaurer en Belgique le système du référendum, sur l'inspiration des votations en Suisse. Il serait facultatif et d'initiative populaire lorsque des citoyens souhaitent que des questions bien précises soient soumises au vote populaire. Plusieurs balises devront naturellement être mises en place (thèmes concernés, fréquence, quorum de participation, équilibre linguistique etc.).

Par ailleurs, depuis 2014, les Régions peuvent organiser des consultations populaires mais cela n'a jamais été mis en œuvre. A Bruxelles, le MR plaide pour instaurer ce système plus large et plus participatif que les commissions délibératives mixtes dont les premières expériences au Parlement bruxellois démontrent une forte immixtion du politique dans le choix des sujets abordés, alors qu'il s'agit à la base d'un outil qui doit rester d'initiative citoyenne.

Ces propositions s'accompagnent de mesures de renouveau démocratique : mécanismes de participation renforcés à l'échelle locale (budget participatif, assemblée citoyenne, etc.), suppression de mécanismes qui entravent la représentativité de notre modèle démocratique (effet dévolutif de la case de tête, liste des suppléants), renforcement du droit de vote des Belges de l'étranger.

3.5.4. UNE FONCTION PUBLIQUE MODERNE

3.5.4.1. Un statut attractif pour la fonction publique

Il faut permettre à la fonction publique d'attirer, de rémunérer et de faire progresser les meilleurs talents, qu'ils proviennent de la fonction publique ou de la société civile. Nous proposons ainsi d'harmoniser les statuts de la fonction publique, via l'élimination des discriminations qui existent entre eux et en tendant vers les statuts privés (rémunération fixe et variable liée à une véritable évaluation des objectifs atteints, autres avantages, valorisation de toute l'ancienneté acquise dans le secteur privé, etc.). Seuls les statuts publics qui ont un sens parce qu'ils doivent permettre de protéger une réelle indépendance des agents vis-à-vis du pouvoir exécutif doivent faire l'objet d'une réflexion séparée (justice, police, armée, finances). Notre idée est que la carrière pécuniaire de l'agent de la fonction publique évolue de manière dynamique et soit fondée sur des critères objectifs autres qu'uniquement l'ancienneté.

Nous plaçons également pour une gestion proactive des carrières au sein de l'ensemble de l'administration, en revalorisant notamment les carrières des fonctions en pénurie (infirmiers, médecins, informaticiens, ingénieurs civils, etc.).

Nous voulons enfin revoir les mécanismes d'évaluation afin de les rendre plus adéquats, plus agiles et pour permettre aux cadres de la fonction publique d'appréhender les questions de performance (ou de manque de performance) de la manière la plus adaptée. Nous voulons alléger les formalités d'évaluation non nécessaires, lentes et inadéquates pour que les agents qui ne sont pas à leur place ou ne présentent pas au niveau requis puissent être réorientés et que les agents qui surperforment puissent en être récompensés, de manière tangible via leur rémunération, leur promotion ou leur progression de carrière. Dans ce cadre, nous proposons encore de mettre en place des programmes de formation, de développement personnel et professionnel, de coaching et de mentoring.

3.5.4.2. Une réduction de la taille des cabinets ministériels en redonnant à la fonction publique le rôle de haute administration au service de l'Etat

Le MR souhaite une administration dépolitisée, efficace, neutre et loyale. Celle-ci doit être en mesure d'exécuter avec efficacité les politiques publiques décidées par les gouvernements et pour lesquelles les budgets sont approuvés par les parlements.

Dans ce cadre, le MR souhaite modifier les règles de fonctionnement en matière de personnel et de gestion afin de réduire, à terme, la taille des cabinets ministériels et des structures parastatales.

Le MR souhaite ainsi redonner à la fonction publique le rôle de haute administration au service de l'Etat qui est le sien, en privilégiant le travail direct des Ministres avec leur administration.



4. UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ QUI PERMET L'EMANCIPATION

L'accès à l'enseignement et à l'éducation est la première des politiques sociales visant l'émancipation. Il faut donc le favoriser le plus tôt possible pour renforcer l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Actuellement, notre enseignement manque en effet de performance et il reproduit les inégalités. L'école doit être le lieu de l'égalité des chances et des opportunités. Il importe donc de garantir l'accès à un enseignement exigeant et qui permette à chacun de développer ses compétences pour s'adapter à un milieu professionnel et à un environnement social en perpétuelle évolution. Des valeurs essentielles doivent être inculquées aux élèves dès le plus jeune âge : l'effort, l'exigence, l'excellence, la curiosité, le sens des responsabilités, le goût du travail de qualité, le respect de l'autorité et la reconnaissance du mérite. La priorité doit être donnée aux apprentissages de base (savoir lire, écrire, compter) et des évaluations externes doivent être organisées dès la 3^e primaire pour s'assurer qu'ils sont bien maîtrisés. Nous voulons également une école ouverte vers les enjeux de notre temps, en matière de langues, de citoyenneté, de numérique, de culture... Nous devons soutenir, encourager et valoriser celles et ceux qui œuvrent au sein de nos écoles. Cet enseignement doit être dispensé par des professionnels formés, plus autonomes, responsables et respectés dans leur action. Ceci garantit le développement d'une société prospère, dans laquelle chacun peut trouver ou créer sa place.

Dans son dernier rapport consacré à l'éducation (2023), l'OCDE place la Fédération Wallonie-Bruxelles parmi les bons élèves en matière de financement de son système éducatif.

Sur un budget total de 14,6 milliards d'euros (2024), la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre ainsi plus de la moitié de son budget à l'enseignement obligatoire (53%). En effet, le budget dévolu à l'enseignement obligatoire s'élève à 7,7 milliards d'euros (2024), dont la majeure partie (6,6 milliards d'euros soit 86%) est consacrée aux traitements des membres du personnel.

Face aux défis budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est indispensable d'assurer une meilleure maîtrise budgétaire des dépenses liées à l'enseignement. En outre, au regard du financement très important des dépenses de personnel et du sous-financement des dépenses d'infrastructures et de fonctionnement, il apparaît nécessaire de tendre progressivement vers une meilleure répartition des budgets disponibles, et ce au bénéfice de tous les acteurs de notre enseignement.

Cette politique réfléchie doit aller de pair avec une modernisation et une simplification des statuts des personnels de l'enseignement visant à leur garantir des conditions de travail décentes, des perspectives réelles de carrière, une juste rémunération - notamment la mise en place des nouveaux barèmes liés à la réforme de la formation initiale des enseignants - et une meilleure attractivité du métier. Cette modernisation des statuts doit également lutter contre la pénurie et corriger les mécanismes qui tendent à aggraver celle-ci (retraites anticipées, congés pour missions, mises en disponibilité, absentéismes, différentes charges horaires, ...).

Plus encore, nous devons davantage écouter les équipes éducatives sur le terrain. En collaboration avec celles-ci, et sur base de leur retour, il est essentiel d'améliorer la mise en œuvre du Pacte en évaluant objectivement les réformes déjà adoptées et en corrigeant ce qui doit l'être pour atteindre les objectifs de qualité de l'enseignement. Parallèlement, il faut oser simplifier les dispositifs existants afin d'introduire une réelle obligation de résultat de simplification administrative et de meilleure compréhension et praticabilité des règles. Enfin, il faut rendre confiance aux équipes éducatives sur le terrain en leur donnant davantage de liberté et d'autonomie et en allégeant les charges administratives pesant sur elles.

4.1. L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

4.1.1. UNE ÉCOLE PLUS AUTONOME

4.1.1.1. Des professionnels de l'enseignement autonomes, responsables et mieux récompensés

Le MR est favorable à la rationalisation, à la modernisation et à la simplification des statuts des personnels de l'enseignement. Au-delà de l'accompagnement professionnel et de l'évaluation qui sont acquises, nous souhaitons, notamment, ouvrir le débat sur la mobilité inter-réseaux des enseignants, les nominations, la mise en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), les congés pour missions, la mise en disponibilité, l'absentéisme ou encore la charge horaire.

Cette modernisation des statuts doit favoriser parallèlement une juste rémunération (barèmes liés à la réforme de la formation initiale des enseignants, juste rémunération des fonctions spécifiques, valorisation de l'ancienneté, etc.), et s'accompagner d'une objectivation des situations de pénurie, en améliorant l'attractivité du métier (révision des barèmes des directions du fondamental, aide administrative, équipement numérique des enseignants, etc.). Dans ce cadre, nous proposons de donner plus d'espace aux enseignants pour toute une série de missions d'encadrement aujourd'hui externalisées.

Nous proposons également de renforcer l'appel à des candidats-enseignants venant d'autres secteurs, le cas échéant moyennant des formations-passerelles adéquates et une valorisation incitative. Pour le MR, les professionnels de l'enseignement doivent pouvoir déployer leur expertise dans un cadre clair et simplifié.

Nous plaçons pour un système éducatif qui accorde plus de place aux directions et aux enseignants et moins à l'administration. Le MR veut donc faire des directions d'écoles de véritables cadres de la gestion d'établissement, autonomes et disposant du temps et des moyens pour exercer un leadership éducatif et pédagogique affirmé.

4.1.1.2. La fusion des réseaux officiels et l'accentuation des synergies entre les réseaux d'enseignement

Au fil du temps, notre enseignement a démontré qu'il souffre de sa fragmentation historique en différents réseaux qui sont aujourd'hui au nombre de 5 : Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (CECP), Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS), Enseignement libre subventionné (SeGEC) et Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI).

Cette multiplication des réseaux conduit inévitablement à une perte d'efficacité et un coût élevé à l'échelle du système éducatif. Le MR est favorable à la fusion des réseaux officiels, tout en maintenant l'enseignement libre. Dans un premier temps, il s'agirait de spécialiser les réseaux officiels pour plus d'efficacité en s'appuyant sur leur expertise. Pour ce faire, l'enseignement fondamental serait organisé par les communes, le secondaire général par WBE et le qualifiant par les Provinces et la COCOF.

Aujourd'hui, le pouvoir organisateur WBE, en tant qu'Organisme d'intérêt public, est sous la tutelle d'un Ministre du Gouvernement de la FWB (actuellement le Ministre du budget). A terme, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit se concentrer sur sa compétence de pouvoir régulateur exclusivement.

4.1.1.3. L'harmonisation des rythmes scolaires pour une meilleure coordination entre les communautés

Un travail de concertation, de conciliation et de persuasion sera mené auprès de la Communauté flamande et de la Communauté germanophone afin que celles-ci alignent leurs calendriers et rythmes scolaires annuels à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A défaut d'un tel alignement, le calendrier scolaire sera alors modifié pour permettre plus de flexibilité afin de dégager un maximum de congés communs avec la Flandre et la Communauté germanophone, sans pour autant contrevenir aux bienfaits que représente ce changement pour les élèves.

4.1.2. UNE ÉCOLE DAVANTAGE RESPECTÉE

4.1.2.1. L'inscription de la lutte contre le harcèlement scolaire comme obligation légale

La lutte contre le harcèlement doit être effective dans toutes les écoles sans distinction aucune. Aujourd'hui, 400 écoles sur 2500 sont accompagnées annuellement dans le cadre du décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaire. On est donc loin de cet objectif. Si toutes les écoles sont néanmoins tenues de mettre en place des actions, le MR souhaite que toutes les écoles puissent être accompagnées plus rapidement.

Le MR veut faire inscrire la lutte contre le harcèlement scolaire dans le décret. Il faut sanctionner le harcèlement à temps et utilement, en développant un panel de sanctions à assortir d'une dimension pédagogique, éducative, réparatrice et responsabilisante. Il convient également de développer des contrats entre l'école, les parents et le jeune qui dérape, en responsabilisant ainsi toutes les parties dans la résolution du problème. Nous souhaitons également mettre en place des centres de référence dans chaque province, permettant de prendre en charge de manière structurelle les questions de harcèlement, en vue d'assurer que les parties concernées puissent frapper à une seule porte et être entendues.

Au-delà de ces mesures incontournables, le MR souhaite développer les compétences socio-émotionnelles chez les jeunes. 80% des écoles ont choisi le climat scolaire parmi leurs priorités dans leur plan de pilotage. Renforcer les compétences socio-émotionnelles chez les jeunes est une mesure concrète pour y arriver : développer l'empathie, l'intelligence émotionnelle, favoriser la pleine conscience, renforcer les notions de bienveillance et d'appartenance, former à la communication non-violente, etc.

4.1.2.2. Une réforme du rythme scolaire journalier pour y intégrer de la remédiation et des activités culturelles, sportives et numériques

L'organisation de la journée scolaire est une des clés favorisant la réussite scolaire. Ainsi, l'allongement du temps scolaire permet, outre l'intégration de plus de temps d'enseignement ou de remédiation immédiate, de mieux respecter le rythme biologique des enfants. Le MR est favorable à une réforme du rythme de la journée scolaire afin d'intégrer, au sein de l'école, plus de remédiation et d'accompagnement pédagogique mais aussi des activités extra-pédagogiques, notamment culturelles, sportives et numériques comme la programmation aux moments de la journée durant lesquels les élèves sont moins réceptifs aux enseignements. Une journée scolaire variée et tout au long de laquelle l'élève est encadré par des enseignants et par des partenaires de l'Accueil Temps Libre, du sport, de la jeunesse et de la culture permet de réaffirmer que l'institution scolaire est le premier acteur social de la société.

4.1.3. UNE ÉCOLE OÙ CHACUN EXCELLE

4.1.3.1. Une obligation scolaire de 3 ans à 18 ans pour permettre à nos enfants d'entrer plus tôt à l'école, de les socialiser au mieux et de leur offrir une réelle égalité des chances

Actuellement, l'âge de l'obligation scolaire est fixé à 5 ans. L'abaisser à 3 ans permettrait de lutter contre le décrochage scolaire.

A trois ans, la très grande majorité des enfants va déjà à l'école mais l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire permettrait la diminution des inégalités sociales et l'augmentation des chances de réussite pour tous.

En parallèle, le MR souhaite le maintien de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, avec une obligation partielle dès 16 ans afin de soutenir le développement de l'enseignement en alternance.

4.1.3.2. La généralisation de l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et du codage dès l'enseignement primaire

Le MR veut généraliser l'apprentissage obligatoire d'une deuxième langue nationale dès l'enseignement primaire et soutient la mise en place d'une formation à la programmation et à la citoyenneté numérique dans le cadre de l'éducation numérique au sein de l'enseignement obligatoire. Le MR souhaite enfin proposer des activités orientantes dès le primaire et les accentuer lors des dernières années du tronc commun, avant toute spécialisation.

Au-delà de l'enseignement strict des disciplines, il est crucial de former les élèves à étudier en vue de mémoriser de façon durable. Le MR souhaite laisser émerger différentes méthodes d'apprentissage et dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer et les réguler.

4.1.3.3. Davantage d'évaluations externes certificatives, avec un seuil de réussite rehaussé à 60%

Les examens ne doivent pas être perçus comme une contrainte punitive, mais comme une opportunité pour évaluer les apprentissages et mieux soutenir les élèves qui en ont besoin. Des évaluations externes certificatives doivent intervenir à des étapes clés de la vie de l'élève.

Le MR est favorable à une évaluation des apprentissages en fin de 3^e et 6^e primaires, ainsi qu'à la fin du tronc commun et de la 6^e secondaire, avec un niveau d'exigence plus ambitieux et un seuil de réussite à 60%. En fin de 3^{ème} primaire, cette évaluation externe portera sur la maîtrise des compétences de base (savoir lire, écrire et compter) pour pouvoir parer, dès le plus jeune âge, aux éventuelles difficultés ultérieures.

4.1.3.4. Un test d'orientation obligatoire en fin de secondaire pour une meilleure orientation

Nous souhaitons que la réflexion des élèves quant à leur éventuel choix d'études supérieures soit facilitée et éclairée par la mise en place d'un test d'orientation obligatoire non-contrainant, organisé par l'enseignement supérieur durant le dernier degré de l'enseignement secondaire. Complémentairement au Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures, ce test porterait sur la maîtrise des prérequis essentiels pour assurer un maximum de chances de réussite aux futurs étudiants dans les filières de l'enseignement supérieur. Notre enseignement supérieur doit favoriser l'excellence et il faut donc aider les futurs étudiants à ne pas emprunter, dès le départ, un chemin qui ne leur conviendrait pas.

4.1.3.5. Un plan d'équipement numérique et de connectivité des écoles

Comme développé dans le chapitre de ce programme consacré à l'économie numérique, le MR souhaite inclure dans le giron de la stratégie numérique ciblée sur l'enseignement l'équipement et la connexion des élèves écartés de l'école pour une durée de plus de 6 semaines (sous certificat) afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité et rester en contact avec leurs camarades et leurs professeurs en distanciel.

Le MR souhaite par ailleurs étendre la politique du « 1 pour 1 » à l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire et ce dès la première secondaire, politique qui permet aux parents d'équiper leurs enfants d'outils informatiques à moindre coût, via un système d'achat, de location ou de prêt.

Le MR entend également faciliter l'accès à un équipement informatique au bénéfice des enseignants et enseignantes.

Enfin, équiper les enseignants et les élèves en matériel ne suffit pas. En tenant compte de l'existant, et en collaboration avec les Régions, le MR s'engage à assurer pour chaque classe un débit de connexion Internet performant.

4.2. LA FORMATION EN ALTERNANCE

4.2.1. L'ALTERNANCE COMME MODÈLE DE RÉFÉRENCE POUR LE QUALIFIANT

Apprendre un métier au plus près du terrain avec les outils actuels, aux côtés des professionnels, tout en continuant à acquérir les compétences essentielles, est un gage de réussite professionnelle et de possibilité de progression ultérieure. Il convient donc de sortir le qualifiant de son statut de filière de relégation afin d'en faire des filières d'excellence pour tous les élèves.

Le MR veut mieux préparer les élèves au monde du travail au moyen d'une alliance renforcée entre l'enseignement et la formation en alternance, d'une part et les entreprises d'autre part en privilégiant, notamment, les métiers en pénurie et les secteurs porteurs d'avenir, y compris dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale.

De plus, l'entreprise ne doit pas rester à la porte des classes. Le MR soutient le développement des années préparatoires et la création d'une section en entrepreneuriat, en partenariat avec les Fédérations de Pouvoirs Organisateur et Wallonie-Bruxelles Enseignement et les opérateurs régionaux concernés (IFAPME, SFPME, Wallonie entreprendre, hub.brussels, etc.).

Le MR veut également renforcer la formation en alternance au sein des Pôle Formation Emploi (PFE) bruxellois en y renforçant la place des entreprises qui doivent être beaucoup plus impliquées dans la définition des profils-métiers. Le MR souhaite aussi permettre aux entreprises bruxelloises, réunies soit en fédération, soit en groupement sectoriel, de créer de nouveaux centres de formation en alternance. Enfin, la communication sur ces centres doit être renforcée auprès des chercheurs d'emploi, en insistant notamment sur le succès de ces formations.

Il importe également de bien informer les étudiants sur les différentes sources de financement disponibles et leurs avantages et contraintes respectives.

Enfin, le MR soutient le développement du statut de l'étudiant entrepreneur, qu'il a lui-même initié et qui permet au bénéficiaire de concilier études et entrepreneuriat dès l'âge de 18 ans durant le cursus supérieur.

4.2.2. LE MODÈLE DE L'ALTERNANCE COMME MODÈLE DE RÉFÉRENCE ET D'EXCELLENCE

Afin de permettre à chacun de s'insérer qualitativement dans la société et sur le marché de l'emploi et de disposer et d'accéder aux compétences nécessaires pour y évoluer, le MR souhaite booster l'alternance comme filière privilégiée pour la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant.

A l'initiative du MR, un État des lieux d'une ampleur inédite a en effet été réalisé durant cette législature en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance. Les travaux menés ont porté sur l'analyse de données (tant issues de l'espace francophone que de l'étranger), la réalisation d'enquêtes par questionnaire, la réalisation de plus de 250 entretiens individuels ou en petits groupes, ou encore l'organisation de groupes de discussion. Un premier projet de synthèse a ensuite fait l'objet de multiples séances d'approfondissement et de relecture avec des représentants de plusieurs acteurs au sein de l'écosystème d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle.

Cet état des lieux a permis d'identifier des constats et des messages clés relatifs à l'enseignement et la formation en alternance, d'une part, et l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle en général, d'autre part.

Le développement de l'alternance demeure un objectif répété et partagé depuis plus de 15 ans. Cependant, en dépit de cette volonté politique, l'alternance ne décolle pas et conserve actuellement une image négative de filière de « dernier recours ». Elle ne représente par ailleurs aujourd'hui qu'une part minoritaire des apprenants en formation qualifiante et ne mobilise qu'une minorité des employeurs en Wallonie et à Bruxelles. L'alternance fait en outre face à un taux d'abandon et de décrochage élevé en cours de formation.

Les facteurs explicatifs de la difficulté de développer l'alternance sont multiples. Ainsi, figure notamment parmi les principaux obstacles au développement de l'alternance en Wallonie et à Bruxelles l'absence de consensus sur une vision partagée, qui nécessiterait, à terme, un arbitrage politique. Son positionnement structurel dans les parcours d'enseignement et de formation qualifiants ainsi que le manque de connaissances des différents acteurs et l'absence de dispositif proactif d'orientation positive vers les formations en alternance sont également considérés comme des freins importants à son développement.

L'Etat des lieux a permis de dégager une vue d'ensemble de l'offre d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle (en ce compris l'alternance) en Wallonie et de formation en alternance à Bruxelles. Il s'avère que l'offre d'enseignement et de formation ne permet pas, en l'état actuel des choses, de répondre systématiquement de manière efficiente aux besoins et attentes des entreprises, des apprenants, des organismes d'enseignement et/ou de formation. Son pilotage, sa gouvernance, sa couverture géographique ainsi que son efficience ont été également identifiés comme étant des leviers potentiels majeurs d'amélioration.

Fort de ces constats, le MR souhaite mener une profonde réforme systémique au sein de l'espace francophone afin de dégager une vision commune de l'alternance au bénéfice des apprenants et des employeurs et pas au bénéfice des structures. Le MR veillera à rendre le modèle de l'alternance plus efficient à travers une réforme de son organisation et de son offre dans l'espace francophone permettant des parcours plus fluides et lisibles pour les apprenants comme pour leurs employeurs.

Le paysage de l'enseignement et de la formation pour adultes nous invite à repenser les missions et l'organisation des structures non pas dans une perspective de défense ou de renforcement d'une institution contre une autre mais dans une perspective d'efficience et d'amélioration du service public rendu. Dans ce cadre, toutes les structures existantes doivent évoluer. L'alternance doit être vue comme une méthode pédagogique d'excellence adaptée à l'apprentissage de certains métiers, pour tous les publics quel que soit l'âge, la filière, ou l'opérateur.

Pour les élèves en âge d'obligation scolaire l'alternance sera déployée comme filière à part entière post tronc commun. Afin de coïncider aux besoins et aspirations de certains élèves ou aux spécificités de certains métiers, les modalités organisationnelles seront définies en fonction des parcours et options étalées sur les trois années d'études (4^e, 5^e et 6^e).

Dans la même perspective de revaloriser l'alternance, des programmes organisés en alternance seront développés dans l'enseignement supérieur. La formation en alternance des publics adultes sera confiée aux Régions.

Au-delà de l'alternance au sens strict, de nouvelles modalités pédagogiques seront développées afin d'ouvrir davantage l'enseignement sur le monde extérieur. Par exemple, une période de stage organisée en 5^e et/ou en 6^e secondaire permettrait aux élèves de découvrir les conditions d'exercice des métiers envisagés et les formations qui y mènent. Pour les élèves de la voie de transition, un stage d'immersion dans une ou plusieurs filières du supérieur permettrait de tester leur choix.

4.2.3. GÉNÉRALISER LES STAGES EN ENTREPRISE DANS L'ENSEMBLE DES CURSUS

Le MR veut renforcer les collaborations entre le monde de l'enseignement et le monde du travail via des incitants pour l'accueil des jeunes au sein des entreprises et la présence d'entrepreneurs au sein des écoles.

Des incitants à l'engagement de jeunes en formation doivent permettre à l'entreprise d'ouvrir plus encore la porte aux stagiaires, qu'ils soient issus de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur ou de promotion sociale. Une part des budgets de formation peut être directement affectée aux entreprises qui s'engagent dans cette voie.

4.3. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Notre enseignement supérieur, principalement nos universités, est reconnu pour son excellence. Ceci peut s'expliquer par le fait que, à l'inverse de l'enseignement obligatoire, les établissements d'enseignement supérieur bénéficient d'une grande autonomie et d'une véritable liberté académique. En tant que libéraux, nous voulons préserver ces valeurs, face à la tentation d'autres formations politiques de restreindre l'autonomie pédagogique.

Durant cette législature, le MR a notamment souhaité mettre fin à la culture de l'échec dans l'enseignement supérieur grâce à une réforme du Décret Paysage. Elle vise à guider les étudiants vers la réussite en favorisant l'acquisition progressive de connaissances et compétences tout en mettant fin aux longues trajectoires académiques. Le refinancement massif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique démontre par ailleurs l'engagement du MR pour une formation de qualité. Le gouvernement a également significativement augmenté les aides financières, avec l'objectif de garantir l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

4.3.1. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONNECTÉ AU MONDE DU TRAVAIL

Le MR plaide en faveur de l'intégration accrue de l'alternance dans les programmes d'enseignement supérieur, permettant aux étudiants d'acquérir des compétences concrètes directement applicables sur le marché du travail. Nous soutenons la création de partenariats solides entre les établissements d'enseignement et les entreprises pour favoriser une collaboration étroite. Le MR s'engage à explorer des mécanismes de soutien financier spécifiques aux étudiants en alternance, contribuant ainsi à rendre cette voie accessible à un plus grand nombre d'étudiants, indépendamment de leur situation économique.

4.3.2. UNE MOBILITÉ ÉTUDIANTE FAVORISÉE

Favoriser la mobilité étudiante, c'est renforcer l'apprentissage des langues, l'ouverture sur le monde, la découverte d'autres cultures, d'autres modes de pensée, d'autres sociétés et d'autres réalités. Elle constitue un atout majeur dans le développement d'un jeune.

Les séjours Erasmus concernent un nombre limité d'étudiants : moins de 5000 sur plus de 230 000 étudiants dans l'enseignement supérieur francophone. C'est insuffisant. Nous devons stimuler les stratégies de mobilité étudiante au sein des établissements d'enseignement supérieur. Tous n'ont pas développé une stratégie d'ouverture à l'international, ni les compétences adéquates (accueil de qualité des étudiants étrangers, gestion des conventions d'échanges, etc.). Seules les universités et certaines Hautes Ecoles participent pleinement à cette mobilité Erasmus. Nous devons encourager nos établissements à se montrer plus volontaristes et à trouver des solutions pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de profiter du programme. La mobilité étudiante est d'ailleurs une priorité de la présidence belge de l'Union européenne. Précisons également qu'à côté du programme Erasmus, qui bénéficie de fonds européens, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance le programme FAMES qui soutient également la mobilité étudiante hors-Union européenne. Le MR a doublé le budget qui y est consacré, le portant ainsi à 3 millions d'euros.

- L'attention se portera également sur les formations suivies par des jeunes à l'étranger dans des secteurs porteurs d'avenir. Nous pourrions d'ailleurs élargir cette possibilité aux diplômés du secondaire pour les aider à mieux s'orienter dans le choix d'une filière dans le supérieur.
- Enfin, il ne faut pas toujours se déplacer au bout du monde pour se forger une expérience utile et formatrice. Le programme *Erasmus Belgica*, mis en place en 2004, vise la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur au sein des trois Communautés de Belgique. Il existe également un programme d'échanges intercommunautaires des futurs enseignants en langues. Ces programmes sont peu connus, et rencontrent moins de succès qu'espéré, alors qu'ils pourraient pourtant se révéler très intéressants pour les jeunes. Développer leur visibilité et leur attractivité nous semble essentiel.

4.4. DE LA PROMOTION SOCIALE À L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

Le taux d'emploi à Bruxelles comme en Wallonie demeure inférieur aux objectifs fixés par les pouvoirs publics tant au niveau local qu'europpéen, un phénomène qui est en grande partie lié au manque de qualification d'une partie importante de la population. Par ailleurs, un nombre croissant de nos concitoyens souhaitent ou doivent se former en cours de carrière, soit pour se réorienter vers un nouvel emploi, soit pour accéder à des fonctions nécessitant un niveau de compétence supérieur. Enfin, les changements technologiques vont notamment continuer à créer des besoins importants de requalification au sein de la population active.

L'Enseignement de promotion sociale a de nombreux atouts permettant de répondre aux défis précités. Il est cependant nécessaire de faire évoluer significativement son mode de fonctionnement et son offre de formation pour qu'il conserve et déploie plus encore sa pertinence dans les décennies à venir.

Le MR a initié une première mesure afin de faire évoluer l'appellation « Enseignement de promotion sociale » vers la dénomination « Enseignement pour Adultes » qui permet une meilleure connaissance et reconnaissance, ainsi que la construction d'une image positive et distinctive.

Une réforme systémique de l'Enseignement de promotion sociale doit maintenant être mise en œuvre afin de permettre à chaque adulte d'accéder à des études diplômantes, d'acquérir des compétences, qui s'inscrivent dans la durée ou d'y apprendre les prérequis qui permettent de s'inscrire aux formations diplômantes (exemple : Français langue étrangère, compétences de base) ;

L'Enseignement pour Adultes doit rendre plus soutenable la reprise d'études pour un public adultes, via des micro-certifications, la valorisation des acquis, la validation des compétences, l'enseignement hybride, les stages et l'enseignement en alternance.

Cet enseignement doit également répondre de manière rapide et flexible à l'évolution des besoins socio-économiques. Il doit devenir un partenaire majeur des employeurs et des secteurs publics et privés.



AXES

5. FAIRE SOCIÉTÉ

Au-delà du travail, de l'indispensable sécurité et de la justice que doit garantir l'état, chaque individu doit avoir la possibilité de s'épanouir, de découvrir, de partager ce qui fait que nous faisons société : le partage de valeurs communes, la solidarité, l'engagement au service des autres. Ceci est indissociable de la liberté de choix et de la liberté d'accès à des services permettant l'émancipation.

En outre, le bien-être est la condition sine qua non de la réalisation de chaque individu. Il importe de prendre conscience des difficultés spécifiques rencontrées par les jeunes, les femmes, les aînés et les minorités, qui doivent pleinement trouver la place dans une société sans discriminations. Nous devons aussi veiller au bien-être des aidants-proches, qui consacrent un temps très important aux soins, mettant parfois leur propre santé en danger. Les seniors et les personnes en situation de handicap doivent également être accompagnés afin que leurs choix de vie soient respectés, que ce choix soit celui de l'autonomie ou de la vie en collectivité.

Enfin, pour le MR, le sport, la culture et les médias jouent un rôle essentiel en matière de transmission de valeurs, de bien-être physique et mental et d'éducation à la citoyenneté.

5.1. LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT, GARANTE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LIBERTÉ

5.1.1. L'INSCRIPTION DE LA NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT DANS LA CONSTITUTION

La neutralité de l'État est essentielle pour garantir les libertés individuelles, la coexistence sereine de tous les citoyens et leur traitement équitable, quelles que soient leurs convictions. Le MR entend défendre la neutralité comme principe constitutionnel, notamment contre les revendications identitaires de groupes minoritaires qui instrumentalisent les libertés fondamentales pour les détruire ou qui rejettent publiquement notre socle commun de valeurs.

C'est parce que le MR défend une vision de l'État comme garant de l'égalité de toutes et tous qu'il fait le choix de l'interculturalité plutôt que du multiculturalisme. Ce dernier, en effet, aboutit à une société ghettoïsée, dans laquelle les communautés vivent les unes à côté des autres sans qu'il y ait de réel brassage. L'interculturalité, au contraire, fait le choix d'une société où la diversité est source de rencontre et de métissage. Le MR est opposé aux accommodements raisonnables (horaires distincts pour les hommes et les femmes dans les piscines ou salles de sport, repas adaptés pour des raisons religieuses, lieux de prière sur le lieu de travail etc.).

De telles pratiques sont des atteintes à l'égalité mais manifestent également une rupture du principe d'impartialité de l'État qui veut qu'aucune religion ne puisse être invoquée pour se soustraire à la loi commune qui garantit l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté d'expression, le libre choix de son orientation sexuelle ou encore le droit au blasphème.

Le MR veut donc inscrire dans la Constitution la neutralité de l'État et l'impartialité de son action, afin de garantir la séparation des Églises et de l'État et la prévalence du droit sur toute norme religieuse.

5.1.2. L'INTERDICTION DE SIGNES CONVICTIENNELS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les services publics ont un devoir de neutralité dans l'exercice de leurs missions et dans leurs rapports avec tous les citoyens. Cette neutralité passe nécessairement aussi par une neutralité dans l'apparence, puisque c'est par elle que se fait le premier contact entre l'utilisateur et le fonctionnaire public, et que c'est également par elle que ce dernier manifeste concrètement sa détermination à agir en tant que représentant de l'État, en mettant de côté ses convictions personnelles, quelles qu'elles soient.

Le MR veut donc mettre fin à l'insécurité et au chaos générés par l'existence de réglementations contradictoires en matière de port de signes convictionnels, et adopter un cadre légal harmonisé favorable à cette neutralité dans l'apparence pour l'ensemble des employés du secteur public.

Cette interdiction des signes convictionnels devrait également valoir pour les mandataires en charge de fonctions exécutives, qui président des assemblées ou qui représentent les institutions dans lesquelles ils ont été élus.

5.1.3. DES PRESCRITS RELIGIEUX QUI N'ONT PAS LEUR PLACE À L'ÉCOLE

Le MR veut garantir à chaque élève un accès égal à l'instruction, vecteur d'émancipation. Le MR estime que l'interdiction du port de signes convictionnels ostensibles dans l'enseignement officiel est la seule manière de faire prévaloir la loi civile, la liberté de conscience et l'égalité des sexes sur le prescrit religieux.

Pour le MR, l'école doit rester un lieu sécurisé dans lequel il est possible d'aborder tous les sujets avec la distance requise, sans se laisser guider par le dogme religieux ni par une quelconque forme de dogmatisme. Par ailleurs, l'ensemble des élèves doit pouvoir bénéficier des cours d'éducation physique et de natation qui font partie intégrante du programme scolaire. Il en va de même pour les activités parascolaires (excursions, classes vertes, visites culturelles, etc.) organisées sous la responsabilité des établissements scolaires.

5.2. UNE SOLIDARITÉ SANS FAILLE

5.2.1. DES AIDANTS PROCHES MIEUX ACCOMPAGNÉS ET SOUTENUS

Les aidants proches jouent un rôle central dans l'aide, le soutien et l'accompagnement des personnes dépendantes, de tous âges, malades et/ou en situation de handicap, en déficit d'autonomie. Une personne sur dix met, à un moment donné, sa vie entre parenthèse pour aider une personne, que ce soit un enfant ou un aîné, que ce soit pour quelques heures ou pour plusieurs années. 75 % des aidants-proches ont plus de 50 ans.

Le MR veut lever les freins à l'obtention du statut d'aidant-proche et mettre en place une réelle stratégie de soutien, quel que soit le statut socio-professionnel de l'aidant. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée sur la centralisation de l'information et sur la sensibilisation à leurs réalités (diminution de leurs revenus, augmentation de leurs dépenses quotidiennes, isolement etc.).

5.2.2. UN NOUVEAU PLAN DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ INFANTILE

Environ 13% des enfants de 1 à 15 ans vivent dans une situation de privation en Belgique. Il s'agit là d'une moyenne puisque 8% des enfants vivent dans une situation de privation en Région flamande contre 18% en Wallonie et 20% en Région bruxelloise. Ces chiffres restent trop élevés mais il est important de souligner que le risque de pauvreté et de privation matérielle et sociale chez les moins de 18 ans tend à diminuer en Belgique ces dernières années.

La situation sociale et familiale détermine évidemment le risque de vulnérabilité et donc de pauvreté : les enfants vivant dans une famille monoparentale ou nombreuse, dans une famille dont aucun adulte n'a d'emploi ou encore ceux dont la famille a un parcours migratoire récent présentent un risque plus élevé de vivre en situation de précarité.

Par ailleurs, la pauvreté n'est pas seulement déterminée par un revenu insuffisant. En effet, un enfant est considéré comme étant en situation de pauvreté lorsqu'il est exclu, notamment, sur le plan du logement, de l'enseignement, de la santé et de la participation à la société. La pauvreté infantile constitue donc une problématique multidimensionnelle. C'est pourquoi, un Plan de lutte national contre la précarité infantile 2013-2014 avait été défini.

Dix ans plus tard, le MR souhaite décloisonner la problématique de la pauvreté infantile en proposant à l'ensemble des niveaux de pouvoir de travailler à l'élaboration d'un nouveau Plan de lutte contre la précarité infantile afin de définir un cadre d'action à dimensions et niveaux multiples. Seule une approche de ce type permettra de rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

5.2.3. DES LIEUX DE VIE POUR DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ET L'INCLUSION DANS LA SOCIÉTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En plus de l'emploi, au sujet duquel des propositions sont développées dans le chapitre dédié de ce programme, le logement est déterminant pour la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse d'adaptation de son habitation ou de l'accès à une institution, la question du lieu de vie doit être un choix pour la personne en situation de handicap. Cela nécessite un contexte d'offre suffisante, en nombre et en qualité, selon des modèles multiples et diversifiés.

Le MR souhaite donc continuer d'investir dans la construction mais aussi dans la rénovation des structures d'accueil. Inclure les personnes en situation de handicap (et/ou leurs proches) dans l'organisation de ces structures permettra de rendre les projets plus inclusifs et novateurs. Le MR veut également que le vieillissement des personnes en situation de handicap soit pris en considération dans les projets d'infrastructures et d'accueil.

5.2.4. UN SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

La plupart des personnes âgées ou en situation de handicap qui font face à une perte d'autonomie souhaitent continuer à vivre chez elles mais cette volonté se heurte aux problématiques d'isolement et à leur logement souvent inadapté à la diminution de leurs capacités.

C'est avec eux que doit s'élaborer le changement. Il est aujourd'hui essentiel d'accorder une place plus importante aux choix individuels en adaptant l'offre de logements, de services et de soins aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap, et en leur laissant la possibilité de décider du type d'habitat et d'environnement qui leur convient.

Pour respecter ce choix de vie, la mise en place d'aides facilitant l'aménagement du logement est nécessaire. Il importe également que les nouveaux logements construits ou rénovés lourdement soient adaptables à l'évolution de l'état de santé des occupants. Nous plaidons d'ailleurs pour que les projets immobiliers intègrent un pourcentage de logements adaptés ou adaptables aux personnes en situation de handicap dans les projets immobiliers. Afin de lutter contre l'isolement, le MR encourage également le développement de logements dits « Kangourou » et leur reconnaissance légale. Concrètement, la personne âgée s'installe au rez-de-chaussée d'un habitat tandis qu'un jeune ménage ou une famille occupe le reste de la maison. Dans la plupart des cas, la personne âgée est la propriétaire ou le bailleur des lieux et il est prévu un contrat qui précise les modalités de la relation de services et le loyer modique payé par la famille. Cette formule d'habitat simple et efficace permet aux personnes âgées de mieux vivre chez elles grâce à un voisinage bienveillant. Nous soutenons aussi les projets de logements ou habitats groupés de type « Abbeyfield » (logements privatifs destinés à des personnes âgées autonomes qui choisissent de vivre avec les autres habitants, de partager des responsabilités et de s'entraider dans une ambiance conviviale). Le MR soutient également le développement de solutions technologiques facilitant la vie des seniors, comme les dispositifs de télé-accompagnement liés à l'Intelligence Artificielle.

5.2.5. UN MEILLEUR ACCUEIL DES AÎNÉS DANS LES MAISONS DE REPOS

Nous souhaitons remettre les aînés au cœur des projets d'accueil des Maisons de Repos (MR) et Maisons de Repos et de Soins (MRS). Celles-ci doivent évoluer vers un modèle non plus uniquement centré sur l'hygiène et le médical mais qui intègre davantage le bien-être et les besoins des résidents.

Cela passe notamment par une révision des normes architecturales des institutions existantes afin d'y développer une véritable culture du « chez soi » et d'y casser l'image médicalisée. Dans ce cadre, nous souhaitons également permettre l'utilisation des espaces au sein des institutions pour d'autres activités que l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (par exemple : crèche, coworking, commerce de proximité). La place des seniors aux côtés des jeunes pourra aussi leur permettre un partage de savoir dans le cadre par exemple des écoles de devoirs.

Le critère de l'accessibilité géographique ainsi que celui du prix de la Maison de Repos déterminent généralement le choix de la personne âgée et/ou de sa famille. Le type de structure, qu'elle soit publique, associative ou privée n'est que secondaire pour la personne en perte d'autonomie. La qualité de l'encadrement et des soins doit, quelle que soit la structure, être garantie. Le MR soutient les initiatives privées et défend donc le libre choix de la personne âgée et l'absence de toute discrimination quel que soit le choix du lieu de vie. Nous proposons de renforcer les dispositifs de prévention de la maltraitance en maisons de repos et sensibiliser le personnel à l'accueil des personnes âgées LGBTQI+. Enfin, l'évolution du vieillissement de la population et du degré de dépendance des personnes doivent être intégrés dans les normes d'encadrement. La gestion administrative doit être allégée afin de libérer du temps pour les soins et l'accompagnement.

5.3. UNE PLACE POUR CHACUN

5.3.1. DES JEUNES À QUI L'ON DONNE LES CLÉS DE LA CITOYENNETÉ

Le MR veut garantir l'accès de tous les jeunes à la culture, au sport, aux loisirs et aux organisations de jeunesse, en accord avec les Droits de l'Enfant, en particulier dans les régions rurales. Nous voulons également simplifier les procédures administratives liées au travail et aux rapports dans le secteur de la jeunesse pour une gestion plus efficace.

Dans le même temps, nous soutenons le développement du service citoyen volontaire généralisé, notamment dans les services publics. C'est un outil d'émancipation et d'orientation nécessitant un statut défini et évalué pour son fonctionnement et ses interactions avec les différents niveaux de pouvoir. Il importe d'assurer la complémentarité du service citoyen avec d'autres initiatives pour éviter toute concurrence ou effet négatif. Les compétences acquises durant ce service doivent être valorisées par les jeunes dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Le MR souhaite également retisser du lien entre les jeunes et leur police à travers une systématisation des stratégies de community policing. En matière de sécurité, prévention et répression sont en effet les deux faces d'une même pièce. Nous proposons de mettre en place un vade-mecum à destination des zones de police et des pouvoirs locaux, afin de les encourager à mettre en place des initiatives au sein des secteurs de la jeunesse, du sport ou encore de l'aide à la jeunesse. Cela permettra de favoriser un respect réciproque et de renforcer la sécurité collective.

5.3.2. DES SENIORS LIBRES DE LEURS CHOIX DE VIE

Les aînés d'aujourd'hui et de demain sont très différents de ceux d'hier. En raison de l'augmentation de l'espérance de vie, ils ont un train de vie plus actif. Les seniors aspirent bien légitimement à de bonnes conditions de logement, à un accompagnement de qualité ou encore à une participation à la vie de la cité. Il convient par conséquent de prendre un engagement sociétal fort à l'égard des aînés et d'agir en tenant compte de l'évolution de leurs besoins, en adéquation avec les moyens humains et financiers disponibles.

Selon une enquête réalisée en 2022 à la demande de la Fondation Roi Baudouin, 30% des plus de 60 ans ont du mal à joindre les deux bouts et 36% seulement pensent être financièrement préparés pour vivre longtemps. Le pouvoir d'achat est une préoccupation centrale des aînés et concerne plusieurs enjeux : les pensions, l'activité et/ou le travail, la fiscalité.

De nombreux aînés souhaitent ainsi conserver une activité, pour rester impliqué dans la société ou pour des raisons financières. Plusieurs dispositifs existent pour faciliter leur maintien sur le marché travail, s'ils le souhaitent, par exemple dans le cadre de la transmission du savoir. Ainsi, les flexi-jobs, le volontariat et les articles 17 (anciennement « contrat associatif ») constituent souvent des opportunités intéressantes pour les aînés qui souhaitent à la fois rester actifs et percevoir un revenu complémentaire. Une baisse de la fiscalité sur le travail des pensionnés ne peut également être que bénéfique pour leur pouvoir d'achat. Pouvoir investir ou mieux épargner permet de mieux préparer sa pension et de conserver du pouvoir d'achat. Les aînés propriétaires ont d'ailleurs un avenir plus assuré.

Comme déjà évoqué dans d'autres chapitres de ce programme, nous portons également des propositions pour augmenter leurs pensions et améliorer leur qualité de vie, à la maison ou dans un hébergement collectif, en fonction de leurs choix de vie.

Il importe également de sensibiliser les seniors à l'apprentissage du numérique, incontournable pour accéder à toute une série de services, mais aussi pour se prémunir des arnaques en ligne ou par téléphone, qui ciblent particulièrement les seniors.

5.3.3. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, UN OBJECTIF TRANSVERSAL

Pour le MR, l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se résumer en un seul chapitre isolé, tant il est transversal. Par exemple, les inégalités en matière de pension ne peuvent se comprendre isolément de la politique de l'emploi, les femmes travaillant davantage à temps partiel ou ayant davantage de périodes assimilées durant leur carrière. Comme développé plus haut dans ce programme, l'impossibilité d'accéder à une place en crèche, le manque de formation ou le statut monoparental sont quelques-unes des raisons expliquant pourquoi les femmes accèdent plus difficilement à l'emploi ou travaillent à temps partiel.

Des phénomènes comme le plafond de verre (qui empêche les femmes d'accéder à des promotions) ou les stéréotypes sexistes (qui poussent inconsciemment les femmes à se tourner vers les métiers des soins plutôt que les filières scientifiques, par exemple) doivent également être contrés pour permettre aux femmes de se réaliser pleinement.

Les politiques de l'enseignement (sensibilisation aux métiers scientifiques et techniques, lutte contre les stéréotypes sexistes), de l'emploi (travail flexible, télétravail, horaires ajustables), des PME et des indépendants (soutien à l'entrepreneuriat féminin), de la petite enfance (augmentation du nombre de places d'accueil), du sport (soutien au sport féminin) font donc partie des leviers pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

La sécurité des femmes est un autre enjeu majeur, déjà développé dans ce programme dans le cadre de la lutte contre les violences (au sein du couple, dans des bars, dans l'espace public etc.). Des politiques de prévention et de répression doivent être renforcées. L'espace public doit également être aménagé en conséquence (éclairage public, caméras, présence visible des forces de l'ordre etc.) et cet espace public doit également garantir aux femmes la liberté de se déplacer (trottoirs et transports en commun adaptés aux poussettes, par exemple) et ne pas entraver leur mobilité.

La liberté des femmes est également menacée par la poussée du fait religieux et des obscurantismes. A cet égard, le MR propose d'intégrer dans la Constitution le droit à disposer librement de son corps afin de sanctuariser des droits fondamentaux, comme celui de pouvoir accéder à l'interruption volontaire de grossesse, dépenalisée depuis 1990 en Belgique. Si le législateur l'estime nécessaire, il peut restreindre cette liberté mais il devra le justifier en respectant le principe de proportionnalité.

Dans le cadre de la prochaine législature, le MR s'engage donc à poursuivre son action pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de politiques publiques.

5.4. UNE LUTTE EFFICACE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

L'ouverture aux autres et le respect des différences sont des valeurs libérales par excellence. Nous considérons l'égalité des chances comme un fondement du libéralisme. Sans elle, il n'y a pas de démocratie, ni de liberté réelle. Notre société permet à chacun de prendre son avenir en mains et de contribuer à son fonctionnement. Cela n'est pourtant vrai que si, avant toute autre chose, nous nous débarrassons de nos préjugés, sur nous-mêmes et sur les autres.

Dans notre société, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le rejet des musulmans, l'agressivité contre les Occidentaux, les discriminations fondées sur la couleur de peau, l'infériorité de la femme, la violence à l'égard des personnes LGBTQI+, les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés ou arrangés, etc.

L'enjeu de la lutte contre les discriminations est un projet transversal, qui débute dès l'école, lieu d'ouverture au monde par excellence. Pour le MR, l'école doit être le lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Un lieu sécurisé dans lequel il est possible d'aborder tous les sujets avec la distance requise, sans se laisser influencer par le dogme religieux ni par une quelconque forme de dogmatisme. C'est à cette condition que l'école pourra rester le lieu où se développe l'esprit critique des adultes de demain.

La lutte contre les discriminations est également cruciale pour garantir l'accès à l'emploi. Les femmes, les personnes d'origine étrangère et les minorités font encore régulièrement face à des préjugés. Nous devons mettre en place des outils pour lutter contre les discriminations, garantir l'égalité des chances et favoriser l'émancipation individuelle. Cela implique l'instauration de contrôles et des sanctions plus strictes pour les entreprises pratiquant la discrimination à l'embauche, et la mise en œuvre d'outils permettant le développement d'une véritable mixité sociale (en opposition à la ghettoïsation de certains quartiers), en commençant par l'école.

Nous voulons également mettre fin aux dernières discriminations encore existantes en matière de santé. Jusqu'à il y a peu, il était interdit aux hommes ayant des relations avec des hommes de donner du sang. Cette interdiction était justifiée par le fait de limiter la propagation du VIH et de réduire le risque de contamination par transfusion sanguine. En 2017, sous la pression des libéraux, ces hommes ont été autorisés à donner du sang à condition qu'ils s'abstiennent d'avoir des relations sexuelles pendant douze mois. Depuis 2023, ce délai est ramené à quatre mois. Mais une discrimination subsiste puisque ce délai ne s'applique qu'aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Il ne peut par ailleurs pas être étayé sur le plan scientifique. Pour le MR, il faut mettre un terme à cette discrimination en se concentrant sur les comportements à risques plutôt que sur des groupes à risques, ces derniers étant stigmatisés. Par ailleurs, l'examen et le suivi de l'impact du report du don chez les catégories à risque spécifiques nécessitent également de prendre des mesures pour améliorer la fiabilité des données.

Notre engagement en faveur des minorités se manifeste également à travers notre volonté de lutter contre toutes les violences faites aux femmes ou aux personnes LGBTQI+. Une attention particulière doit être accordée à l'accueil des victimes au sein de structures spécialisées ainsi qu'à la formation des intervenants.

Enfin, le monde sportif doit être le reflet de la société et jouer un rôle exemplaire dans la lutte contre les discriminations. Il n'y a pas de place dans le sport pour le sexisme, le racisme, l'antisémitisme ou les LGBTQI+-phobies, ni dans les vestiaires, ni sur les terrains, ni dans les gradins. Nous proposons de prévoir un référent « fair-play » dans chaque club sportif et de lier la labellisation d'un club aux mesures en matière de prévention et de sanction de la violence dans et autour des terrains.

5.5. UN ACCÈS À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX MÉDIAS

5.5.1. L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

Le MR veut favoriser la mise en place d'infrastructures sportives de qualité et les adapter à tous les publics, notamment les seniors et les personnes en situation de handicap. Les moyens consacrés à ces infrastructures doivent être octroyés objectivement, sur base de la qualité des projets. C'est d'ailleurs le sens de la réforme du financement des infrastructures sportives mise en œuvre en Wallonie et du plan Infrastructures Sportives établi en Fédération Wallonie Bruxelles, tous deux à l'initiative du MR.

Il importe d'encourager les seniors à rester en bonne forme physique. Ce soutien a été amélioré au cours de la législature avec une tarification adaptée des Centres Sportifs ADEPS puisque les groupes seniors (50+) bénéficient des mêmes réductions que les fédérations et associations sportives reconnues ou que les établissements scolaires. Pour les plus jeunes, le MR souhaite favoriser l'organisation de stages sportifs accessibles à tous, notamment durant les congés scolaires. Le MR veut inciter les acteurs locaux et les professeurs de sport indépendants à développer leur offre au profit des jeunes.

Le sport est un vecteur d'éducation, de valeurs et d'échange interculturel. A cet égard, le MR défend avec force toute initiative visant à soutenir le sport de quartier et la création d'espaces sportifs extérieurs accessibles librement. Une attention particulière doit être portée à leur entretien régulier et à la mise à disposition d'un mode d'emploi des différents engins et de conseils pour une meilleure hygiène de vie (alimentation, etc.). Ces espaces extérieurs constituent de véritables terrains de relations sociales, de rencontres et d'activité physique.

Par ailleurs, si de récents décrets ont encadré plus drastiquement encore la lutte contre le dopage, le MR rappelle ici son attachement à une pratique sportive éthique et propre. Si la lutte contre le dopage est une évidence au niveau du sport professionnel, nous devons porter une attention beaucoup plus soutenue au dopage dans le sport amateur pour lequel des contrôles doivent être également mis en place lors des compétitions : il en va de l'équité sportive mais aussi de la santé de ces sportifs non professionnels, quel que soit leur niveau. Outre le dopage, il nous faut également lutter contre la violence dans le sport. Le monde sportif doit être le reflet de la société et jouer un rôle exemplaire dans la lutte contre les discriminations. Il n'y a pas de place dans le sport pour le sexisme, le racisme, l'antisémitisme ou les LGBTQI+-phobies, ni dans les vestiaires, ni sur les terrains, ni dans les gradins. Nous proposons de prévoir un référent « fair-play » dans chaque club sportif et de lier la labellisation d'un club aux mesures en matière de prévention et de sanction de la violence dans et autour des terrains.

5.5.2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES ARTS DANS L'ENSEIGNEMENT

Le MR veut remettre le public au centre de l'action culturelle. La culture est avant tout une activité populaire. Nous voulons investir dans l'éducation et l'accès aux arts, notamment en favorisant l'enseignement artistique à l'école et en mobilisant les nombreux acteurs aptes à le dispenser. Nous souhaitons développer la présence des académies au sein des écoles et y encourager la pratique artistique comme l'instauration de chorales, à l'image des pays anglo-saxons. Les dernières recherches sur le cerveau démontrent l'impact positif sur les cursus scolaires de ce type d'initiatives.

5.5.3. DE NOUVEAUX OUTILS POUR SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE

Le MR veut créer une « Fondation pour les Arts » qui aurait pour but de favoriser la philanthropie culturelle et de soutenir la création artistique (dons aux auteurs, metteurs en scène, musiciens, plasticiens, interprètes, chorégraphes, etc.). La Fondation servirait d'intermédiaire entre les donateurs (personnes physiques) et les artistes ou projets artistiques. Afin d'éviter la question du choix de redistribution, les donateurs pourront directement choisir l'artiste ou le projet artistique bénéficiaire. Ce type de fonctionnement peut utilement s'inspirer des « comptes de projet » existant à la Fondation Roi Baudouin.

Nous proposons également de développer les modes de soutien aux industries culturelles et créatives. Il faut envisager un mode de soutien intermédiaire entre le micro-crédit (maximum 7.500€) et les aides du Fonds Start (minimum 50.000€). Le MR souhaite également favoriser les partenariats public/privé, notamment dans le domaine du numérique et de la numérisation de la création artistique et du patrimoine.

Nous voulons soutenir la diffusion internationale des créations artistiques afin d'augmenter les produits de l'exportation et de favoriser le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il importe de rationaliser les différentes agences publiques à l'œuvre dans le domaine de l'exportation et de leur donner les moyens d'une politique de diffusion ambitieuse.

Le MR veut optimiser l'offre culturelle dépendant des subsides de manière à faire des économies d'échelle en imposant un pourcentage de recettes propres obligatoires et en faisant du taux d'activités ou d'exploitation des lieux culturels subventionnés un critère d'évaluation de la gestion des services culturels rendus aux publics.

Sous le gouvernement Michel, le MR a élargi le Tax Shelter aux arts de la scène. Il faut permettre aux structures naissantes et aux plus petits projets (moins de 60.000 €) de pouvoir bénéficier de ce système. Ainsi, en-dessous d'un certain seuil, les procédures fédérales et communautaires devraient être allégées.

De plus, le tax shelter cinéma fait actuellement l'objet d'une application trop restrictive par l'administration, de manière peu conforme à l'intention initiale du législateur. En conséquence, l'incitant est menacé et il existe actuellement un important contentieux entre les secteurs concernés (producteurs et intermédiaires) et l'administration fiscale. À partir du moment où un incitant fiscal est prévu par la loi, il appartient à l'administration de l'appliquer de manière loyale. Le MR demande une application de bonne foi du régime du tax shelter par l'administration et proposera les modifications des directives administratives ou des règles légales qui s'imposent.

5.5.4. UNE AMÉLIORATION DU NOUVEAU STATUT DES ARTISTES

Le nouveau statut des artistes initié par le MR est une grande victoire pour les artistes qui peuvent désormais bénéficier d'un statut plus accessible, plus lisible, plus équitable, plus inclusif et obtenu selon des procédures simplifiées. Néanmoins, lors des négociations, de nombreux aménagements ont complexifié inutilement le projet tel que nous l'avions conçu.

Nous proposons de simplifier certaines procédures et, notamment, les renouvellements. Par ailleurs, le MR désire que le statut donne droit non à une allocation mais à un « revenu universel de base des artistes et des techniciens » (RBAT) d'un montant forfaitaire. Le MR entend également, comme il le prévoyait initialement, distinguer clairement le statut proprement dit qui, une fois acquis, demeure à vie (« artiste un jour, artiste toujours ») et le RBAT qui, lui, n'est versée que moyennant certaines conditions.

5.5.5. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MUTATION DE LA RTBF EN RÉDUISANT SES COÛTS

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la coexistence d'un service public principal (mais aussi de télévisions locales elles aussi largement financées par des deniers publics) et d'éditeurs privés favorise un pluralisme nécessaire dans une société démocratique. Le MR considère toutefois que cette coexistence ne suffit pas et qu'il est essentiel de veiller concrètement à ce que cette coexistence s'opère dans un équilibre global du marché des médias d'information et dans une saine concurrence entre les acteurs. A l'heure où les habitudes de consommation des médias sont en profonde mutation, l'enjeu démocratique de l'équilibre médiatique est primordial. Par ailleurs, la RTBF doit être la vitrine des productions artistiques belges.

La RTBF doit donc poursuivre sa mutation vers la modernité initiée ces dernières années. Celle-ci favorise évidemment le numérique et donc la diffusion de programmes non-linéaires qui, à la différence des programmes linéaires, sont disponibles à la demande sur des plateformes dédiées. Au vu des budgets publics conséquents et exponentiels qui ont accompagné la mise en œuvre de cette mutation, nous pensons qu'il faudra, à l'expiration du contrat de gestion actuel, revoir et adapter la dotation publique de la RTBF en se focalisant strictement sur ses missions de service public.

Les nouvelles habitudes de consommation pousseront naturellement et obligatoirement la RTBF à renforcer sa présence sur le non linéaire, sur les réseaux divers et via sa plateforme Auvio à laquelle elle a donné l'accès aux médias de proximité. Cette mutation numérique devra probablement être conditionnée à une réduction de son offre linéaire, qu'elle soit télévisuelle (essentiellement) ou radiophonique. Enfin, en toutes circonstances, il importe, pour le MR, que la RTBF soit exemplaire en termes de déontologie et d'indépendance journalistique. Le militantisme n'a pas sa place à la rédaction et ne peut en aucun cas conditionner la ligne éditoriale d'un média financé par les deniers publics.



6. ASSURER LA PLACE DE LA BELGIQUE ET DE L'EUROPE DANS LE MONDE

Le MR croit résolument au projet européen. L'Union européenne est un échelon essentiel pour garantir notre capacité à répondre aux enjeux climatiques, énergétiques ou technologiques, notamment. La Belgique, seule, ne peut pas peser. Nous tenons un discours pragmatique et réaliste et voulons réformer l'Union là où c'est nécessaire car il faut que l'Europe soit capable de mieux répondre aux attentes des citoyens. Aujourd'hui, l'Union doit démontrer qu'elle peut les protéger du terrorisme, des tentatives de déstabilisation des démocraties libérales, de la stagnation économique et, qu'au-delà des souverainetés nationales, une réelle autorité européenne peut et doit être développée. Puissance réglementaire, l'Union européenne doit aussi devenir une puissance politique autonome. Nous voulons mieux d'Europe.

Le MR défend par ailleurs une politique internationale et de défense très ambitieuse, qui donne à notre pays la capacité de peser sur les décisions. En tant que libéraux, nous sommes bien évidemment attachés à l'ouverture sur le monde et à la liberté des échanges. Mais nous devons rendre notre commerce plus réaliste face à des pays tiers qui ne respectent pas toujours les règles du jeu. Face aux bouleversements géopolitiques actuels (guerre en Ukraine, montée des populismes, conflit au Proche-Orient, essor de nouvelles puissances comme la Chine et l'Inde etc.), nous voulons une Belgique et une Europe fortes. Nous voulons peser sur la scène internationale pour faire valoir nos intérêts, qu'ils soient industriels, stratégiques, militaires ou économiques. Il en va de la sécurité de nos concitoyens, de leur bien-être et de notre capacité à vivre dans un monde apaisé, libre et prospère.

6.1. GARANTIR NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET RÉINDUSTRIALISER L'EUROPE

6.1.1. UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE AMBITIEUSE POUR RENFORCER NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AINSI QUE LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS RÉGIONS, DE LA BELGIQUE ET DE L'UNION EUROPÉENNE

La mondialisation est compatible avec des choix politiques nationaux visant à rendre la Belgique solide face à l'action de puissances étrangères hostiles et à ne pas dépendre exclusivement d'un ou plusieurs pays pour l'approvisionnement de biens et services. Tant au niveau national qu'au niveau européen, nous devons veiller à exceller dans la production de biens et de services dans lesquels nous disposons d'un avantage comparatif et qui présentent un caractère stratégique à travers un vaste programme de réindustrialisation, en particulier dans le domaine de la transition énergétique, mais aussi dans les secteurs chimique, agro-alimentaire, pharmaceutique ou le développement de micro-processeurs.

Il importe de continuer à soutenir les secteurs industriels porteurs, tels que les industries chimique, agro-alimentaire ou pharmaceutique, l'industrie spatiale et aéronautique ainsi que le développement de micro-processeurs. Au niveau de la Défense, nous disposons d'une industrie réactive et pointue et d'un savoir-faire prodigieux. Nous devons faire rayonner ces fleurons, leur permettre de développer un vrai partenariat stratégique avec notre armée et permettre la création et le renforcement de véritables écosystèmes en matière de Défense. L'autonomie stratégique passe aussi par une politique étrangère volontariste qui, tout en restant parfaitement en phase avec notre partenariat transatlantique, préserve nos intérêts européens.

La guerre en Ukraine et la pandémie de COVID-19 ont démontré que l'Union Européenne n'avait pas attaché assez d'importance à sa sécurité économique et à sa capacité d'approvisionnement. Nous devons organiser nos politiques publiques européennes autour de cet axe. Cela nécessite de diversifier nos sources d'approvisionnement, de réduire les dépendances stratégiques et de toujours veiller à la préservation et au renforcement des chaînes de valeur. L'Union doit par ailleurs redevenir maître de son destin en choisissant ses partenaires plutôt qu'en dépendant d'eux. Nous devons repenser l'Europe comme une puissance industrielle et pas seulement une économie de services. A l'image de ce qui a été fait pour l'Euro, l'Union européenne doit retrouver le goût pour les grands projets à même d'améliorer le quotidien concret des citoyens et réenchanter l'idéal européen.

6.1.2. LE DÉVELOPPEMENT DU LIBRE-ÉCHANGE

Le MR veut poursuivre la négociation et la signature de traités internationaux permettant de baisser les barrières douanières et les obstacles tarifaires. La Belgique doit rester une économie libre et ouverte. Ces dernières décennies, le libre-échange a permis de diminuer de manière drastique le taux de pauvreté dans le monde. Il a permis également de faire rayonner nos standards européens en matière agricole, environnementale, sanitaire, phytosanitaire ou sociale. Grâce aux derniers traités commerciaux signés, notre pays a pu augmenter considérablement ses exportations. A titre d'exemple, depuis la signature du CETA, nos exportations belges vers le Canada ont plus que doublé. Rien qu'entre 2018 et 2020, la suppression des tarifs douaniers inclus dans le CETA a permis aux entreprises belges d'épargner près de 30 millions €. Ces traités, qui sont de véritables succès commerciaux pour notre pays et nos entreprises, doivent impérativement se poursuivre.

Cela ne peut cependant se faire que s'ils n'ont pas d'impact sur nos secteurs les plus fragiles comme l'industrie ou l'agriculture et à la condition que nos standards sanitaires, environnementaux et sociaux soient respectés. Ainsi, en matière d'agriculture, nous plaidons pour l'instauration de clauses-miroirs dans tous les accords de libre-échange. Il n'est pas normal que nos agriculteurs soient soumis à des normes sociales et environnementales très élevées et que les pays qui importent en soi exemptés. A défaut de pouvoir contrôler effectivement la traçabilité et la provenance des produits, il faut s'abstenir d'intégrer l'agriculture dans les accords de libre-échange.

6.1.3. UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) AU SERVICE DE LA PUISSANCE EUROPÉENNE

La politique agricole commune est une compétence exclusive de l'Union européenne. Au MR, nous sommes convaincus que l'Europe doit d'une part garder la main sur la politique agricole pour limiter la concurrence déloyale entre producteurs européens et d'autre part mettre les moyens pour atteindre ses objectifs en matière d'autonomie alimentaire stratégique, de préservation de l'agriculture et de respect des standards sanitaires et environnementaux. Nous plaidons pour que la PAC reste un vecteur puissant de production de denrées alimentaires.

Le MR veut donner une direction claire qui donne un cap à long terme à l'agriculture européenne via la mise en place d'un Agrideal. Il s'agit d'établir les prochaines programmations de la PAC, d'une durée de sept ans, en donnant une direction claire aux exploitants qui investissent à long terme. Trop souvent, des décisions politiques en matière environnementale augmentent indirectement les charges sur les agriculteurs, ce qui modifie l'équilibre de la PAC. Les politiques menées doivent être cohérentes afin de soutenir notre agriculture et préserver son futur. Il faut pouvoir redonner de la prévisibilité au secteur avec des programmations longues et des objectifs clairs et cohérents. Nous plaidons également pour un frein sur la tendance de renationalisation de la politique agricole qui porte en elle les germes de distorsion de concurrence entre les producteurs européens.

6.2. UNE POLITIQUE DE DÉFENSE AMBITIEUSE

6.2.1. L'AUGMENTATION DE NOS DÉPENSES MILITAIRES POUR FAIRE FACE AUX MENACES MONDIALES

Le Mouvement Réformateur se prononce fermement pour l'accroissement des dépenses de Défense à 2 % du PIB le plus rapidement possible, conformément aux engagements pris envers l'OTAN. Il y va de la sécurité de notre pays et de sa crédibilité internationale. Les pays européens doivent prendre une plus grande part dans la protection de leur territoire et de leur économie par une dissuasion crédible. Nous devons faire preuve de plus loyauté et de prédictibilité vis-à-vis des partenaires européens et atlantiques. Vu le contexte stratégique, la dissuasion et la défense doivent à nouveau faire partie de nos tâches prioritaires. Nous devons donc reconstruire la Défense belge. La Belgique est actuellement l'un des plus mauvais élèves de la classe. Cela pose problème pour notre crédibilité en tant qu'Allié, d'autant plus que nous sommes le pays hôte à la fois du quartier général de l'OTAN, mais aussi du SHAPE.

Le MR veut accroître le rôle de l'Union Européenne au sein de l'OTAN et sur la scène mondiale en agissant d'une seule voix. Il faut supprimer le droit de veto dans la politique de défense et de sécurité, car il entrave notre capacité d'action commune, et renforcer le rôle du haut représentant et du Service européen pour l'action extérieure. Il nous faut enfin renforcer la coopération entre armées européennes et doubler le budget militaire commun pour la défense. Au niveau belge, nous plaidons pour les acquisitions suivantes : des avions de chasses supplémentaires, une troisième frégate, l'armement de tous les systèmes de drones acquis, et l'entrée dans les programmes de développement des systèmes d'armes mécanisés de demain. C'est à cette condition que nous pourrions tenir notre place dans la sécurisation du continent européen et, plus largement, du monde. A l'horizon 2040, la Belgique doit être en mesure de mettre à disposition de l'Alliance atlantique une Brigade mécanisée. A cette fin, les effectifs militaires, qui sont de 24 000 équivalents temps plein aujourd'hui, doivent atteindre 35 000 équivalents temps plein en 2035 et 40 000 en 2040. Ces investissements en matière de défense doivent également permettre des retours économiques dans nos régions.

6.2.2. UN PERSONNEL MILITAIRE RECRUTÉ ET FIDÉLISÉ VIA UN STATUT ATTRACTIF

Servir son pays et le défendre contre les agressions externes est l'une des missions les plus nobles. Nous devons être aux côtés de nos soldats et pouvoir les remercier en les accompagnant de la manière la plus proactive possible. Afin d'atteindre nos objectifs de recrutement, il importe de prendre une série de mesures incitatives urgentes.

Le MR veut atteindre un nombre de 35 000 équivalents temps plein à la Défense en 2035 afin que notre pays réponde à ses engagements internationaux. A cette fin, il importe de prendre une série de mesures incitatives urgentes. Nous voulons ainsi mettre un terme au statut à durée limitée (DBL) qui ne donne pas de perspective de carrière suffisante. Nous proposons également l'exemption des test SELOR dans la Fonction Publique Administrative Fédérale pour les citoyens qui contractent un engagement militaire et prestent durant un certain nombre d'années. Il faut encourager les citoyens qui veulent s'inscrire dans la Réserve et prévoir des facilités au niveau des jours de congé compensatoires, tant dans le service public que dans le secteur privé.

6.3. UNE EUROPE FORTE ET À L'ÉCOUTE DE SES CITOYENS

Pour le MR, l'Union européenne n'est pas un projet déconnecté des citoyens ou une structure internationale centrée sur le développement économique et commercial, mais bien un réel projet de société découlant de la volonté inédite de pays qui, après s'être déchirés pendant des siècles, ont décidé de travailler ensemble et d'ouvrir leurs frontières.

Rien n'est plus décisif pour l'avenir des prochaines générations que le maintien et le renforcement de ce que l'on appelle l'acquis européen. Il s'est bâti sur un socle commun de valeurs universalistes : l'égalité entre les femmes et les hommes, la neutralité de l'Etat, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de conscience et d'auto-détermination etc. Aujourd'hui, cet acquis est en danger. Les principes sur lesquels sont fondés l'Union européenne sont remis en cause par des mouvements extrémistes de gauche comme de droite, qui accusent l'Union européenne de tous les maux. A ces ennemis intérieurs s'ajoutent les menaces du communautarisme et du fanatisme religieux. Face à ces dangers, l'Europe ne peut se replier sur elle-même, au risque de se dénaturer, ni s'ouvrir de manière débridée, au risque de se défaire. Le MR tient donc un discours pragmatique et réaliste. Nous sommes depuis toujours un parti résolument pro-européen, sans être naïf face aux erreurs de l'Union ou à ses manquements. Nous voulons réformer l'Union là où cela est nécessaire. Nous voulons avancer vers une Union plus forte et plus consciente de ses besoins.

Les crises successives de ces dernières années nous montrent que la démocratie libérale, la paix, les libertés individuelles ou la croissance économique ne sont pas éternelles et que nous devons continuellement nous battre pour elles. Face à ces crises, l'Europe a fait preuve d'audace et de résilience. Elle a démontré son efficacité en se mobilisant pour lutter contre la pandémie et développer un vaccin accessible à tous les Européens et au reste du monde. Elle s'est mobilisée pour permettre l'approvisionnement de matériel médical afin d'aider les malades. Elle a soutenu directement l'économie de ses Etats membres en mettant en place le plan de relance #NextgenerationEU. Répondant à l'agression de l'Ukraine, elle a adopté des sanctions politiques et économiques contre la Russie, accueilli des millions de réfugiés et soutenu militairement les Ukrainiens.

D'autres défis doivent encore être relevés par les Européens : le changement climatique, la transition énergétique et numérique, le développement technologique ou l'émergence de l'Intelligence Artificielle. Seule l'Union peut apporter des réponses fortes à ces enjeux mondiaux. Le MR privilégie donc une Union européenne plus intégrée et plus efficace mais aussi plus juste et protectrice.

L'Europe a déjà prouvé sa plus-value économique et industrielle. Son impact est visible dans notre vie quotidienne à travers la monnaie unique, la liberté de circulation dans l'espace Schengen, la mobilité étudiante ou la fin des frais de roaming en Europe. Elle a permis de développer des politiques et des stratégies économiques que des pays de petite taille comme la Belgique n'auraient pu envisager seuls, comme Galileo, l'ESA ou Airbus qui sont des réussites économiques et commerciales et qui ont contribué à l'essor de l'économie belge et de ses PME.

L'Union européenne doit maintenant réinventer sa politique industrielle en lien avec le Green Deal et la transition numérique. Notre continent doit retrouver davantage de compétitivité, à l'instar de nos économies nationales. Ce retour de la compétitivité se fera via une simplification des règles européennes, une amélioration de la qualité de notre enseignement supérieur, l'innovation via un cadre réglementaire flexible, le développement technologique, la formation des nouveaux talents et bien entendu le développement d'une nouvelle politique industrielle commune. C'est une condition à l'indépendance politique et économique européenne.

L'Union doit en effet rester un pôle mondial de l'économie à côté des Etats-Unis et de la Chine. Défendre nos intérêts et nos valeurs à l'échelle globale passe donc par un renforcement de l'influence et du rôle de l'Union européenne dans le monde. Il ne s'agit pas de faire preuve d'idéalisme mais de pragmatisme. Nous ne pourrions pas résoudre les problèmes de demain avec les solutions d'hier. Nous devons construire urgemment une nouvelle souveraineté européenne, renforcer notre autonomie stratégique et décliner nos politiques publiques européennes autour de cet axe. Il ne s'agit pas de protectionnisme ou d'une volonté de négliger nos partenaires mais la guerre en Ukraine et la crise sanitaire ont démontré que l'Union n'avait pas attaché assez d'importance à sa sécurité économique et à sa capacité d'approvisionnement. Nous avons été confrontés directement à la question de la dépendance : aux masques, aux matériaux médicaux, aux terres rares, aux engrais, à l'énergie.

Différents dossiers, différentes causes mais qui ont eu toutes eu le même effet et qui amènent à la même conclusion : l'Europe doit davantage compter sur elle-même. Nous devons veiller à exceller dans la production de biens et de services dans lesquels nous disposons d'un avantage comparatif et qui présentent un caractère stratégique. Tout en poursuivant sa politique d'accords de libre-échange permettant de diffuser nos standards en matière climatique ou social, l'Union doit redevenir maître de son destin en choisissant ses partenaires plutôt qu'en dépendant d'eux.

Nous devons aussi admettre que les réponses que les citoyens attendent de l'Europe ne sont pas toujours au rendez-vous. Aujourd'hui, l'Union doit démontrer qu'elle peut les protéger du terrorisme, des menaces extérieures, de la stagnation économique. Au-delà des souverainetés nationales, une réelle autorité européenne peut et doit être développée. C'est au niveau européen que l'on peut répondre au mieux aux différents défis transnationaux. La solution aux problèmes actuels que nous traversons n'est pas dans un « plus d'Europe » mécanique et irréfléchi mais dans « mieux d'Europe ». Le MR veut une Union européenne forte qui repose sur des Etats solides. Nous ne voulons pas une Union européenne qui s'occupe de tout, toujours et tout le temps, mais une Union européenne connectée avec les citoyens et dont la plus-value est réelle, directe et concrète pour l'ensemble de ceux-ci

L'Union européenne a été construite parce que l'optimisme l'a emporté au cœur même d'une des périodes les plus sombres de notre histoire. Comme les générations précédentes, nous devons retrouver la fierté d'être européens. Nous voulons une Europe qui protège notre climat, notre biodiversité et la santé des Européens. Une Europe qui garantit une alimentation saine grâce à nos agriculteurs, le développement de l'innovation et de la technologie, des emplois de qualité. Une Europe plus juste et plus solidaire. Une Europe laïque basée sur l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect des minorités LGBTQI+. Une Europe dotée des moyens de se défendre et de défendre ses intérêts stratégiques. Une Europe indépendante. Une Europe ouverte qui choisit ses partenaires au lieu d'en dépendre. Une Europe qui promeut nos valeurs universelles et l'Etat de droit. En un mot, une Europe libérale.



PROGRAMME SYNTHÉTIQUE 2024